



Exercice 2024



PRESIDENT

Claude GROS

VICE - PRESIDENT

Laurent DELTOUR

ADMINISTRATEURS

Guillaume BLANLOEIL
Aline COLLIN
Marie-Christine GROS-FAVROT

DIRECTION GENERALE

Claude GROS
Marie-Christine GROS-FAVROT

Directeur Général
Directeur Général Délégué

COMMISSAIRES AUX COMPTES

ERNST & YOUNG AUDIT
AURYS AUDIT

Commissaire aux Comptes titulaire
Commissaire aux Comptes titulaire

RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Marie-Christine FAURE

**ASSEMBLEE GENERALE
MIXTE
DU 25 JUIN 2025**

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale mixte, conformément aux dispositions légales et statutaires, pour vous rendre compte de notre gestion, soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2024, et vous inviter à vous prononcer sur les résolutions proposées.

A - RAPPORT SUR LA PARTIE ORDINAIRE

ACTIVITE, RESULTATS ET SITUATION FINANCIERE DES FILIALES ET DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

FILIALES ET SOUS-FILIALES

Secteur Agroalimentaire :

La société SAINT JEAN, détenue à 100 % par SAINT JEAN GROUPE, fabrique, sur quatre sites de production situés en Auvergne-Rhône-Alpes, des ravioles, des quenelles, des pâtes fraîches et des produits traiteurs sous les marques SAINT JEAN, ROYANS, RAVIOLES DE ROMANS, QUENELLES LA ROYALE, MAISON TRUCHET et COMPTOIR DU PASTIER. Elle a réalisé un chiffre d'affaires net de coopération commerciale de 103 M€ correspondant à environ 17 800 tonnes vendues. Le chiffre d'affaires de SAINT JEAN a progressé de 0,4 % en 2024 et est réalisé essentiellement en France, l'export représentant 1 %.

L'évolution du chiffre d'affaires aura été impactée, en 2024, par le ralentissement de l'activité de restauration commerciale, la baisse du marché bio même s'il s'est redressé en magasins spécialisés, la baisse, en volume, de la consommation des produits frais de grande consommation alors même que l'inflation a disparu, mais aussi par l'arrivée de Panzani au rayon des pâtes fraîches, entraînant une concurrence exacerbée entre les principaux acteurs du secteur, ce qui n'a pas permis à SAINT JEAN d'émerger dans un marché des pâtes fraîches qui a pourtant fortement progressé en volume (+7,8 %, données IRI P13-2024).

La marque SAINT JEAN, pour le grand public, a progressé de 3,9 % tandis que la marque COMPTOIR DU PASTIER, réservée exclusivement aux surfaces spécialisées en bio, a vu son chiffre d'affaires augmenter de 6,9 %, dans un marché bio qui reste en berne en grande distribution mais qui est à nouveau en croissance en magasins spécialisés. La marque ROYANS, dédiée principalement aux professionnels de la restauration, a vu ses ventes décroître de 3,6 %. Le marché de la restauration commerciale, qui constitue la part la plus importante de nos ventes sous cette marque, est en difficulté, particulièrement sur les quatre derniers mois de 2024. Ces trois marques nationales représentent 63 % du chiffre d'affaires de SAINT JEAN. Les ventes de produits en marque de distributeurs auront progressé de 0,8 % ne profitant pas de la hausse des ventes de cette catégorie de produits.

SAINT JEAN réalise environ 63 % de ses ventes en grande distribution, 15,5 % en restauration et 15,2 % en grandes surfaces spécialisées. Le reste de l'activité, soit 6,3 %, se répartit entre les clients industriels, les boutiques, le petit commerce et l'export.

Sur le marché des pâtes fraîches et des ravioles vendues en grande distribution, en progression de 5,3 % en valeur en 2024 (données IRI P13), SAINT JEAN voit ses ventes régresser de 2,6 %. La part de marché de SAINT JEAN s'établit à 5,7 %, en baisse par rapport à 2023.

En quenelles, le marché a progressé de 3,2 % en valeur. La part de marché de SAINT JEAN en grande distribution a atteint 31,8 % en valeur consolidant, sur ce segment, sa place de numéro un des marques nationales. En 2024, la croissance de la marque SAINT JEAN a été de 10,9 % en valeur.

Le chiffre d'affaires de l'activité traiteur est en baisse de 6,1 %. L'activité traiteur a particulièrement souffert du déréférencement national chez Intermarché (perte de trois références de pâtes à poêler) et de l'arrêt de deux références de pâtes à poêler chez Grand Frais.

La société SAINT JEAN a, au cours de l'exercice, mis en service la nouvelle ligne de pâtes farcies, se traduisant dans les comptes par une augmentation de la dotation aux amortissements de 2,5 M€.

La société SAINT JEAN a dégagé, en 2024, une perte de 8 704 K€. La perte en 2023 s'élevait à 1 804 K€.

L'année 2024 a été marquée par :

- la baisse de la consommation en volume (-0,9 %) des produits de grande consommation dans un contexte fortement inflationniste (source IRI 2024),

- un marché bio qui a continué à reculer fortement en grande distribution, mais qui est reparti à la hausse en magasins spécialisés,
- l'arrivée d'un nouveau concurrent en pâtes fraîches, Panzani, avec de fortes ambitions, ce qui a exacerbé la concurrence,
- la baisse des prix des matières premières et des emballages au premier semestre 2024, suivie d'une hausse au second semestre sous l'effet de l'envolée du prix des œufs, du beurre et, dans une moindre mesure, des produits laitiers,
- une baisse de la productivité sur le site de Romans, liée au démarrage de la nouvelle usine de pâtes fraîches (formation, doublonnement d'équipes et gestion d'un double stock de matières premières).

La société SAINT JEAN a, par ailleurs, en avril, lancé une nouvelle gamme de pâtes farcies (la gamme plaisir) suivie, en octobre, du lancement de quatre grandes ravioles.

Le programme d'investissement, d'un montant global d'environ 82 M€, s'est poursuivi avec le démarrage de la construction du nouveau siège social qui sera achevé mi-2025. Cet investissement est porté par la société SAINT JEAN et sa filiale la société SAS DU ROYANS.

La société DEROUX FRERES, détenue à 100 % par la société SAINT JEAN, a réalisé un chiffre d'affaires de 16,64 M€, en progression de 4,31 % par rapport à celui de l'année 2023 qui était de 15,95 M€. Ces résultats ont été obtenus dans un contexte d'offre plus soutenue qu'en 2023, mais avec des prix de l'œuf qui sont restés élevés tout au long de l'année 2024 quelles que soient les catégories. Les volumes progressent de 10,3 %. Elle a dégagé un bénéfice net de 2 305 K€.

La société SAINT JEAN BOUTIQUE, détenue à 100 % par SAINT JEAN, a ouvert, en décembre 2012 à Grenoble et en juillet 2023 à Lyon, deux magasins de vente des produits à la marque SAINT JEAN. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 548 K€ et dégagé une perte de 143 K€.

La SAS DU ROYANS, détenue à 51 % par SAINT JEAN et à 49 % par SAINT JEAN GROUPE, a géré son patrimoine immobilier et réalisé un chiffre d'affaires de 5 609 K€, essentiellement constitué par les loyers encaissés, et un bénéfice net de 2 751 K€. Elle a, au cours de l'exercice, commencé les travaux du nouveau siège social de SAINT JEAN à Romans.

La SCI LES DODOUX, détenue à 99 % par SAINT JEAN, a réalisé un chiffre d'affaires de 627 K€, essentiellement constitué par les loyers encaissés, et un bénéfice net de 307 K€.

La SCI J2FD, détenue à 99,94 % par SAINT JEAN, est propriétaire du local situé à Grenoble et loué à SAINT JEAN BOUTIQUE. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 69 K€, essentiellement constitué par les loyers encaissés, et un bénéfice de 50 K€.

Secteur Autres :

La société PARNY, détenue à 100 % par SAINT JEAN GROUPE, n'a pas eu d'activité au cours de l'exercice et a dégagé une perte de 5 K€.

SOCIETE MERE

SAINT JEAN GROUPE a poursuivi ses activités de prestataire de services au profit de ses filiales.

L'ensemble des opérations de l'exercice a généré un bénéfice de 2 757 K€, après enregistrement notamment :

- de produits financiers s'élevant à 1 789 K€ résultant principalement du placement de sa trésorerie,
- d'une provision pour dépréciation à hauteur de 4 K€ sur les titres et avances détenus dans PARNY,
- d'un impôt créditeur de 1 769 K€.

Au 31 décembre 2024, la trésorerie de SAINT JEAN GROUPE s'élevait à 31,8 M€. Elle est essentiellement placée en dépôts à terme et valeurs mobilières de placement.

Au 31 décembre 2024, les capitaux propres s'élevaient à 68,6 M€, alors que ces derniers s'élevaient à 66,3 M€ au 31 décembre 2023.

COMPTES CONSOLIDES

Les comptes consolidés de l'exercice 2024, établis selon le référentiel IFRS, font ressortir :

- un chiffre d'affaires consolidé de 117 M€ contre 115,6 M€ en 2023,
- une dotation aux amortissements de 10 940 K€ contre 8 256 K€ au 31 décembre 2023.
- un bénéfice consolidé part du Groupe de 2 012 K€ ; le bénéfice part du Groupe au 31 décembre 2023 était de 4 177 K€.

A la fin de l'exercice, la trésorerie des sociétés du Groupe, telle qu'elle apparaît à l'actif du bilan consolidé, s'élevait à 33,8 M€, essentiellement placée en dépôts à terme et valeurs mobilières de placement, les dettes financières s'élevaient à 58,7 M€ et les capitaux propres consolidés part du Groupe à 76,3 M€ contre 74,7 M€ à la fin de l'exercice précédent.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant.

PERSPECTIVES 2025

La société SAINT JEAN :

- achèvera la construction de son nouveau siège social à Romans,
- terminera le transfert des fabrications de l'ensemble des pâtes farcies dans la nouvelle usine de production de pâtes fraîches,
- lancera, en avril 2025, sa nouvelle gamme de raviolines via trois références,
- continuera, à moyen terme, ses efforts pour développer chacune de ses activités de ravioles, pâtes fraîches, quenelles et produits traiteurs et accroître la part de marché de ses marques propres dans son chiffre d'affaires global,
- répondra au plus près des attentes de ses clients en équipant ses forces commerciales de nouveaux outils digitaux, via un nouvel outil de CRM « Sales Force » et en recrutant cinq nouveaux commerciaux,
- accentuera l'optimisation de ses outils digitaux au travers d'un plan d'investissement ambitieux,
- investira dans le développement de la marque SAINT JEAN en dynamisant sa communication et consolidera ses investissements publicitaires, particulièrement sur l'ensemble des réseaux TV, radio, presse et réseaux sociaux,
- poursuivra le déploiement de son plan d'action décarbonation sur l'ensemble des trois scopes avec un objectif de réduction de 4 % par an de son empreinte carbone,
- renforcera son plan d'action au service de la qualité de vie au travail et de la sécurité.

SAINT JEAN GROUPE poursuivra, dans la mesure du possible, ses démarches en vue de la cession du solde du terrain du domaine de la Peronne.

Plus généralement, la société recherchera des acquisitions dans le secteur agroalimentaire en France comme à l'étranger.

ACTIVITE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

SAINT JEAN a lancé deux gammes de pâtes en avril et octobre 2024, à base de blé dur d'origine France et d'œufs 100 % origine France issus de poules élevées en plein air :

- Une gamme « plaisir » pour une consommation quotidienne avec quatre références conventionnelles et trois références biologiques :



COMTE AOP
12 MOIS D'AFFINAGE



GIROLLES POELES
ET PERSIL DE LA DROME



TOMATES CONFITES
ET ROMARIN BIO



FROMAGE BOURSIN® AIL
ET FINES HERBES



AUBERGINES CUISINEES
ET HUILE D'OLIVE BIO



CHAMPIGNONS POELES
ET AIL DES OURS BIO



POIVRONS GRILLES ET
PIMENT D'ESPELETTE

- Une gamme plus premium dite « sélection » avec quatre références aux recettes plus raffinées :



LANGOUSTINES
CUISINEES



MORILLES
A LA CREME



SAUMON FUME



BEAUFORT AOP

L'équipe Recherche & Développement a également travaillé sur une nouvelle gamme de produit qui sera lancée en avril 2025 : les raviolines. Ces produits sont de tous petits raviolis de la taille d'une raviole avec une pâte à la semoule de blé dur et à la farine de blé tendre qui rend ces produits faciles à cuire avec une excellente tenue à la cuisson. Trois parfums seront proposés : chèvre affiné, emmental oignons rissolés et tomate basilic. Ce développement permettra de « démocratiser » l'univers des « petits raviolis » en proposant des produits déjà détachés donc plus faciles à cuisiner pour le consommateur.

Le service Recherche & Développement a poursuivi le travail d'éco-conception des emballages en réalisant des tests de matériaux d'emballages dans toutes les catégories de produits. Ainsi, SAINT JEAN s'est engagée, dans un plan d'éco-conception quinquennal 2022 – 2027, à trouver des solutions de réduction des quantités de plastique mais aussi à améliorer la recyclabilité des emballages.

Six projets Recherche & Développement ont été éligibles en 2024 au crédit impôt recherche, sur des domaines concernant les innovations technologiques, les emballages ou un travail de végétalisation des gammes.

Comme chaque année, environ 25 % du temps de la Recherche & Développement est consacré à l'amélioration industrielle (résolution de problématiques technologiques, optimisation des lignes de production existantes ou validation de nouveaux outils de production) et à l'expertise produit (problématique qualité, sécurisation des approvisionnements...).

La Recherche & Développement reste donc un service central chez SAINT JEAN et collabore avec tous les services (Achats, Production, Qualité, Maintenance, Commerce, Marketing...), permettant ainsi de lancer tous les ans de nouveaux produits pastiers sains et savoureux, héritiers du patrimoine culinaire français.

DELAI DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CREANCES CLIENTS

Dans les comptes annuels 2024 de SAINT JEAN GROUPE, le solde des créances clients et des dettes fournisseurs était de zéro ; ils étaient respectivement de zéro et de 4 K€ au 31 décembre 2023. Aucune facture n'était échue aux 31 décembre 2023 et 2024.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital de la société qui s'élevait, au 31 décembre 2023, à 3 205 774 euros divisé en 3 205 774 actions entièrement libérées d'un euro, s'élevait au 31 décembre 2024, à 3 200 000 euros divisé en 3 200 000 actions entièrement libérées d'un euro, à la suite de l'annulation de 5 774 actions propres détenues par la société.

DONNEES BOURSIERES

Au cours de l'exercice 2024, le cours de l'action SAINT JEAN GROUPE a évolué dans les limites suivantes : le cours le plus haut a été de 21,20 euros et le cours le plus bas de 18,10 euros. Au 31 décembre 2024, le cours de l'action était de 20,60 euros.

Les transactions ont porté, au cours de l'année 2024, sur 48 089 titres.

Entre le 1^{er} janvier 2025 et le 27 mars 2025, date de la rédaction de ce rapport, le cours le plus haut a été de 21,20 euros, le cours le plus bas de 19,70 euros et le dernier cours de 20,80 euros.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 2024, tels qu'ils vous sont présentés, et qui font ressortir un bénéfice de 2 756 991,53 euros.

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2 756 991,53 euros au compte « autres réserves ».

Nous vous proposons de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice 2024.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que les dividendes versés par la société au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividende	Taux de réfaction
2021	0,10 euro	40 %
2022	0,10 euro	40 %
2023	0,10 euro	40 %

COMPTES CONSOLIDES

Nous vous proposons d'approuver les comptes consolidés au 31 décembre 2024, tels qu'ils vous sont présentés, et qui font ressortir un bénéfice part du Groupe de 2 011 645 euros.

RATIFICATION DE LA NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR

Nous vous proposons de ratifier la cooptation de Monsieur David-Alexandre GROS, en qualité de nouvel Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Guillaume BLANLOEIL, démissionnaire, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Nous vous proposons de :

- ne pas renouveler le mandat de M. Claude GROS, arrivé expiration à la présente assemblée, à la demande de celui-ci,
- renouveler, pour une période d'un an expirant lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025, les mandats de Mesdames Aline COLLIN et Marie-Christine GROS-FAVROT, Messieurs Laurent DELTOUR et David-Alexandre GROS, arrivés à expiration à la présente assemblée.

NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

Nous vous proposons de nommer Monsieur Guillaume BLANLOEIL, en qualité d'Administrateur, pour une période d'un an expirant lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

REMUNERATIONS ALLOUEES

Nous vous proposons de fixer le montant des rémunérations allouées aux membres du Conseil d'Administration à la somme de 25 500 €, et ce jusqu'à nouvelle décision de l'assemblée.

NOMINATION D'UN AUDITEUR EN CHARGE DE LA MISSION DE CERTIFICATION DES INFORMATIONS EN MATIERE DE DURABILITE

Nous vous proposons de nommer le cabinet AURYS AUDIT, actuel Co-Commissaire aux Comptes de la société, en qualité d'auditeur de durabilité pour une durée équivalente à celle de son mandat de Commissaire aux Comptes, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

AUTORISATION D'INTERVENIR EN BOURSE

Nous vous proposons de donner tous pouvoirs au Conseil d'Administration afin d'utiliser, pendant une durée de dix-huit mois expirant le 25 décembre 2026, les possibilités offertes par la loi n° 98-546 du 2 juillet 1998 et de déléguer au Conseil d'Administration la possibilité de procéder, par tous moyens, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition de blocs d'actions, à des rachats de titres de la société, représentant jusqu'à 10 % du capital social, en vue, par ordre de priorité décroissant de :

- l'attribution ou la cession des actions aux salariés et dirigeants de la société ou de son groupe dans le cadre des dispositions légales en vigueur,
- l'annulation partielle ou totale des actions achetées en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds propres et le résultat par action,
- la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Nous vous proposons de fixer le prix d'achat maximum à 25 euros par action, hors frais d'acquisition.

Au cours de l'exercice 2024, la société a :

- acheté trois blocs hors marché représentant un total de 9 639 actions SAINT JEAN GROUPE moyennant le prix global de 191 K€, soit un cours moyen de 19,85 € l'action. Le montant global des frais de négociation correspondant à ces achats est de 0,4 K€,
- annulé 5 774 actions SAINT JEAN GROUPE en décembre 2024.

Au 31 décembre 2024, la société détenait 23 865 actions SAINT JEAN GROUPE d'une valeur globale de 438,6 K€, soit un cours moyen de 18,38 € par action. Ces actions ont été acquises, à hauteur de 3 865 actions en vue de leur annulation et à hauteur de 20 000 actions en vue de leur attribution aux salariés et/ou mandataires sociaux du Groupe dans le cadre d'attribution d'actions gratuites autorisée par l'Assemblée Générale Mixte du 22 juin 2023. Ces 20 000 actions ont été attribuées gratuitement, en décembre 2024, à cinq personnes du Groupe et seront remises au terme d'une période d'acquisition d'un an.

Il est précisé que, depuis le 1^{er} janvier 2025, la société a acquis 2 056 actions SAINT JEAN GROUPE, provenant de l'achat d'un bloc, moyennant le prix global de 40,7 K€, soit un cours moyen de 19,80 € par action. La société détient donc, au jour de la rédaction de ce rapport, 25 921 actions SAINT JEAN GROUPE d'une valeur globale de 479 K€.

PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Objectifs de la société en matière de procédures de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations, ainsi que les comportements des personnels, s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Description de l'environnement du contrôle interne

Acteurs du contrôle interne

Le contrôle interne est assumé par les directions des filiales d'une part, par le service juridique de la société mère d'autre part, qui rend compte au Conseil d'Administration, en liaison avec les experts-comptables du Groupe qui complètent en tant qu'intervenants externes le dispositif de contrôle interne.

Le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes versés par SAINT JEAN GROUPE et ses filiales faisant l'objet d'une intégration globale est indiqué dans l'annexe consolidée de SAINT JEAN GROUPE.

Règles de délégations de responsabilités

Des limitations sont apportées aux pouvoirs des présidents et des directeurs généraux des filiales opérationnelles qui ne peuvent, sans l'accord préalable du Conseil d'Administration de SAINT JEAN GROUPE, engager des investissements et désinvestissements supérieurs à 100 K€, sauf s'ils ont été approuvés dans le cadre d'un budget d'investissements, prendre des locaux à bail dont le loyer annuel est supérieur à 10 K€ sauf pour les baux intragroupe, souscrire des emprunts et lignes de découvert, prendre des participations, prendre des engagements de dépenses supérieures à 20 K€ en dehors du cadre de l'activité de la société.

Procédure de délégations de signatures sur comptes bancaires

Les procédures de signatures sont hiérarchisées avec une règle de plafond et de double signature.

Le mode de paiement par virement, le plus facile à contrôler, a été généralisé.

Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable de la société mère

Pour ce qui concerne l'élaboration et le traitement des éléments financiers et comptables qui constituent le support de l'information financière du Groupe, le dispositif de contrôle interne vise à assurer :

- le respect de la réglementation comptable et la bonne application des principes sur lesquels les comptes sont établis,
- la qualité de la remontée de l'information et de son traitement centralisé pour le Groupe,
- le contrôle de la production des éléments financiers, comptables et de gestion.

Organisation du système comptable

La société mère sous-traite, dans ses bureaux, la saisie des pièces comptables et des écritures d'arrêtés des comptes de la société et de ses filiales, à l'exception de la société SAINT JEAN et ses filiales qui disposent de leur propre service comptable.

Les filiales utilisent, pour la gestion commerciale, un progiciel intégré VIF et, pour la comptabilité et paie, les logiciels CEGID. La société mère, qui utilise les logiciels CEGID, a un accès direct à la comptabilité des filiales.

Les principes comptables sont ceux du plan comptable général français et les comptes consolidés sont en conformité avec les normes IFRS.

Procédures de contrôle interne mises en place par la société

- Procédures mises en place au sein de la société mère elle-même et relatives à son propre fonctionnement :

Elles consistent essentiellement en :

- l'établissement et le contrôle de situations de trésorerie mensuelles, et l'analyse des rendements des placements,
- le suivi des participations et des engagements hors bilan,
- l'analyse des charges et la maîtrise de leur évolution,
- la vérification des règlements effectués par rapport aux engagements pris par la société,
- et, plus généralement, la vérification du respect des principes et normes comptables, lors de l'établissement des comptes.

- Procédures mises en place par la société mère pour le contrôle des filiales :

En dehors des aspects juridiques, qui sont gérés par la société mère pour le compte des filiales, les procédures de contrôle mises en place consistent en un reporting effectué par le directeur de la filiale concernée :

- hebdomadaire, sous forme d'une note sur la marche des affaires durant la semaine écoulée,
- mensuel, sous forme d'un tableau sur l'évolution du chiffre d'affaires réalisé et, le cas échéant, du tonnage produit et vendu,
- mensuel, sous forme de soldes intermédiaires de gestion,
- mensuel et trimestriel, sous forme de situations provisoires, qui sont comparées au budget établi en début d'année.

Par ailleurs, l'équipe de la société mère :

- participe aux arrêtés de comptes semestriels et annuels desdites filiales de manière à lui permettre, d'une part, de vérifier la bonne application des principes et normes comptables et, d'autre part, d'identifier et suivre les principaux risques ;
- suggère, à la suite de ces interventions, le cas échéant, à la filiale concernée, la mise en place de procédures ou la modification des procédures qu'elle estime ne pas être satisfaisantes ;
- participe à l'élaboration des comptes consolidés par l'expert-comptable de la société en vérifiant, notamment, le correct ajustement et l'élimination des transactions internes, ainsi que la bonne application des normes du Groupe ;
- fournit tous les éléments aux Commissaires aux Comptes dans la mission de contrôle des comptes des filiales.

Le service juridique des filiales est principalement assuré par la société mère, dans le cadre des conventions de prestations de services conclues entre lesdites sociétés. Il en est de même pour les dossiers relatifs aux affaires contentieuses qui sont généralement gérés par la société mère et, lorsqu'ils ne le sont pas directement, sont suivis de près par cette dernière, de manière à pouvoir évaluer en permanence les risques y afférant.

Organisation de l'information financière

Au sein de la société, le Président du Conseil d'Administration et le responsable de l'information sont plus particulièrement chargés de la communication financière avec les acteurs du marché (A.M.F., analystes financiers, journaux...).

Les comptes semestriels et annuels sont établis par la société et validés par un cabinet d'expertise comptable indépendant qui assure également l'ensemble de la consolidation.

Le Groupe poursuivra sa démarche de constante amélioration de la qualité de son système de contrôle interne.

B – RAPPORT SUR LA PARTIE EXTRAORDINAIRE

AUTORISATION D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

Nous vous proposons de permettre au Conseil d'Administration d'attribuer, dans un objectif d'incitation et de fidélisation, des actions gratuites à tout ou partie des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe.

L'attribution gratuite d'actions vise à renforcer la motivation des dirigeants et des salariés et à les fidéliser, en leur offrant un outil de rémunération complémentaire qui tient compte des performances et du développement de la société.

Le Conseil d'Administration serait autorisé à attribuer des actions gratuites dans la limite de 40 000 actions.

L'attribution définitive des actions aux mandataires sociaux dirigeants, le cas échéant, serait conditionnée par la réalisation, après une période d'un an, de conditions de performances définies par le Conseil d'Administration.

L'attribution définitive des actions aux autres salariés ne serait assujettie à aucune condition de performance.

L'attribution des actions serait définitive au terme d'une période d'acquisition d'une durée d'un an. Les bénéficiaires devraient conserver les actions pendant une durée minimale de cinq ans à compter de l'attribution définitive. Par exception, en cas de départ du bénéficiaire à la retraite à l'âge légal ou en cas d'une offre publique faite sur la totalité du capital de SAINT JEAN GROUPE, la période de conservation sera réduite à une durée d'un an.

Par exception, les actions attribuées au Président, Directeur Général, Directeur Général Délégué des sociétés du Groupe, ne pourront pas être cédées avant la cessation de leur fonction et devront, en cas de cessation des fonctions, être conservées, au minimum, pour une durée de cinq ans. En cas de départ du bénéficiaire à la retraite à l'âge légal ou en cas d'une offre publique faite sur la totalité du capital de SAINT JEAN GROUPE, la période de conservation sera réduite à une durée d'un an.

En cas de décès du bénéficiaire, ses héritiers peuvent demander l'attribution des actions dans un délai de six mois à compter du décès et ces actions sont librement cessibles, conformément à la loi.

Cette résolution implique la renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

MODIFICATION DE L'ARTICLE 18 DES STATUTS

Nous vous proposons de modifier l'article 18 des statuts afin d'autoriser l'utilisation de procédés de visioconférence et télécommunication lors des réunions du Conseil d'Administration liées à l'examen annuel et semestriel des comptes sociaux et consolidés.

MODIFICATION DES STATUTS SUR LA NOMINATION DE CENSEURS

Nous vous proposons de modifier les statuts de la société afin de donner la possibilité de désigner un ou plusieurs censeurs au sein de la société.

Sont annexés à ce rapport :

- la déclaration de performance extra-financière,
- le rapport sur le gouvernement d'entreprise,
- le tableau des résultats financiers au cours des cinq derniers exercices,
- le tableau récapitulatif des opérations réalisées sur les titres SAINT JEAN GROUPE par les dirigeants, les personnes assimilées et leurs proches au cours de l'exercice 2024.

Nous vous remercions de bien vouloir concrétiser votre accord sur ce qui précède par le vote favorable des résolutions qui vous sont proposées.

Le Conseil d'Administration

Déclaration de performance extra-financière

1. METHODOLOGIE DU REPORTING

Ce rapport exhaustif vise à informer l'ensemble des parties prenantes internes et externes du Groupe et à attester des actions menées, sur l'exercice 2024, afin d'inscrire pleinement toutes les activités dans une démarche de développement durable et de responsabilité sociétale.

SAINT JEAN GROUPE a procédé à l'application de la norme ISO 26030 et des articles L.225-102-1 et R.225-105 du Code de commerce pour publier une déclaration de performance extra-financière qui s'attache à présenter les démarches mises en œuvre afin de maîtriser les conséquences sociales, environnementales et sociétales de son activité.

SAINT JEAN GROUPE a mandaté la société KPMG, en sa qualité d'organisme tiers indépendant accrédité par le COFRAC, pour la vérification des informations extra-financières. Les diligences mises en œuvre, ainsi que les conclusions des travaux de vérification, sont détaillées dans le rapport de vérification.

Par ailleurs, l'analyse des attentes des parties prenantes a été faite en lien avec l'approche risques. La matrice de matérialité (*) a été validée par le Comité de Direction. Cette démarche a permis de reformaliser les engagements en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) et de stabiliser les indicateurs afférents.

Les activités de SAINT JEAN GROUPE sont soumises à diverses réglementations françaises, notamment en matière de droit de la santé, de droit de la concurrence, de droit commercial, de droit boursier, de droit de l'environnement et de l'énergie. Le droit français prévaut sur le respect des droits de l'Homme et permet d'être aligné sur les normes internationales et les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

A cet effet et conformément à la nouvelle loi 2023-703 de programmation militaire, SAINT JEAN GROUPE s'engage à promouvoir le lien Nation-Armée et à soutenir l'engagement dans les réserves auprès de ses salariés. De plus, au regard des activités de l'ensemble du Groupe, aucun risque sur l'évasion fiscale n'a été identifié, en conformité avec le droit fiscal français et européen.

Le périmètre des informations sociales et des données en santé sécurité concerne les sociétés consolidées de SAINT JEAN GROUPE au 31 décembre 2024. Le périmètre environnemental couvre les sites de SAINT JEAN et ses filiales. Les informations publiées dans le cadre de ce rapport le sont au titre de l'exercice 2024, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre..

2. PRESENTATION ET CONTEXTE DE L'ENTREPRISE ET DE SA DEMARCHE EN MATIERE DE RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE (RSE)

2.1 EDITO DU PRESIDENT DE SAINT JEAN

« Pour le Groupe, la démarche RSE constitue une pierre angulaire de notre vision stratégique. C'est un engagement qui permet à notre entreprise, consciente des enjeux sociaux et environnementaux pour le monde et les salariés, d'apporter sa contribution afin de construire une société plus respectueuse des hommes et de la planète. Notre bilan carbone en particulier, réalisé en 2023, nous a permis d'écrire, en 2024, la stratégie de décarbonation que nous appliquerons pour les années à venir.

SAINT JEAN est une entreprise dont les valeurs fortes sont incarnées au quotidien. Elle a une volonté d'inscrire son activité sur le long terme en investissant dans son outil industriel, mais avec, en ligne d'horizon, une réduction de ses émissions et des consommations de ressources plus responsables. Cela ne peut se faire sans l'implication de chaque collaborateur, et, notamment, des managers, clés de route de la mise en œuvre de notre politique RSE.

Traduire en performance tangible les efforts conduits en matière de prévention, santé, sécurité au travail, efficacité énergétique, maîtrise de l'empreinte écologique, sécurisation des filières d'approvisionnement est un travail collectif. Ce rapport est une volonté de transparence pour démontrer la capacité du Groupe à consolider ses actifs et à donner du sens à ses trajectoires de progrès. »

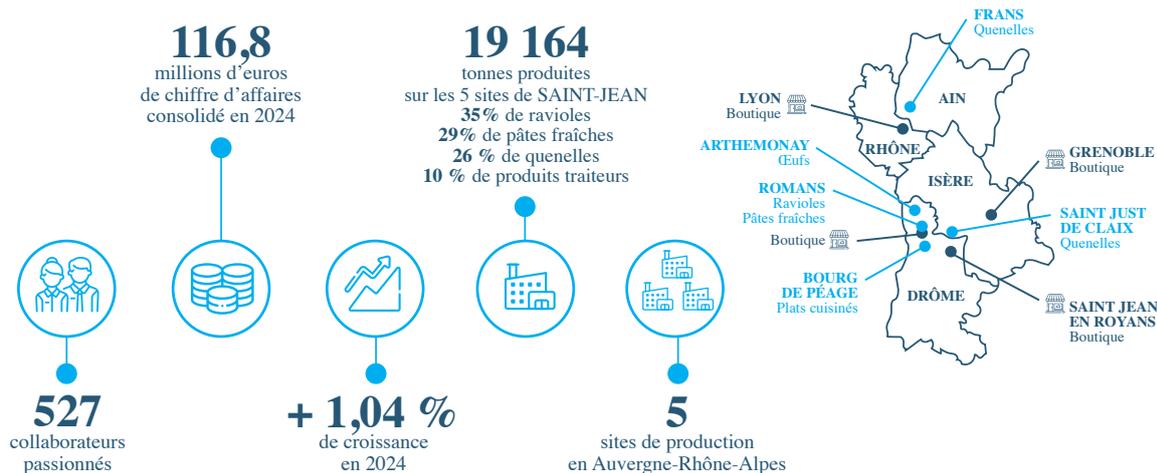
Guillaume BLANLOEIL

(*) La matrice de matérialité consiste à mettre en perspective l'importance d'un sujet RSE pour les parties prenantes et l'importance du même sujet pour le Groupe.

2.2 HISTOIRE, CONTEXTE, DOMAINES D'ACTIVITES ET MODELE D'AFFAIRES

► PASTIER FRANÇAIS DEPUIS 1935

SAINT JEAN GROUPE, entreprise régionale attachée au terroir Rhône-Alpin, poursuit son développement grâce à des équipes compétentes et des outils de production performants.



► PROFIL

SAINT JEAN GROUPE, c'est l'art de la pâte fraîche à la française qui s'appuie sur :

- un héritage artisanal français,
- une exigence de qualité et de fraîcheur,
- le respect des traditions,
- le raffinement des goûts, la noblesse des ingrédients,
- une cuisine imaginative, des recettes créatives,
- une sélection de recettes à base de pâtes, inspirées par le talent culinaire français.

La stratégie du Groupe repose sur l'innovation, la fabrication de produits peu transformés, accessibles en prix, avec des ingrédients de qualité et sans additif. Le souhait de SAINT JEAN GROUPE : promouvoir le savoir-faire culinaire français en offrant des produits sains et savoureux, disponibles partout sur le territoire et répondant aux attentes croissantes des consommateurs en matière de transparence et d'authenticité.

Depuis ses débuts, le Groupe s'est distingué en proposant des produits de haute qualité répondant à une alimentation responsable, équitable et durable. Aujourd'hui, sa démarche est claire, il souhaite mettre en avant des spécialités culinaires régionales françaises, confectionnées avec un savoir-faire artisanal. L'objectif est de créer un équilibre entre le bio, le local et le traditionnel pour offrir aux clients une expérience gustative variée et mémorable.

L'identité forte de l'entreprise, pionnière dans le domaine des produits biologiques depuis plus de 30 ans, constitue le socle de son histoire et de son engagement. Afin d'affirmer sa position sur le marché, le Groupe continue à mettre en place des actions concrètes qui reflètent son attachement à la qualité, à l'authenticité et à l'innovation.

La distribution s'effectue dans les grandes surfaces, dans les commerces de proximité ainsi que directement chez les clients de la restauration à travers les marques suivantes :



Marque dédiée à la grande distribution



Marque dédiée aux professionnels de la restauration



Marque dédiée aux réseaux spécialisés bio

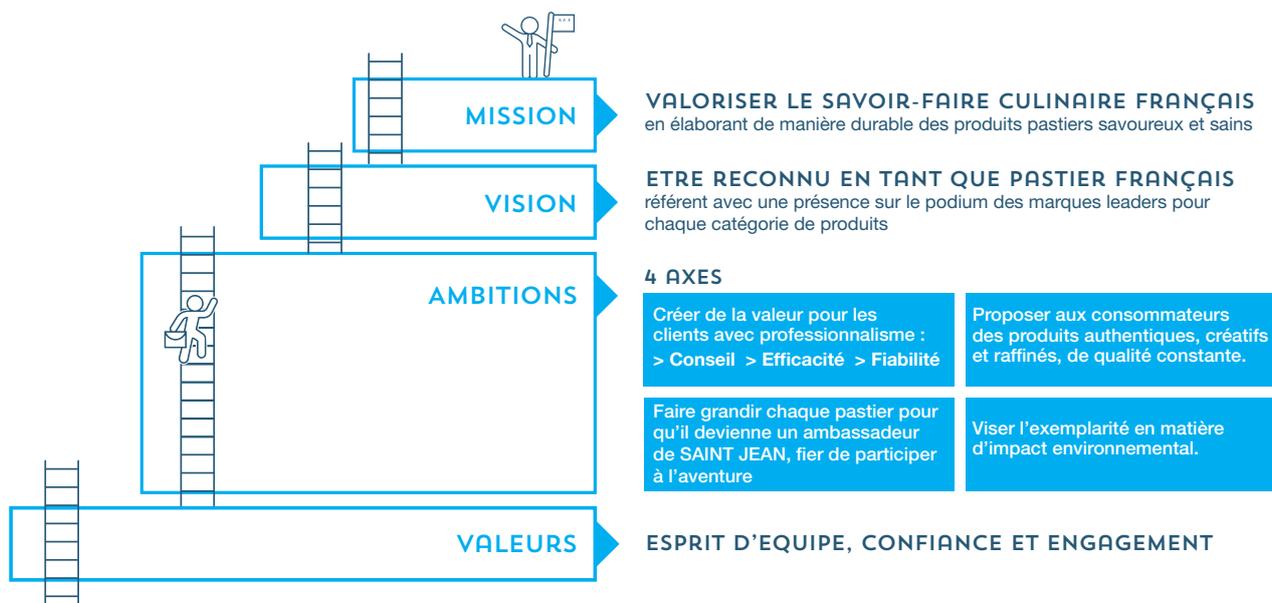


Marque dédiée aux réseaux multifrais



► VALEURS ET MISSION

Les valeurs et mission du Groupe, définies par les collaborateurs, sont les suivantes :



Projet CAP 2030 : Atteindre 175 M€ de chiffre d'affaires en 2030.

Lancée en 2019, la démarche collaborative « CAP 2030 » a permis à SAINT JEAN d'avancer sur de nombreux projets structurants de manière coopérative et transparente.

Certains groupes de travail ont déployé les actions qui avaient été définies, des démarches qui sont maintenant intégrées au sein des services concernés en charge d'assurer leur suivi au quotidien.

D'autres projets majeurs ont été identifiés pour intégrer « CAP 2030 ». C'est pourquoi SAINT JEAN a revu, en 2024, l'ensemble des groupes projets, constitués de Pastiers volontaires, dans tous les services de SAINT JEAN :

- **Démarche Diamant (Santé & Sécurité)** : il s'agit d'une démarche initiée en 2020 pour que la santé et la sécurité des parties prenantes soient les préoccupations premières de l'entreprise.
- **Baromètre QVCT** : son objectif est l'écoute des salariés sur les thèmes de qualité de vie et des conditions de travail.
- **Tous Pastiers** : Ce groupe de travail est dédié au déploiement des initiatives développant la fierté d'appartenance et la co-construction des projets destinés à favoriser la cohésion entre Pastiers.
- **Démarche Emerald (Environnement)** : La démarche Emerald chapeaute l'ensemble des groupes de travail, assurant la prise en compte des aspects de développement durable.
- **Ligne Managériale** : Son objectif est d'accompagner tous les managers afin de faire vivre les valeurs de SAINT JEAN et de faire progresser les individus et leurs équipes.
- **Unisson** : Ce projet collaboratif concerne la construction d'un nouveau bâtiment sur le site de Romans-sur-Isère qui abritera les futurs locaux sociaux et le siège social de SAINT JEAN. Un groupe de travail a été constitué afin d'amener les équipes à réfléchir ensemble à l'utilisation, l'organisation, l'agencement des différentes zones et définir les nouveaux modes de fonctionnement. Plusieurs ateliers, auxquels ont participé des représentants de chacun des services administratifs et opérationnels, ont été organisés et ont permis de faire remonter les craintes et attentes et de partager des interrogations autour de ce projet. En 2025, un atelier pour coconstruire les règles de vie sera mené quelques mois avant l'emménagement.

Afin d'assurer la qualité constante de chaque produit, de nombreux engagements sont pris et ancrés au sein de la culture d'entreprise :



NOS RESSOURCES

CAPITAL HUMAIN

- 527 salariés
- Une démarche processus structurante et des projets participatifs.
- Une démarche Prévention Santé Sécurité en constante évolution
- Un axe de développement humain affirmé : la formation

CAPITAL IMMATERIEL

- Des valeurs incarnées et partagées (engagement, confiance, esprit d'équipe)
- Certifications IFS food, ISO 14001 et ISO 50001 de tous les sites industriels de production
- Des produits labellisés Agriculture Biologique, label rouge, IGP
- Un service R&D proactif et un service marketing créatif
- Innovation numérique au service des clients, consommateurs et pastiers

CAPITAL MANUFACTURIER

- 4 sites industriels de production certifiés,
- 4 boutiques de vente en Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Des investissements réguliers pour améliorer le parc de machines et développer des nouveaux produits
- Détenion d'une société d'ovoproduits pour pérenniser un approvisionnement local en œufs

CAPITAL RELATIONNEL

- Des filières locales d'approvisionnement
- Des partenariats forts avec les fournisseurs de matières premières et les sous-traitants
- Des engagements en matière de bien-être animal
- Des démarches partenariales co-construites dans les secteurs de la restauration et de la grande distribution

CAPITAL SOCIÉTAL

- Un ancrage territorial fort et historique
- Des partenariats locaux en faveur de la lutte contre la pauvreté et l'insertion des plus fragiles et des jeunes
- Un soutien au milieu associatif local
- Des partenariats avec les écoles hôtelières

CAPITAL ENVIRONNEMENTAL

- Une empreinte environnementale maîtrisée notamment grâce à des efforts continus en matière d'isolation, de recours aux énergies renouvelables et à l'utilisation d'énergie de récupération
- Des engagements en faveur du recyclage et de l'économie circulaire

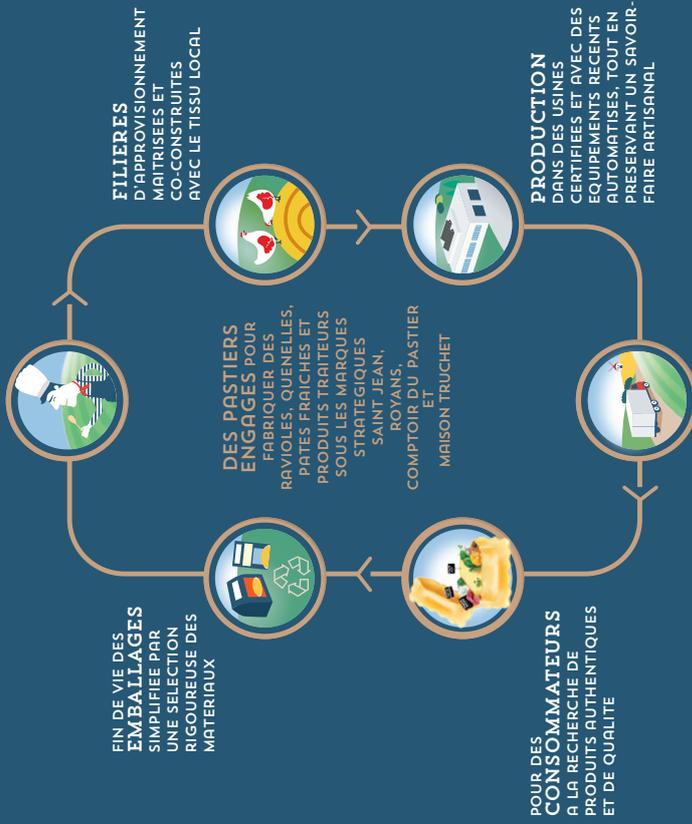
CAPITAL FINANCIER

- Groupe industriel français familial et indépendant
- Euronext PARIS - ISIN : FR0000060121 - Eligible : PEA PME

NOTRE METIER : PASTIER

UNE STRATEGIE DE CROISSANCE FONDÉE SUR LA VALORISATION DU SAVOIR-FAIRE CULINAIRE FRANÇAIS EN ELABORANT DE MANIERE DURABLE DES PRODUITS PASTIERS SAVOUREUX ET SAINS

CONCEPTION



NOTRE CREATION DE VALEUR

POUR LES FEMMES ET LES HOMMES DU GROUPE

- Un comité sécurité actif pour structurer la culture sécurité
- 9 678,65 heures de formations réalisées
- Fierte d'appartenance



POUR LES CLIENTS ET CONSOMMATEURS

- Des marques de plus en plus fortes et reconnues des professionnels et des consommateurs
- 14,80 % du volume des matières premières issu de l'agriculture biologique
- Des usines modernes et un outil industriel performant
- Une sécurité sanitaire garantie par des certifications reconnues par les clients (IFS Food)
- Un engagement de passer à 100 % d'œufs de poules élevées hors cage d'ici 2026 pour les marques propres



POUR LES TERRITOIRES

- 79,8 % des achats de matières premières et 76,5 % des achats d'emballages provenant de France
- Une participation active à des initiatives locales
- Digitale Académie, forums dans les écoles
- Près de 72K€ investis dans des actions de mécénat en faveur des structures sociales et sportives locales
- Participation au challenge mobilité AURA
- Des filières de tri et de recyclage en optimisation constante
- Performance énergétique optimisée et en constante recherche d'innovations
- Empreinte carbone (scope 1, 2, 3) : 75 000 tonnes équivalent CO₂



POUR LA SOCIETE

- Chiffre d'affaires consolidé de 116,8 M€
- Un comportement éthique



2.3 LA DEMARCHE RSE ET LA MATRICE DE MATERIALITE

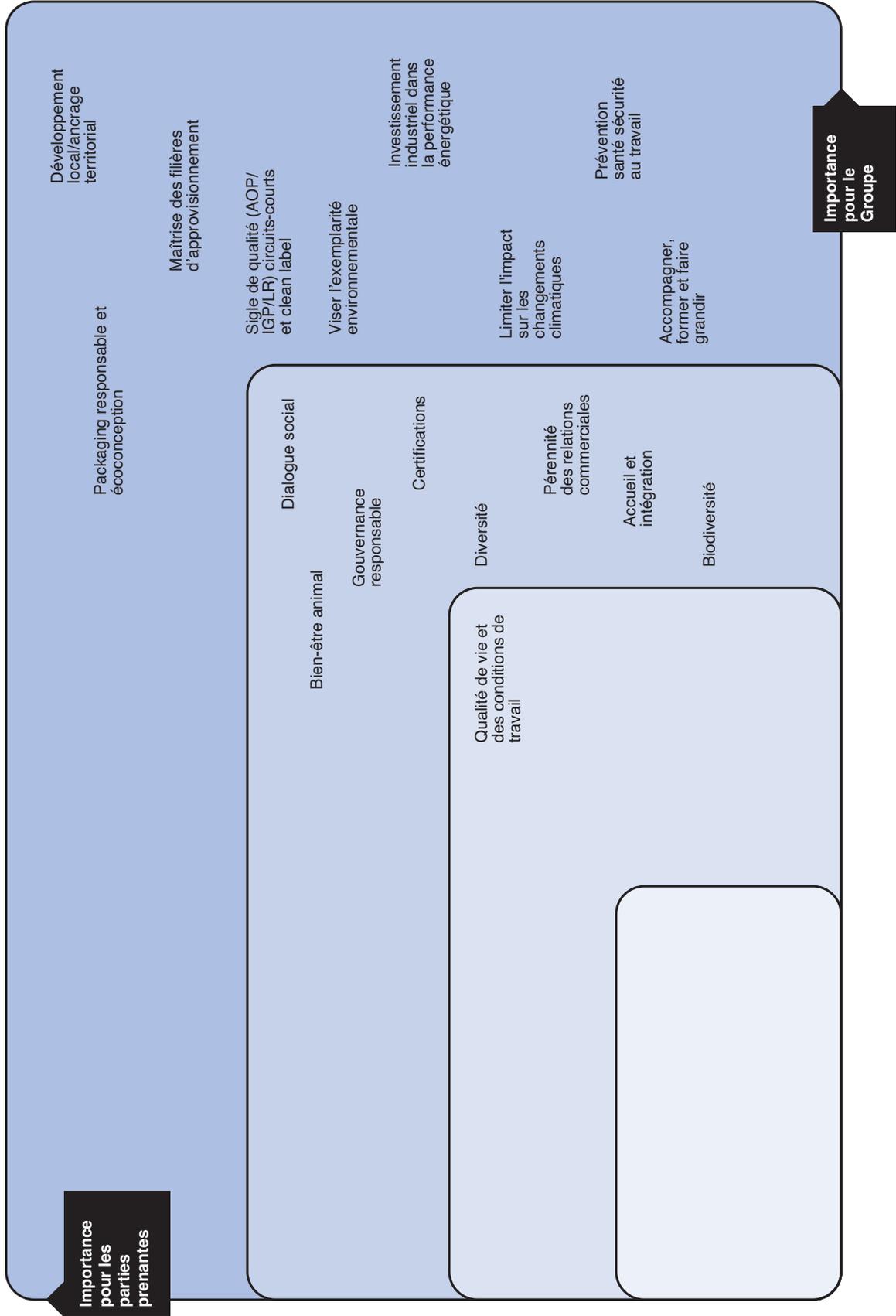
SAINT JEAN GROUPE a poursuivi sa démarche RSE en travaillant tout au long de l'année 2024 sur les quatre piliers stratégiques : Santé et sécurité, Égalité des chances, Production responsable et Décarbonation. Des groupes de travail, pilotés par les salariés et sponsorisés par des membres du Comité de Direction, travaillent sur chacune des thématiques, élaborent des plans d'actions et suivent des indicateurs.



La matrice de matérialité 2024 est restée inchangée par rapport à la mise à jour de 2023, mais un travail de réflexion a été engagé cette année afin de finaliser une matrice de double matérialité pour début 2025.

Les risques extra-financiers de SAINT JEAN GROUPE sont décrits au paragraphe 6 de ce document.

➤ MATRICE DE MATERIALITE



2.4 FAITS MARQUANTS 2024

Dans le cadre de son rapport RSE annuel, le Groupe souhaite détailler les actions concrètes menées pour diminuer son empreinte écologique, contribuer à la biodiversité et intensifier ses efforts en matière de sécurité et de bien-être des collaborateurs. De nombreuses initiatives ont été entreprises au cours de l'année, marquant l'engagement du Groupe en faveur de l'innovation et de la démarche RSE.

Les faits marquants de l'année 2024 sont :

- la première semaine de la sécurité chez SAINT JEAN,
- le lancement des groupes de travail Décarbonation,
- la poursuite du projet Unisson (nouveau siège social et locaux sociaux),
- deux nouvelles gammes de pâtes farcies (Gamme plaisir et Grandes ravioles Sélection).

3. DEPLOIEMENT DE LA POLITIQUE RSE PAR AXES PRIORITAIRES

3.1 SANTE & SECURITE

La politique Santé & Sécurité de l'entreprise est l'axe stratégique numéro un. Au cours de l'année 2024, SAINT JEAN a œuvré à transformer des comportements, anticiper les risques, former les collaborateurs et mettre en pratique sur le terrain des mesures concrètes d'amélioration de leur quotidien.

3.1.1 Démarche DIAMANT : prévention et formation autour de la Santé & Sécurité

La démarche DIAMANT est pilotée par un Comité spécifique représentant les différents services opérationnels (Production, Maintenance, Qualité, Sécurité, Environnement et Supply Chain), le service Ressources Humaines ainsi qu'un élu du CSE.

• Prévention sécurité

Chaque site de production a, cette année, travaillé à la poursuite du déploiement de la méthode 6S (Situer, Soigner, Standardiser, Suivre, Supprimer, Sécurité) sur les postes de travail avec de nouveaux aménagements et le rangement du matériel. Des modifications sur certains équipements ont, d'ailleurs, été effectuées afin de faciliter le nettoyage et le rangement des zones de travail pour gagner en ergonomie et en efficacité.

L'analyse des accidents ayant permis de mettre en évidence un risque avec les objets tranchants, SAINT JEAN a fait le choix de supprimer progressivement ces outils pour réduire le nombre de coupures. Le remplacement de tous les couteaux et cutters par plusieurs modèles de coupe-fil adaptés à des activités spécifiques a déjà porté ses fruits puisque le nombre de coupures a été largement réduit en comparaison avec l'année dernière. Tous les sites et tous les secteurs d'activités, de la production à la maintenance, ont mis en place ces nouveaux outils.

• Semaine de la sécurité

Dans le cadre du déploiement de la démarche DIAMANT, la première semaine de la sécurité a été organisée sur tous les sites et l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise a été invité à participer aux ateliers de sensibilisation. Au travail et dans la vie de tous les jours, les risques sont nombreux. Une approche de prévention a été proposée avec des ateliers :

- santé physique avec une coach sportive,
- neuroscience sur les biais cognitifs du cerveau humain,
- ludiques avec des jeux en lien avec la politique Sécurité et les 10 « incontournables Sécurité » (voir ci-dessous).

A l'issue de cette semaine, un concours destiné à collecter les meilleures propositions d'amélioration autour de la prévention santé et sécurité a été organisé et a permis de récompenser trois idées. Une des idées retenues a pu être immédiatement mise en œuvre : des masques de couleur verte identifient désormais les salariés Sauveteurs et Secouristes au Travail (SST) dans les ateliers.

• Challenge sécurité

Un des moments forts de l'année 2024 a aussi été l'instauration du « Challenge Sécurité » sur tous les sites et toutes les équipes ont été mobilisées. Ce challenge permet de célébrer les victoires du quotidien avec des moments de cohésion et de convivialité. Les récompenses sont progressives lorsqu'un palier sans accident est atteint, le tout dans un objectif de réduction des accidents de travail.

A la suite du lancement de ce challenge sécurité, les ateliers pâtes à Romans, le site de Frans, le service maintenance et le siège ont pu célébrer leurs six mois sans accident de travail avec arrêt. Le site de Bourg-de-Péage a quant à lui dépassé le seuil des mille jours sans accident du travail avec arrêt. Grâce en partie à ces démarches, une bonne dynamique a été constatée autour de la démarche sécurité avec une augmentation des remontées des situations dangereuses (+22 %) et une diminution des accidents avec arrêt.

• Les « incontournables » sécurité

Une mise à jour des « incontournables » sécurité a aussi été effectuée, en 2024, afin d'identifier les règles, adaptées aux activités de SAINT JEAN, qui sauvent et qui préservent la santé. Cette refonte a permis de simplifier ces règles existantes, facilitant ainsi leur assimilation par les collaborateurs. La mise en avant de ces « incontournables » s'est faite à travers une communication importante avec des affiches et des échanges réguliers avec l'ensemble des collaborateurs.

Un « incontournable » sécurité est une règle qui doit être obligatoirement respectée. Ces règles sont mises en place pour garantir la sécurité des collaborateurs.

Les objectifs des « incontournables » sécurité sont :

- matérialiser la volonté de l'entreprise de mettre en avant des règles sur les fondamentaux Sécurité,
- monter le niveau d'exigence en matière de sécurité,
- partager des règles communes,
- mettre tout le monde sur un même pied d'égalité face à la sécurité,
- baisser l'accidentologie.



• Prévention des Troubles Musculo Squelettiques

Fort du déploiement et de l'impact positif des échauffements sur les sites de Bourg-de-Péage et de la plateforme logistique en 2023, la démarche a été poursuivie en 2024. Ainsi, le site de Saint-Just-de-Claix a mis en place les échauffements du personnel avant chaque prise de poste afin de limiter les troubles musculo squelettiques (TMS). Les premiers bénéfiques ont pu être observés lors des prises de postes, l'occasion aussi de partager un moment convivial en musique.

Une démarche TMS Pro a été menée avec la CARSAT de manière à améliorer le bien-être des collaborateurs sur une ligne de conditionnement de Saint-Just-de-Claix. La mise à disposition de matériel adapté (chariots pour charge lourde), et un travail pluridisciplinaire avec une forte collaboration entre les différents services ont permis de faciliter la mise en œuvre de cette démarche sur d'autres sites. De nouvelles actions sur l'ergonomie ont été ainsi déployées en impliquant les parties prenantes de l'entreprise, notamment sur le sujet des cartons « prêt à vendre », pour favoriser l'utilisation de processus mécanisés et limiter ainsi les TMS des collaborateurs. Cela est venu en complément d'une réorganisation sur le changement d'outillage pour les machines afin de réduire significativement la manutention manuelle des charges.

En 2024, des investissements ont été réalisés dans l'atelier raviolés sur les postes de travail au sein de la zone « cuisine » pour améliorer l'ergonomie et la qualité des conditions de travail des opérateurs avec une optimisation de l'espace dans la zone et l'ajout d'une plateforme pour un travail en hauteur sécurisé pendant les phases de nettoyage. Des tables de mise à hauteur dans les ateliers de hachage ont été par ailleurs installées pour, là encore, limiter les TMS dus au port de charges lourdes.

3.1.2 Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT)

• Baromètre social

La démarche Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) de SAINT JEAN s'appuie sur une écoute régulière des collaborateurs. Après un premier baromètre fin 2022, un deuxième sondage s'est déroulé en septembre 2024. Ce baromètre social est un élément de supervision du Comité de Pilotage de la démarche QVCT, tout autant qu'un outil d'amélioration pour les managers.

L'objectif étant de représenter au mieux les attentes des salariés, une importante campagne de communication interne a été menée. Le taux de participation de 70 % est dans la droite ligne des résultats de fin 2022. L'exploitation des résultats s'effectue à deux niveaux :

- le Comité de Pilotage, groupe participatif multi-services, a proposé des actions globales,
- chaque Direction ou manager a présenté les résultats à ses collaborateurs afin d'activer des échanges et plans d'actions au niveau de chaque équipe.

Au même titre que les autres démarches participatives initiées chez SAINT JEAN, cette approche permet aux Pastiers de participer activement au développement des projets de l'entreprise. Prendre en considération les retours de ce sondage afin de mieux refondre ses groupes structurants permet aussi de renforcer la marque employeur SAINT JEAN. Cet engagement des collaborateurs est un élément qui est fortement ressorti dans les résultats du baromètre. La note de 8,2/10 confirme qu'il ne s'agit pas que d'un élément mis en avant comme une valeur, cette dimension fait partie de l'ADN de SAINT JEAN.

Le rythme d'un baromètre annuel a été confirmé à l'occasion de l'enquête 2024. En attendant le prochain baromètre global en septembre 2025, il est prévu de proposer des sondages thématiques au cours de l'année.

L'écoute collaborateur se traduit également par les groupes projets et démarches, notamment le groupe Unisson qui permet d'impliquer les salariés aux aménagements des nouveaux locaux sociaux et nouveaux bureaux du siège social.

• Prévention santé

Tout au long de l'année 2024, les services Ressources Humaines et Sécurité ont déployé des initiatives de prévention globale sur la santé et le bien-être des salariés. Cette approche avait été proposée et approuvée par les représentants du personnel de la Commission Santé, Sécurité et Conditions de travail.

- Une sensibilisation au travail sur écran a été réalisée dans les métiers administratifs avec l'aide du Service de Santé au Travail de Romans en février 2024. Dans l'attente du nouveau siège, des réagencements de bureaux et divers investissements dans des écrans ont permis d'améliorer l'ergonomie des postes de travail.
- Sur les sites de Saint-Just-de-Claix et de Frans, des interventions de la Médecine du travail ont été organisées sur le thème de l'addictologie.
- Au mois de juin, 120 collaborateurs ont bénéficié d'un évènement « Bus Vision » permettant d'avoir une visite pour faire tester sa vue et faire réaliser gratuitement des lunettes.
- 93 salariés ont participé à un atelier dédié à la qualité de leur sommeil, 83 autres ont suivi l'animation sur la nutrition afin de manger sainement et équilibré. Cette dernière animation a donné lieu à un challenge créatif « Hygos Bowl Salé » pour mettre en pratique leur talent culinaire.

D'autres ateliers ont été proposés aux salariés au gré des opportunités, notamment sur la résilience et la santé mentale, l'addictologie ainsi que des webinaires pour éviter les excès lors des fêtes de fin d'année. Ces initiatives ont permis de sensibiliser largement à des thématiques essentielles pour la santé et le bien-être au travail.

Afin d'aller plus loin dans l'engagement et la démarche de prévention long terme sur la santé des salariés, cette année, le groupe « **Tous Pastiers** » a promu de nombreux événements sportifs afin de soutenir et encourager les collaborateurs à pratiquer ou reprendre une activité physique.

- **Raid Rose de Chatu** - « *Mieux vaut prévenir que d'avoir à guérir* »

Dans le cadre de la prévention du cancer du sein et de l'initiative « Octobre rose », SAINT JEAN a pris en charge l'inscription à la troisième édition du « Raid Rose » à Chatuzange-le-Goubet. 38 Pastiers ont ainsi pu bénéficier de cette aide et participer aux différentes marches et courses du Raid Rose en faveur de la lutte contre le cancer du sein. Des courses et des marches ont été organisées pour les grands et les petits avec des animations de stands bien-être et prévention pour sensibiliser et collecter des fonds pour la recherche médicale contre le cancer.

« Parce que c'est bon pour la santé, courez, marchez, bougez, participez ! »

- **Urban Trail de Romans**

Cette année a été marquée par deux éditions de l'Urban Trail de Romans-sur-Isère suite au report de l'édition 2023 au début de l'année 2024. L'Urban Trail est une course nocturne qui traverse le centre historique romain et permet une découverte du patrimoine, à la lueur des candélabres et lampes frontales. Ainsi, 14 Pastiers au cours de l'édition de mars et 16 lors de celle de décembre ont pu réchauffer le centre historique de leurs efforts et de leur bonne humeur en participant sous les couleurs de SAINT JEAN.

- **Challenge sportif connecté**

Portés par le succès des défis en équipes lors des Olympiades SAINT JEAN, un challenge sportif connecté a été proposé à l'occasion d'Octobre Rose et de Movember pour encourager les activités physiques et la prévention contre les cancers auprès des collaborateurs. Afin de préserver cette dynamique, une application connectée a été déployée à l'occasion de ces deux événements de prévention contre le cancer. Elle continuera à être disponible pendant plusieurs mois pour encourager les collaborateurs à ne pas relâcher leurs efforts. Un don à destination d'un organisme de recherche contre le cancer était en jeu : l'équipe ayant cumulé le plus gros score a donc pu choisir de reverser la somme de 2 500 € à l'institut Curie.

Ce challenge connecté a pour objectif de réunir toutes les personnes autour du bien-être et de la cohésion d'équipe, en mettant au défi les différents services de l'entreprise. Cette application a été pensée avec une utilisation inclusive pour permettre au personnel qui n'a pas accès au téléphone portable de déclarer ses activités ultérieurement afin que tout le monde puisse ainsi participer. De plus, l'application permet de relayer des défis réguliers afin de maintenir la motivation des personnes au maximum. Au-delà du challenge, l'application offre un accès à des modules sur les bienfaits de l'activité physique et des webinaires gratuits sur la santé. Ainsi, les personnes peuvent communiquer entre elles, s'envoyer des photos, mettre au défi d'autres équipes et suivre leur progression en cumulant des points.

3.2 EGALITE DES CHANCES

3.2.1 Des engagements variés envers la jeunesse

• Intégration et orientation des jeunes

L'engagement de SAINT JEAN envers la jeunesse ne date pas de 2024, pour autant cet engagement est sans cesse renouvelé et prend des formes qui évoluent dans le temps : de l'observation à l'orientation en passant par les visites de découverte, il y a une réelle volonté chez SAINT JEAN de faciliter l'inclusion des jeunes dans le monde de l'entreprise.

Les différentes unités de production de SAINT JEAN accueillent régulièrement des visites de la classe de troisième jusqu'à des étudiants ingénieurs. En 2024, les équipes ont pu faire découvrir les métiers de l'entreprise à des lycéens de nombreux établissements du territoire drômois avec, notamment, le Lycée du Dauphiné, le Lycée Bouvet, l'organisme de formation Greta, le CFA du Valentin ou l'école Sylvacampus. Des représentants du service Ressources Humaines (RH) ont réalisé plusieurs interventions au sein du Lycée du Dauphiné, tout comme des salariés sont allés faire des introductions aux métiers et à l'orientation en collèges ou lycées.

SAINT JEAN accueille régulièrement des stagiaires de troisième en observation (12 en 2024). Afin de répondre au nouveau format développé par les lycées, l'équipe Ressources Humaines a monté un parcours pour accueillir des stagiaires de seconde dans le cadre du nouveau stage obligatoire au lycée. Grâce à la mobilisation des équipes, un programme de découverte des métiers sur deux semaines a été développé pour les six stagiaires de seconde accueillis pour cette première année.

SAINT JEAN est également un partenaire historique de la ville de Romans. Cela se traduit, notamment, par un appui financier à l'initiative Campus connecté qui permet à des jeunes de suivre des études supérieures à distance sans avoir à déménager et à engager les dépenses afférentes. L'association Proximité est également soutenue dans sa démarche afin de proposer des tuteurs à des jeunes collégiens, lycéens ou étudiants.

Afin d'aller plus loin dans le mentorat et l'aide à l'orientation des jeunes, SAINT JEAN a répondu positivement au partenariat des branches professionnelles de l'agroalimentaire avec la plateforme Myjobglasses. Celle-ci vise à offrir aux jeunes des opportunités d'échange avec des professionnels des métiers qui les intéressent et/ou vers lesquels ils souhaitent s'orienter.

Le projet initié au dernier trimestre 2024 a vu une dizaine de Pastiers se porter volontaires dans les différents métiers de l'entreprise. En quelques semaines, ils ont déjà répondu à une vingtaine de sollicitations de la part de lycéens ou étudiants afin de témoigner sur leur métier.

• Relations écoles et stages

SAINT JEAN développe des relations toujours plus proches avec différentes écoles ou universités :

- échanges réguliers, participation au forum, accueil de stagiaires et embauches de jeunes formés à l'Ecole d'ingénieur agroalimentaire ISARA de Lyon,
- relations de proximité avec le CFA du Valentin (Bourg-Lès-Valence), le CFAI de Valence ou le Lycée du Dauphiné pour les formations techniques. A cet effet, des membres de l'effectif SAINT JEAN participent ainsi ponctuellement à des jurys,
- cours dispensés par le Directeur Supply Chain auprès d'élèves ingénieurs en troisième année d'étude à l'Institut Agro de Dijon,
- proposition de projet collectif tutoré à des étudiants de l'ISCOM de Lyon et de l'IAE de Grenoble en Communication, Marketing et gestion de l'innovation.

Il y a une réelle volonté de transmettre une forte expérience à ces étudiants, notamment dans le domaine de la chaîne de valeur, afin d'initier une transition vers un modèle de Supply Chain plus vertueux. C'est aussi une manière de créer un lien avec les jeunes rencontrés qui seront peut-être un jour de futurs Pastiers.

SAINT JEAN a accueilli une vingtaine de stagiaires de niveau BAC à BAC+5. Ceci couvre l'ensemble des métiers de la chaîne de valeur de l'entreprise.

• Formation initiale et apprentissage

L'apprentissage ou l'accueil de stagiaires sont des pratiques de longue date chez SAINT JEAN. Cela transcende tous les services et métiers de l'entreprise qui sont contributeurs pour transmettre des connaissances et des compétences essentielles aux différents métiers.

Au-delà de cette culture de la transmission des compétences et de la passion de métiers, ce qui caractérise l'approche chez SAINT JEAN, c'est le fait de confier des sujets et des projets ayant de réels impacts. L'accueil d'un stagiaire en études supérieures ou d'un apprenti est un réel engagement réciproque. Les tuteurs ou maîtres d'apprentissage sont là pour transmettre, mais le jeune se voit aussi confier un sujet sur lequel l'entreprise a de réelles attentes ou enjeux.

• Journée des alternants et des stagiaires

En 2024, cette confiance et responsabilisation se sont traduites, par exemple, dans le fait de confier aux apprentis en deuxième année chez SAINT JEAN l'organisation de la journée d'accueil des nouveaux apprentis intégrés en septembre 2024. Ce projet a mobilisé une petite équipe issue des différents services à compter de l'été. Cette transmission de flambeau directe a été très appréciée par toutes les nouvelles recrues.

Cette journée d'intégration pour les stagiaires et les alternants nouvellement arrivés dans les effectifs SAINT JEAN est organisée chaque année depuis 2019. A cette occasion, les jeunes arrivants participent à des activités découvertes afin de leur transmettre la culture de l'entreprise, avec, notamment, la visite de la nouvelle usine et des animations pour déguster et apprendre à cuisiner les produits SAINT JEAN. C'est un moment de partage et de convivialité pour tous les stagiaires et alternants des différents sites qui proviennent d'horizons différents. Cette diversité est un atout qui facilite la découverte des différents services avec un aperçu de plusieurs activités dans l'entreprise et qui permet des rencontres et des interactions afin de favoriser l'intégration.

L'appel au développement de l'apprentissage poussé par les pouvoirs publics a été particulièrement entendu chez SAINT JEAN. Au fil des dernières années, le nombre d'apprentis intégrés dans les services a fortement progressé.

Evolution du nombre d'apprentis à chaque rentrée scolaire en septembre :

2021	2022	2023	2024
15	19	22	27

Entre la poursuite d'études, les mobilités géographiques, les options ouvertes dans les services, SAINT JEAN ne recrute pas la totalité de ces apprentis à l'issue de leurs formations. Pour autant, chaque année, un nombre croissant rejoint l'entreprise en tant que salarié permanent. En 2024, SAINT JEAN a recruté sept anciens stagiaires ou apprentis.

3.2.2 Attirer, former et faire grandir les Pastiers

Dans la continuité des différentes formes d'engagement vis-à-vis de la jeunesse, SAINT JEAN, par sa capacité à former à ses métiers, accompagne de nombreuses reconversions de salariés en cours de carrière.

Le partenariat avec le groupement d'employeurs ADRIAL a permis d'accueillir de nombreuses personnes en reconversion au fil des dernières années (salariés visant l'obtention de certificats de qualification professionnelle en production, logistique ou maintenance afin de changer de métier).

De façon globale, SAINT JEAN est engagée auprès de ses équipes pour les accompagner et les former dans les meilleures conditions possibles. Le pôle formation interne du service Maintenance est la meilleure illustration de ces efforts. Deux jeunes salariés ont ainsi obtenu des Certificats de Qualification Professionnelle Expérimentaux (CQPE) pour compléter leur formation initiale.

Par ailleurs, dans le cadre de la démarche « CAP 2030 », le groupe « Ligne Managériale » accompagne les managers en organisant des sessions de formation et des groupes d'échanges de pratiques. Les principales initiatives de 2024 :

- la création et la mise en place d'un parcours de formation manager / coordinateur,
- l'amplification du programme de tutorat nouveaux arrivants / nouvelles fonctions par des tuteurs expérimentés,
- le travail d'amélioration de la communication au sein des équipes.

Enfin, dans le cadre de la stratégie de digitalisation des différents processus, une plateforme de formation en ligne est désormais utilisée chez SAINT JEAN. Elle permet aux formateurs internes d'élaborer et proposer des contenus de formation plus simples à déployer. Cela facilite l'arrivée des nouveaux collaborateurs et permet de réaliser un suivi des apprenants et d'observer leurs évolutions sur les différents modules.

3.2.3 Favoriser toutes les diversités

Tout en s'engageant pour la jeunesse, SAINT JEAN ne tombe pas pour autant dans le « jeunisme ». La non-discrimination et l'égalité des chances se traduisent par des recrutements à tout âge ou niveau d'expérience.

• Les Entreprises s'engagent

Dans la continuité de ses nombreux engagements, SAINT JEAN est adhérente de la démarche nationale initiée par l'Etat et participe aux initiatives du réseau drômois « Les entreprises s'engagent ». Cette démarche rassemble des entreprises de toutes tailles et de tous secteurs, unies par une vision commune : bâtir une société inclusive et un monde durable.

SAINT JEAN répond positivement à de nombreuses structures ou associations, à titre d'exemple en 2024 :

- participation à l'opération de parrainage de demandeurs d'emploi seniors initiée par l'APEC dans le bassin valentinois,
- le Service Ressources Humaines est intervenu auprès du CIDFF pour soutenir l'insertion professionnelle et aussi promouvoir l'égalité des sexes en milieu professionnel. Cette initiative apporte des relations avec des groupes CAP Avenir 45+, à destination principalement des femmes, afin de les soutenir en leur apportant des outils nécessaires correspondant à leurs projets professionnels,
- des interventions auprès de L'institut des Vocations pour l'Emploi - LIVE (accompagnant les publics en reconversion) ou la poursuite de relations avec l'association 100 chances 100 emplois qui accompagne les jeunes publics.

• Autres initiatives d'inclusion locales

A l'occasion de la poursuite des actions avec le programme d'insertion HOPE (Hébergement Orientation et Parcours vers l'Emploi), le recrutement d'opérateurs en contrat de professionnalisation a pu être à nouveau réalisé cette année, faisant écho aux actions des précédentes années pour l'inclusion des personnes. Ce dispositif est réalisé en partenariat avec l'AFPA pour accompagner de façon globale des migrants (cours de français, formation professionnelle dans le domaine agroalimentaire, accompagnement logement).

Dans le cadre du programme HOPE, cette année encore, une personne issue du premier groupe accueilli a pu être embauchée en CDI dans le secteur d'activité raviolés.

La collaboration avec l'entreprise adaptée des Compagnons de la Drôme a continué de se développer cette année. A son lancement en 2023, ce partenariat avait débuté avec une demi-journée par semaine de travail au sein de l'atelier de fabrication de raviolés. Dorénavant, et après les nombreux retours positifs, les équipes des compagnons interviennent régulièrement en trois et quatre jours par semaine sur des horaires d'équipe du matin.

3.2.4 Faire vivre les valeurs « Fiers d'être Pastier »

Une nouvelle dynamique a été initiée avec la création du groupe Tous Pastiers, en remplacement du groupe BEFI (Bien-Être, Fierté et Intégration) afin de mieux faire circuler l'information en interne, créer de la cohésion et proposer des événements conviviaux. La création de ce nouveau groupe de travail « CAP 2030 » a permis de renouveler les relais sur chaque site et, plus particulièrement, en production, avec de nouveaux salariés ambassadeurs.

Le groupe « Tous Pastiers » incarne les valeurs de SAINT JEAN autour de :

- l'esprit d'équipe,
- la confiance,
- l'engagement.

Tous Pastiers permet de renforcer le sentiment de fierté d'appartenance de chaque Pastier et de favoriser la cohésion entre les équipes. A cet effet, des moments chaleureux et conviviaux sont organisés (repas, défis, animations...) pour favoriser le bien-être au travail des collaborateurs, par exemple des repas comme le « grand banquet » sur tous les sites.

Des initiatives inclusives sont également en place, comme la journée crêpe de Noël organisée avec les Compagnons de la Drôme, ou l'initiative des « Box de Noël » en faveur de l'association Entraide & Abris qui a été renouvelée en 2024. Cette association accueille, héberge et améliore les conditions de vie des personnes sans-abri sur le territoire. Cela permet d'offrir, notamment en fin d'année, des boîtes contenant vêtements chauds, loisirs, produits d'hygiène, petits encas et mots doux, à destination d'adultes ou d'enfants.

Enfin, cette année a aussi permis au groupe Tous Pastiers de programmer la visite des familles sur le site de Frans. Ainsi chaque Pastier a pu montrer à ses proches son environnement de travail et mieux expliquer ses principales activités.

3.2.5 Mécénats et partenariats

Près de 72 730 € ont été alloués à des actions de mécénat en 2024. Cela comprend la réalisation de nombreux projets et la poursuite d'actions en faveur du développement du territoire. De nombreuses associations, établissements et clubs sportifs ont pu ainsi bénéficier du soutien de SAINT JEAN :

- tremplin d'avenir, avec les dispositifs Proximité, coup de pouce et campus connecté,
- de nombreux clubs et associations sportives locaux : Rhône Ovalie Féminin – AS Grane – Dojo romain – Tennis Club BDP – Génissieux Basket – Union Cycliste Montmeyran Valence – Equitation romaine,
- des initiatives en faveur de l'environnement avec Terre de liens et la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO),
- des associations territoriales avec la Jeune Chambre Economique Française.

Dans le cadre de ses actions de mécénat auprès du Dojo Romains, SAINT JEAN a pu organiser une rencontre avec Nathan Petit, judoka médaillé mondial et européen, sélectionné pour les Jeux Paralympiques de Tokyo et de Paris 2024. Cela a été l'occasion d'échanger avec les collaborateurs sur son parcours hors du commun, marqué par sa gestion inspirante de la maladie de Stargardt, une perte de vision centrale diagnostiquée à l'adolescence.

• Dons et associations

Dans le cadre de la démarche anti-gaspillage et de la lutte contre la précarité alimentaire, des dons ont été distribués à des organismes en 2024 dans la continuité des années précédentes. Cela traduit la volonté de limiter les pertes avec des efforts pour trouver des solutions locales. Ainsi, la part de dons de produits a été de 85,6 tonnes en 2024, en légère baisse en comparaison avec une année 2023 record avec 92,7 tonnes.

De nombreuses offres commerciales sont proposées depuis plusieurs années aux différents CSE d'entreprises externes ainsi qu'à des clubs, des associations, ou encore à des établissements scolaires français. C'est une activité en forte hausse avec des partenariats qui s'inscrivent sur le long terme et de belles perspectives de développement.

• Fête de la pogne et de la raviole

Comme chaque année, la fête de la Pogne et de la Raviole, spécialités de la ville de Romans-sur-Isère, a été l'occasion pour l'entreprise de faire découvrir ses produits au plus grand nombre. Des animations ludiques ont été proposées afin de faire découvrir chaque ingrédient de nos fameuses ravioles du Dauphiné Label Rouge IGP, par le biais de chacun des cinq sens (odorat, vue, toucher, ouïe, goût). Ce fut un grand moment d'échange et de partage entre tous les Pastiers intervenus pour animer ce stand et les visiteurs qui ont pu bénéficier de leur expertise autour d'une expérience sensorielle et culinaire.

3.3 PRODUCTION RESPONSABLE

3.3.1 Optimisation de la gestion des ressources en eau et en énergie

• L'optimisation des consommations d'eau

Dans le cadre du déploiement des plans de sobriété hydrique, SAINT JEAN a renforcé depuis plusieurs années les mesures de limitation de ses consommations d'eau.

SAINT JEAN s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue avec, par exemple, en 2024, le changement des buses pour le nettoyage des ateliers qui a permis de passer d'une consommation d'eau de 30 litres par minute à une consommation de 20 litres par minute. Ces nouvelles buses permettent également de gagner du temps sur le lavage avec une meilleure efficacité. D'autres économies d'eau ont pu être réalisées en modifiant la laveuse de caisse sur le site de Saint-Just-de-Claix.

Sur le site de Romans, 14 sous-compteurs d'eau ont été ajoutés afin d'affiner le suivi des consommations et un groupe de travail multi-services se réunit régulièrement dans l'objectif d'analyser les éventuelles anomalies.

Un « diagnostic eau » a été réalisé sur ce site par un conseiller environnement de la CCI Drôme qui a permis d'élaborer un diagnostic complet des prélèvements, rejets et suivi des consommations d'eau, d'identifier les actions d'économie d'eau déjà réalisées et identifier les actions nécessitant un diagnostic complémentaire via un prestataire externe.

Sur le site de Frans, des restrictions d'eau ont été mises en place en ne faisant fonctionner qu'un seul pocheur pour la fabrication des quenelles pendant les périodes estivales. Des actions concrètes de réduction sur les process d'émulsion ont été conduites pour pouvoir tout concentrer sur un seul pocheur et ainsi réaliser des économies importantes.

Ces démarches de réduction des consommations d'eau seront poursuivies via un plan d'actions actualisé chaque année.

• **L'optimisation des consommations énergétiques**

En 2024, SAINT JEAN a franchi des étapes majeures dans l'amélioration de la performance énergétique, avec des résultats tangibles sur l'ensemble des sites.

Sur le site de Romans, l'extension des installations s'est accompagnée d'une optimisation fine des équipements. Les équipes ont notamment établi des consignes précises de régulation thermique des ateliers et chambres froides, conjuguant efficacité énergétique, qualité de production et bien-être des collaborateurs. Cette démarche s'appuie sur un système de supervision innovant qui centralise des milliers de données issues des équipements (froid, vapeur, air comprimé, traitement d'air). Cet outil permet désormais d'analyser en temps réel les facteurs impactant la consommation énergétique et de générer automatiquement des indicateurs de performance à différentes échelles temporelles.

Cette technologie offre également une capacité d'analyse plus fine, notamment dans la mesure de la valorisation de la chaleur fatale sur le site de Romans, un indicateur complexe mais essentiel dans la stratégie de décarbonation. Les investissements réalisés ont porté leurs fruits, permettant de valoriser près de 5 GWh de chaleur fatale en 2024, soit une réduction de l'empreinte carbone de plus de 1 000 tonnes équivalent CO₂ par rapport à 2023.

Les sites de Bourg-de-Péage et de Saint-Just-de-Claix ont également enregistré des progrès significatifs. L'installation, en 2023, de pompes à chaleur eau/eau en relève de température a permis de réduire leurs consommations de gaz de respectivement 18 % et 27 %, évitant l'émission d'environ 250 tonnes équivalent CO₂ en 2024.

3.3.2 Gestion des déchets

• **Démarche anti-gaspillage**

Un diagnostic des flux de déchets a été réalisé cette année au sein de l'atelier de fabrication de ravioles selon la méthodologie du guide du comité d'interprofession des PME et ETI françaises de l'alimentation (Pact-Alim / Ex-ADEPALE). Une cartographie des pertes et du gaspillage des déchets organiques a pu être élaborée suite à ce travail afin d'identifier l'origine des déchets par lignes de production. De cette façon, des solutions ont pu être déterminées avec, notamment, la déclaration des quantités de déchets générés pour chaque ligne et la pesée systématique de chaque bac de déchets. Des investissements ont été chiffrés pour faciliter ce travail de quantification avec la mise à disposition d'écrans pour déclarer la pesée des bacs ainsi que la création et l'affichage de guides sur chaque poste de travail afin d'informer sur la procédure à suivre.

Suite à ce diagnostic, la définition d'un standard a été réalisée pour assurer les changements de séries aux postes des raviolatrices, toujours dans l'optique de réduire et de limiter les pertes de matières premières.

Cette méthodologie sera dupliquée sur les autres sites en 2025/2026.

• **Réduction des déchets**

Ce travail de réduction du taux de déchets a été poursuivi cette année au sein de la nouvelle usine de pâtes afin d'uniformiser les méthodes sur les différentes lignes de production. Cela permet de faciliter l'analyse sur la provenance de ces déchets et de mieux cibler des actions à mettre en place en 2025, et plus particulièrement pour les déchets organiques.

Le démarrage du chantier de réduction des déchets au sein des ateliers pâtes a comme premier objectif de bien les catégoriser. Des objectifs de baisse de ces taux de déchets et des freintes emballages seront progressivement déployés, notamment par la mise en place d'actions au moment des changements de série. Une identification des sources de ces déchets, selon s'ils sont tombés au sol, s'il s'agit de freintes ou de non-conformités (farces, pâtes...), sera mise en œuvre dans une démarche d'amélioration continue.

Suite à cette démarche de diminution du taux de déchets, les bonnes pratiques mises en place au sein des ateliers de la nouvelle usine de fabrication de pâtes fraîches seront dupliquées progressivement sur les ateliers de l'ancienne usine. Cela vaut également pour l'organisation des postes de travail et l'ergonomie afin de limiter la production de déchets sur chaque activité.

Une harmonisation des consignes de tri avec la mise en place de standards a également été réalisée pour les sites de Frans et de Saint-Just-de-Claix qui produisent des quenelles. L'objectif final de ce projet est de mieux recycler les déchets alimentaires et en plus grandes quantités.

• La valorisation des déchets

La société DEROUX FRERES contribue également à réduire son empreinte environnementale en revalorisant ses coquilles d'œuf pour en extraire le calcium. De la même façon, près de 45 tonnes de fientes de poules ont été revalorisées chaque mois en biogaz cette année dans une unité de méthanisation située à quelques centaines de mètres des élevages. La société continue ainsi à s'inscrire dans son territoire en trouvant des solutions locales pour traiter ses déchets et limiter son impact sur l'environnement.

• La digitalisation

Côté informatique, des effets positifs ont d'ores et déjà été observés depuis plusieurs années avec le renforcement de la stratégie de digitalisation. En 2024, il est enregistré une baisse de 40 % des volumes d'impression par rapport à 2021, ce qui représente une économie de près de quatre tonnes de papiers par an. Cela résulte de divers chantiers qui ont été entrepris avec le télétravail, la centralisation des imprimantes ou encore la dématérialisation.

Ces données viendront à baisser continuellement grâce au déploiement de nouveaux dispositifs, notamment depuis la mise en place du badgeage sur les imprimantes, afin d'atteindre les objectifs de réduction fixés par la loi de dématérialisation d'ici 2026.

La digitalisation totale des factures continuera d'être déployée en 2025 avec la mise en œuvre de nouveaux projets au sein des services informatique et comptable.

Dans le cadre de la démarche de renforcement du contrôle de la qualité sur les activités, des actions de digitalisation de ces contrôles sont en cours de déploiement sur les sites. Cela permet d'avoir une meilleure réactivité sur la production : un meilleur suivi facilite la mise en place d'actions correctives de manière rapide et efficace.

• Autres projets

Enfin, un travail a été effectué cette année pour étudier la faisabilité de plusieurs projets pour le recyclage local et la revalorisation de certaines filières de déchets, notamment sur les déchets organiques avec des projets de méthanisation, mais aussi les textiles, les Equipements de Protection Individuelle (EPI) et les chaussures, ainsi que les mégots de cigarettes.

Additionnellement, un travail avec la communauté d'agglomération de Valence Romans Agglo sur un projet d'Ecologie Industrielle Territoriale (EIT) a été initié cette année sur la thématique des déchets plastiques et organiques. Cela permet de coconstruire avec les acteurs des différentes filières pour trouver ensemble des solutions pour répondre aux problématiques futures.

3.3.3 Politique d'achat responsable et éthique d'entreprise

LES ENJEUX RSE SONT AU CŒUR DES PRIORITÉS DU SERVICE ACHATS



*Optimiser les coûts
dans le respect de
la politique d'achats*



*Apporter une vision stratégique
à l'entreprise au regard de
sa connaissance des marchés*



*Réduire les risques et sécuriser
les approvisionnements*



*Piloter l'amélioration continue
au travers des relations fournisseurs
saines et durables*

• Politique d'achat responsable et éthique d'entreprise

Un travail est en cours pour approfondir une politique d'achats responsables intégrant les enjeux de la nouvelle réglementation européenne CSRD. Le but est d'assimiler ces nouvelles attentes et de partager ces enjeux avec les fournisseurs et renforcer leur engagement. Cette nouvelle politique sera intégrée dans les futurs échanges avec les parties prenantes en 2025.

SAINT JEAN est fière d'avoir fait le choix depuis de nombreuses années de favoriser les entreprises locales. En montant d'achat, plus de 82 % des matières premières sont d'origine France, dont 47 % d'origine Auvergne-Rhône-Alpes / Franche-Comté. SAINT JEAN s'attache à promouvoir la gastronomie française de qualité, en minimisant les approvisionnements hors Union Européenne.

Tous les fournisseurs doivent respecter des normes strictes de qualité et de sécurité alimentaire conformes aux réglementations en vigueur et aux exigences spécifiques de SAINT JEAN. L'objectif est de construire un partenariat durable et éthique avec les fournisseurs dans une relation de confiance et une recherche constante d'optimisation, faisant de ce lien une relation gagnante-gagnante tout en respectant les objectifs de chacun.

• Maîtriser les filières d'approvisionnement

Relations de confiance avec les fournisseurs : un atout stratégique

L'enjeu principal est d'établir des relations saines et durables avec les fournisseurs sur chaque filière d'approvisionnement. Dans un climat mondial marqué par les conflits et l'inflation, de nombreuses tensions sur les approvisionnements sont observées et il devient compliqué de maintenir certaines activités, plus particulièrement dans l'industrie agroalimentaire. C'est pourquoi des partenariats sont instaurés avec les principaux fournisseurs afin d'assurer une continuité des activités et éviter les risques de rupture sur certaines matières.

Dans ce contexte de pénuries et de tensions, les partenariats régionaux et les relations de confiance entre SAINT JEAN et ses fournisseurs permettent de limiter les ruptures d'approvisionnement.

Une nouvelle fois, le choix de relations pérennes de confiance a fait la preuve de sa pertinence.

• Coconstruire des filières durables et pérennes

En parallèle des défis quotidiens pour sécuriser les approvisionnements, SAINT JEAN poursuit son travail de fond pour identifier de nouveaux fournisseurs à la hauteur de ses exigences. Ainsi, 80 % des volumes d'achats proviennent directement de fournisseurs localisés en France, dont 22 % en régions Auvergne-Rhône-Alpes et Franche-Comté.

• Référencer des producteurs bio

Dans la lignée de la stratégie de développement de ses activités et du territoire drômois, SAINT JEAN renforce sa volonté de s'approvisionner auprès de filières locales dans la région Auvergne-Rhône-Alpes et de fabriquer des produits à base de matières premières bio majoritairement françaises. Cet engagement à fabriquer des produits respectueux de l'environnement et issus de matières premières biologiques continuera à marquer la conception des futurs produits. Ainsi, de nouveaux partenariats et de nouveaux référencements ont été développés en faveur de matières premières biologiques avec des fournisseurs locaux, en complément de ceux déjà existants.

• Garantir la qualité constante des produits

La propagation de la grippe aviaire à toutes les régions du monde crée des tensions sur le marché des œufs. Dans ce contexte, le rachat de la société DEROUX FRERES, spécialisée dans la commercialisation d'œufs, contribue à sécuriser les approvisionnements. Depuis plusieurs années, la société DEROUX FRERES développe des liens avec des éleveurs bio et des éleveurs situés à proximité qui pratiquent l'élevage en plein air.

Dans le cadre d'un partenariat avec un éleveur de Bourg-de-Péage, l'entreprise produit des œufs qui respectent le cahier des charges « Raviole du Dauphiné IGP Label Rouge » pour la fabrication des ravioles. Cette politique de partenariats pérennes avec les producteurs, en parfait accord avec les pratiques du Groupe, apporte sécurité et stabilité pour les deux parties.

Dans la lignée des objectifs fixés par l'entreprise, un travail est effectué pour privilégier des ingrédients issus de filières soucieuses du bien-être animal. SAINT JEAN prévoit l'utilisation exclusive d'œufs et d'ovoproduits en provenance d'élevages alternatifs d'ici à fin 2025, afin de ne plus utiliser d'œufs de poules en cages, ainsi que de viande de volaille issue d'élevages biologiques ou plein air en respectant « l'European Chicken Commitment » d'ici fin 2026 et, enfin, l'utilisation de viande de porc qui respecte les critères du « Pig Minimum Standards » à horizon fin 2030.

• **Qualité des matières premières et politique Clean Label**

SAINT JEAN relaie ses engagements qualité auprès de ses fournisseurs en leur faisant signer une charte d'exigences matières premières. Cette dernière porte sur différents critères : qualité, conformité, respect du bien-être animal, respect des principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de la Déclaration de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Chaque fournisseur doit également produire une analyse des dangers sur son process afin d'assurer la qualité sanitaire des produits livrés.

SAINT JEAN s'interdit l'utilisation de différents ingrédients, dont les OGM, les matières ionisées, les matières grasses partiellement ou totalement hydrogénées, l'huile de palme, les nanoparticules et les arômes artificiels.

Pour les produits bio, un plan de contrôle renforcé permet de détecter la présence éventuelle de traces de pesticides. De même, les fournisseurs d'épices ont augmenté leurs analyses pour contrôler les matières et être en conformité avec la réglementation.

Au-delà du bien-être animal, l'entreprise utilise tous les moyens nécessaires pour proposer des recettes sans additif et avec des listes d'ingrédients naturels simples à travers une charte nutritionnelle exigeante. Elle correspond aussi bien aux attentes des consommateurs qu'à la philosophie de SAINT JEAN.

3.3.4 Ethique et conformité

Des procédures internes (validation des règlements, doubles signatures...) préviennent le risque de fraude financière et les comptes de l'entreprise sont validés par un expert-comptable et par un Commissaire aux Comptes.

En matière de gestion des données, les procédures de SAINT JEAN respectent le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données). Les données des clients, détenues dans le cadre des boutiques, sont traitées avec la plus grande attention. La cybersécurité fait l'objet d'une vigilance permanente, grâce à des procédures internes rigoureuses et des formations régulières.

Côté production, les cahiers des charges et les réglementations en vigueur sont respectés sans compromis, afin de protéger la santé et la sécurité des consommateurs.

L'esprit d'équipe, la confiance et l'engagement, qui constituent les valeurs de SAINT JEAN, sont présents au quotidien dans les relations de travail grâce à des formations et des échanges entre pairs. Deux référents sont dédiés à la lutte contre le harcèlement sexuel et moral et contre les agissements sexistes.

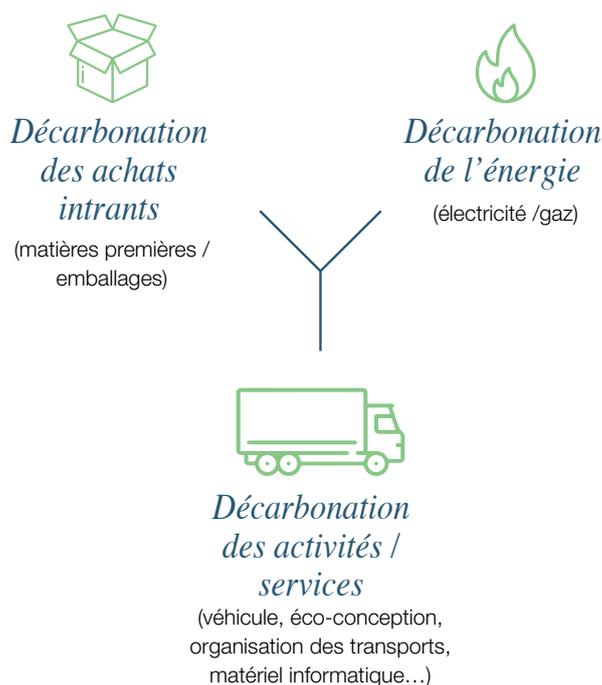
Un système interne de prévention contre la corruption est en place avec une grande diversité de personnes de différents services qui contrôlent les process pour la gestion des factures et l'utilisation d'outils informatiques de traçage des données.

Ainsi, les services comptabilité, contrôle de gestion et administration des ventes, en plus de la direction générale, sont attentifs aux risques de corruption et respectent une éthique des affaires.

Des logiciels de gestion de budget sont également utilisés pour faciliter les transaction internes, les différentes commandes et la facturation des clients permettant de gagner en efficacité et de respecter la loyauté des pratiques.

3.4 EMPREINTES CARBONE ET ENVIRONNEMENTALE

La démarche RSE de SAINT JEAN est un sujet qui est de plus en plus prépondérant dans les relations avec les parties prenantes et les clients. Cette démarche est progressivement expliquée pour attester de l'ambition de l'entreprise dans les différents échanges et démontrer tout l'engagement pris sur ces sujets. La transition et les enjeux autour de la RSE permettent à des clients de mettre au défi la société d'atteindre des objectifs communs en définissant une trajectoire de décarbonation en respectant l'accord de Paris. Dans le cadre de l'engagement de SAINT JEAN en faveur du développement durable des activités, plusieurs groupes de travail stratégiques ont été récemment lancés pour accompagner cette transition vers un modèle bas-carbone.



3.4.1 Décarbonation des intrants

• Groupe de travail : Eco-conception des emballages

Le groupe de travail éco-conception des emballages créé il y a plusieurs années a, en 2024, intégré le comité de pilotage décarbonation de l'entreprise. Cela a permis de poursuivre les actions autour du décret 3R : « Réduction, Réemploi, Recyclage », en application de la loi AGEC. La recyclabilité des emballages a continué à être améliorée cette année avec, notamment, les films plastiques thermo-rétractables des cassolettes de ravioles et les sachets plastiques des tagliatelles qui sont devenus entièrement recyclables.

Des indicateurs sont en place et suivis chaque trimestre par une équipe pluridisciplinaire (QSE, Achats, Production, Recherche et Développement).

En parallèle de l'objectif défini à 100 % d'emballages recyclables d'ici 2030, SAINT JEAN souhaite intégrer plus de matière recyclée dans ses emballages ; des essais industriels ont été réalisés dans ce but en 2024. Par cette initiative, SAINT JEAN essaie d'inciter ses parties prenantes à intégrer des matières recyclées, ce qui permet de limiter l'utilisation de ressources fossiles dans la conception de ses emballages.

Des efforts significatifs ont été réalisés pour alléger les emballages existants et pour concevoir de nouveaux emballages plus légers.

Toujours dans le cadre de l'éco-conception des emballages et afin de répondre aux attentes des clients professionnels, de nouveaux formats ont été lancés cette année. Ces gros formats d'emballages permettent de réduire de 30 % l'utilisation de plastique, par exemple sur une gamme de pâtes farcies. Cet effort a même conduit jusqu'à une réduction du plastique de près de 67 % sur des quenelles bio.

Enfin, les clients de chaque boutique peuvent dorénavant amener leurs propres contenants pour limiter l'utilisation de nouveaux emballages lors de leurs achats de plaques de ravioles.

• **Groupe de travail : Approvisionnement en matières premières via des filières bas-carbone**

Ce groupe de travail a pour mission d'établir un état des lieux des volumes de matières premières sur l'ensemble des activités de l'entreprise et d'identifier les catégories de matières premières les plus impactantes pour prioriser les actions. Ainsi, trois sous-groupes ont été initiés pour travailler sur les produits laitiers, les produits céréaliers et les ovoproduits. Ces travaux permettront de définir une stratégie par catégorie de matières premières et d'identifier des leviers d'amélioration avec des objectifs clairs et un plan d'actions.

Après une phase exploratoire de collecte de données, des études et des veilles de marché, une phase « terrain » sera consacrée à aller questionner les fournisseurs et les filières interprofessionnelles sur leurs bonnes pratiques. Des premiers échanges auprès de la filière Comté ont été entrepris afin de mener une étude approfondie sur l'impact carbone de cette matière première qui est l'un des ingrédients importants entrant dans la composition des ravioles du Dauphiné.

• **Groupe de travail : Analyse environnementale des matières premières et des emballages**

Ce groupe de travail a été lancé cette année et repose sur une première évaluation environnementale des fournisseurs d'emballages menée en 2022. Ce groupe vise à dupliquer cette méthodologie en se servant de modèles spécifiques pour chaque typologie de matières premières.

A terme, ce processus structuré prévoira une analyse environnementale des principaux fournisseurs tous les trois ans, avec la construction d'une cartographie et le calcul d'une valeur moyenne de leurs évaluations environnementales. Une méthodologie sera élaborée pour aider à la prise de décision et pour définir des objectifs d'amélioration selon les différentes catégories de fournisseurs.

Ce travail sera complété par la diffusion à l'ensemble des fournisseurs de la charte achats responsables afin qu'ils s'engagent à la respecter. L'objectif est de s'entourer de parties prenantes qui partagent le même objectif que SAINT JEAN et de les inciter à adopter de meilleures pratiques pour limiter leurs impacts. Ce travail nécessitera une étroite collaboration et la programmation de rendez-vous auprès des parties prenantes pour faciliter les échanges et se rendre compte des actions réalisées sur place.

• **Groupe de travail : Eco-conception des gammes**

Ce groupe de travail se concentre sur la rationalisation des gammes pour optimiser l'efficacité opérationnelle sur l'éco-conception, incluant une analyse environnementale des matières premières et emballages et des critères d'approvisionnement bas carbone.

3.4.2 Décarbonation énergie

• **Groupe de travail : Optimisation de la performance énergétique et amélioration de l'isolation des bâtiments**

Bien que des investissements récents aient permis des avancées significatives dans la décarbonation des sites industriels, l'engagement du Groupe s'inscrit dans une perspective à long terme. La neutralisation complète des émissions directes et indirectes (scopes 1 et 2) nécessite une stratégie d'amélioration continue et des investissements ciblés.

Dans cette optique, il a été établi une feuille de route triennale structurée autour d'axes prioritaires :

- L'analyse approfondie des possibilités de substitution de la vapeur, en identifiant les équipements techniquement adaptés et en anticipant les contraintes potentielles. En parallèle, une cartographie exhaustive des sources et puits de chaleur fatale a été menée pour optimiser les synergies énergétiques entre les installations.
- Le renforcement du pilotage énergétique se poursuit avec l'extension d'un système de supervision des équipements process. Une attention particulière est portée à l'optimisation des consommations de gaz, notamment pendant les périodes de faible activité. Cela inclut la réduction du socle de consommation durant les week-ends et l'optimisation du fonctionnement des équipements en phase de marche à vide.

Enfin, les équipes techniques étudient les possibilités de rationalisation des réseaux de vapeur, avec pour objectif une réduction de la pression de service et les pertes énergétiques associées.

Cette approche méthodique et globale témoigne de la volonté d'inscrire la performance énergétique au cœur de la stratégie industrielle du Groupe.

3.4.3 Décarbonation des services

• Challenge mobilité

L'organisation du challenge mobilité de la région Auvergne-Rhône-Alpes a été un franc succès cette année. Tous les sites ont pu constituer des équipes qui se sont prises au jeu pour que les collaborateurs effectuent sur cette journée leur trajet domicile-travail autrement qu'en voiture individuelle. Vélo, marche à pied, transport en commun ou covoiturage, déguisés ou non, les Pastiers ont su faire preuve d'engagement. Cela a créé une belle cohésion, notamment au sein des ateliers de production. Les équipes de la comptabilité, des ravioliers, de la plateforme logistique et de Saint-Just-de-Claix ont d'ailleurs été récompensées pour leurs efforts physiques et leurs tenues originales. Les équipes gagnantes, les plus sportives et les plus créatives, ont pu bénéficier de bons cadeaux sur la thématique du sport. A la suite du succès de cet événement cette année, de nouveaux rangements vélos ont été installés pour répondre à la forte demande des cyclistes.

• Actions pour la mobilité

Un accord de partenariat a été renouvelé cette année avec l'organisme Valence Romans Mobilités en faveur d'un relais local sur le territoire pour promouvoir des modes de déplacements moins impactants sur l'environnement. De nombreuses animations ont eu lieu sur les sites afin de cartographier les localisations des collaborateurs et ainsi faciliter le covoiturage au sein des équipes. Des équipements ont été distribués pour mieux circuler à vélo la nuit dans le cadre du dispositif « Cyclistes, brillez ! ».

Plusieurs réunions ont permis d'identifier et de mutualiser les demandes et les besoins autour de la mobilité avec tous les acteurs du monde professionnel de la zone d'activités des Allobroges à Romans. Cela a permis, notamment, de développer le covoiturage avec une application dédiée sur la zone et de faire bénéficier les usagers de nouvelles lignes de transport en commun, en plus d'aménager la zone d'activités avec des voies cyclables sur les contre-allées.

La prime de mobilité douce a été revalorisée afin d'inciter les Pastiers à se déplacer autrement qu'avec la voiture individuelle. En 2024, 58 salariés ont bénéficié de cette prime de 50 € net par mois.

• Groupe de travail : Verdissement de la flotte de véhicules et modes de transport

a) Flotte de fourgons SAINT JEAN pour la livraison de produits finis

Dans le cadre de l'implémentation des Zones à Faible Emissions (ZFE) à horizon 2030, la transition de la flotte de véhicules utilitaires frigorifiques est en cours de réflexion avec pour objectif de réaliser les derniers kilomètres d'acheminement des marchandises en minimisant les émissions.

L'optimisation de la chaîne logistique étant essentielle, une nouvelle base a été inaugurée, en 2022, pour mieux gérer les flux de marchandises. L'harmonisation des achats permet de travailler uniquement avec des camions complets et la gestion des stocks, cruciale, est continuellement améliorée avec des formations continues pour les équipes sur les méthodes d'optimisation.

En 2024, un travail d'optimisation des tournées des chauffeurs a été mené, ce qui a permis de réduire les kilomètres parcourus et d'économiser un camion dans les flux logistiques internes. Des indicateurs clés de performance sont suivis pour mesurer les bénéfices, en mettant l'accent sur l'optimisation du nombre de camions. Depuis septembre 2024, une navette a été mise en place pour optimiser les flux entre le site de production de Saint-Just-de-Claix et la plateforme logistique de Romans-sur-Isère. Cette navette fonctionne à l'huile de colza B100, renforçant ainsi l'organisation logistique de l'entreprise tout en diminuant les émissions de gaz à effet de serre.

b) Flotte de véhicules de fonction et de service

La volonté du Groupe de décarboner ses activités s'illustre aussi par la définition d'une nouvelle politique de gestion de la flotte de véhicules internes et de véhicules de fonction avec une orientation vers des véhicules exclusivement hybrides.

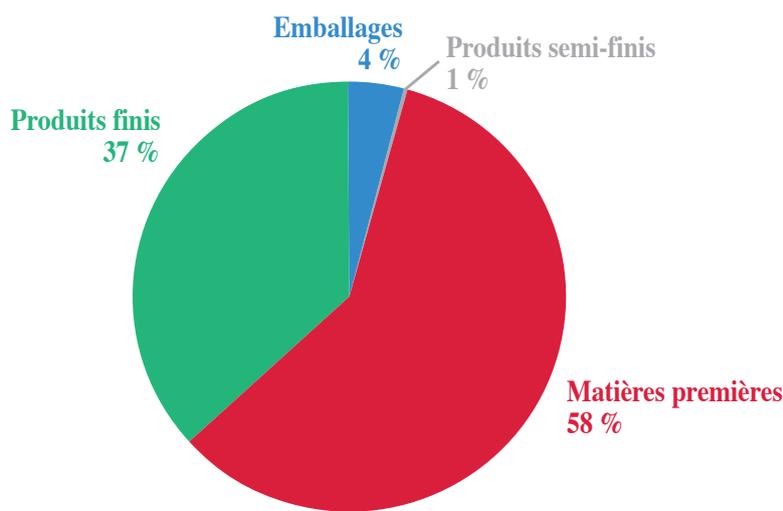
Un renouvellement du parc de véhicules professionnels a été réalisé cette année pour limiter les impacts liés aux déplacements pour les collaborateurs, avec des voitures hybrides achetées en propre et de marques françaises. A terme, cela viendra supprimer progressivement tous les véhicules du parc automobile roulant au diesel pour les remplacer par des alternatives hybrides.

Ce groupe de travail existant a été intégré au comité de pilotage décarbonation cette année et met l'accent sur le verdissement progressif de la flotte de véhicules. Cette transition vers des véhicules exclusivement hybrides a été accompagnée par une formation sur l'écoconduite dispensée cette année à tous les commerciaux sur le terrain et à tous les chauffeurs SAINT JEAN.

• Bilan carbone des émissions des transports amont et aval

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre sur les scopes 1, 2 et 3 des activités du Groupe a été réalisé en 2023 sur les données de 2022. Les émissions liées au fret des activités pour le transport amont et aval des marchandises ont été évaluées à 3 % du total de ce bilan carbone ce qui représente près de 2 000 tonnes équivalent CO₂ sur un total d'environ 75 000 tonnes équivalent CO₂.

Répartition des émissions de gaz à effet de serre du fret SAINT JEAN



3.4.4 Biodiversité et projets en faveur de l'environnement

Depuis plusieurs années, le site de Saint-Just-de-Claix entretient ses espaces verts avec une tonte raisonnée afin de favoriser le développement de la biodiversité autour de l'usine et de préserver les écosystèmes. Ce dispositif a été maintenu dans le cadre d'un partenariat avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO).

En 2024, des actions de mécénat ont permis de financer deux projets en faveur de la biodiversité sur le territoire romanais. Ainsi, des chantiers de plantation de haies ont été menés avec la société Aromabeille qui œuvre pour l'apiculture et l'agriculture locale en engageant des actions pour la biodiversité. Des élèves en BTS 1 de la Maison Famille Rurale de Mondy ont planté 330 mètres linéaires de haies à Chatuzange-le-Goubet et à Bourg-de-Péage. Ces haies, composées d'essences locales telles que le mûrier blanc, l'aubépine, ou encore le sureau noir, visent à favoriser le développement des écosystèmes tout en étant propice au développement des populations d'oiseaux, d'insectes et de mammifères, sans oublier que ces haies auront par ailleurs à terme un rôle de brise-vent. En complément, SAINT JEAN a financé des animations de sensibilisation d'élèves autour d'une aire terrestre éducative (mare), ceux-ci ont ainsi pu découvrir le fonctionnement de la faune et de la flore dans ce milieu naturel.

Le Groupe s'est lancé, par conviction, il y a 30 ans dans les produits biologiques. En 2024, 14,1 % du chiffre d'affaires est réalisé par les produits certifiés. SAINT JEAN maintient son cap et son soutien à l'agriculture biologique, convaincu que ces pratiques agricoles sont bénéfiques pour l'environnement et la santé.

Cette année, le groupe « Tous Pastiers », grâce au travail d'une équipe de participants volontaires, a organisé le ramassage des déchets autour du site à Romans-sur-Isère. Cette initiative a permis de nettoyer l'ensemble du périmètre extérieur, limitant ainsi la pollution visuelle et environnementale. Cela a également sensibilisé le personnel à ce sujet et d'autres initiatives seront régulièrement organisées pour maintenir la propreté des sites.

4. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

L'année 2024 a été marquée par le déploiement de la stratégie RSE basée sur ses quatre piliers : santé et sécurité, égalité des chances, production responsable et décarbonation. En 2025, le Groupe poursuivra cette démarche en initiant et poursuivant des projets en lien avec la RSE.

La santé et la sécurité des collaborateurs resteront les premières préoccupations de l'entreprise afin de garantir un environnement de travail avec un facteur de risque limité pour toutes les personnes. La démarche DIAMANT sera renforcée avec de nouveaux groupes de travail opérationnels. Des investissements seront également réalisés progressivement afin de pouvoir améliorer l'ergonomie des postes de travail. Cela permettra d'apporter des solutions pour répondre aux enjeux de la sécurité au travail tout en s'assurant du bien-être et de la santé de chaque pastier.

L'année 2025 sera marquée par l'inauguration du nouveau siège social de SAINT JEAN sur le site de Romans-sur-Isère. Ce nouveau siège social marque l'ambition de l'entreprise de continuer à se développer et de favoriser la cohésion de ses effectifs tout en offrant de meilleures conditions de travail. De nouveaux partenariats avec des organismes locaux permettront également de renforcer l'attractivité de l'entreprise sur son territoire.

Par ailleurs, les plans d'action des groupes de travail sur les actions bas-carbones seront déployés afin de pouvoir mener des actions concrètes et observer prochainement des impacts positifs sur les activités. Des ressources et des moyens seront mis en œuvre dans les différents services pour mener à bien ces nouveaux projets afin d'atteindre les objectifs de décarbonation et, plus globalement, les objectifs RSE.

5. INDICATEURS DE PERFORMANCE RSE 2024

Pour illustrer les contributions de SAINT JEAN GROUPE aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, ces derniers sont mis en regard des indicateurs.

						
DOMAINE	SOUS-CATEGORIE	INDICATEUR	2022 Périmètre Groupe : SAINT JEAN GROUPE / SAINT JEAN / SAINT JEAN BOUTIQUE	2023 Périmètre Groupe : SAINT JEAN GROUPE / SAINT JEAN / DEROUX FRERES / SAINT JEAN BOUTIQUE	2024 Périmètre Groupe : SAINT JEAN GROUPE / SAINT JEAN / DEROUX FRERES / SAINT JEAN BOUTIQUE	OBJECTIFS DE DEVELOP- PEMENT DURABLE
Santé & Sécurité	Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT)	Nombre d'accords signés	3 + 2 avenants	Total Groupe : 5 + 2 DUE	Total Groupe : 6 accords + 3 avenants + 1 DUE	1, 8 et 10
		Taux de rotation sur les CDI (au 31/12)	14,4 %	Total Groupe : 15,76 %	Total Groupe : 14,12 %	1 et 8
		Taux d'absentéisme (absence pour maladie, maladie professionnelle, accident de travail et de trajet)	7,29 %	Total Groupe : 5,47 %	Total Groupe : 5,73 %	3
		Pourcentage de répondants au sondage QVT	71%	Prévue en 2024 (tous les 2 ans)	Total Groupe : 66,7 %	3
	Accident du Travail	Pourcentage de répondants à l'enquête forfait jours (équilibre vie pro / vie perso)	SAINT JEAN 73 %	SAINT JEAN 65 %	SAINT JEAN 83 %	3
		Taux de fréquence TF (Nombre d'accidents du travail avec arrêt par millions d'heures travaillées)	SAINT JEAN 41,2	SAINT JEAN 34,7 DEROUX FRERES 29,61	SAINT JEAN 26,6	3
		Taux de fréquence TF2 (Nombre d'accidents du travail avec et sans arrêt par millions d'heures travaillées)	SAINT JEAN 48,5	SAINT JEAN 43,63 DEROUX FRERES 29,61	SAINT JEAN 31,1	3
	Prévention	Taux de Gravité TG (Nombre de jours d'absence pour motif d'accident pour mille heures travaillées)	SAINT JEAN 3,9	SAINT JEAN 0,8 DEROUX FRERES 1,92	SAINT JEAN 0,77	3
		Heures de formation dédiées à la Santé & la Sécurité au travail (Gestes et postures / SST / TMS / échauffements...)	Total Groupe : 2 257 h	Total Groupe : 830 h	Total Groupe : 2 668 h	3 et 4
		Nombre de maladies professionnelles reconnues avec arrêt	Total Groupe : 8	Total Groupe : 0	Total Groupe : 1	3
Egalité des chances	Effectif en CDI par statut	Effectif en CDI par statut	Total Groupe : Ouvriers 54 % ETAM 30 % Cadres 16 %	Total Groupe : Ouvriers 50,53 % ETAM 33,69 % Cadres 15,78 %	Total Groupe : Ouvriers 45,36 % ETAM 37,32 % Cadres 17,32 %	1, 8 et 10
		Proportion des contrats en CDI	Total Groupe : 91 %	Total Groupe : 93,09 %	Total Groupe : 91,84 %	1, 8 et 10
	Formation / Développement des compétences	Nombre total d'heures de formation accordées aux salariés	Total Groupe : 8 884	Total Groupe : 6 667	Total Groupe : 9 678,65 SAINT JEAN : 9 603,85 DEROUX FRERES : 31,3 SAINT JEAN BOUTIQUE : 43,5	4 et 10
		Nombre d'heures de formation par statut et par sexe (H/F)	Total Groupe : Ouvriers 67 / 44 ETAM 39 / 17 Cadres 38 / 36	Total Groupe : Ouvriers 382 / 385 ETAM 320 / 191 Cadres 115 / 91	Total Groupe : Ouvriers 2 078 / 1 318 ETAM 2 326 / 1 420 Cadres 1 116 / 629	5
		Nombre de participants ayant suivi une formation pendant l'année (Une personne peut participer à plusieurs formations)	Total Groupe : 552	Total Groupe : 487	Total Groupe : 490 SAINT JEAN : 470 DEROUX FRERES : 18 SAINT JEAN BOUTIQUE : 2 SAINT JEAN GROUPE : 0	4 et 10
		Taux de formation/plan de formation	Total Groupe : 80 %	Total Groupe : 170 % en heure 87 % en coût externe	Total Groupe : 134 % en heure (hors LMS Didask) 85 % en coût externe	4 et 10
		Nombre d'alternants, de contrats de professionnalisation et de stagiaires	Total Groupe : 19 apprentis 44 stagiaires	Total Groupe : 24 apprentis 44 stagiaires	Total Groupe : 27 apprentis 39 stagiaires	4 et 10
		Nombre de certificats de qualification professionnelle (CQP)	Total Groupe : 5	Total Groupe : 7	Total Groupe : 8	4 et 10
		Nombre d'alternants, de contrats de professionnalisation et de stagiaires recrutés en CDD et CDI	Total Groupe : 3	Total Groupe : 5	Total Groupe : 4	4 et 10
		Nombre de salariés ayant bénéficié d'une mobilité interne	Total Groupe : 20	Total Groupe : 33	Total Groupe : 33	8
	Intégration des salariés	Salariés couverts par une convention collective	Total Groupe : 100 %	Total Groupe : 100 %	Total Groupe : 100 %	1, 8 et 10
		Répartition par âge des collaborateurs en CDI	Total Groupe : 3 % < 20 ans 19 % entre 20 et 29 ans 22 % entre 30 et 39 ans 30 % entre 40 et 49 ans 24 % entre 50 et 59 ans 2 % > 60 ans	Total Groupe : 2,11 % < 20 ans 20,50 % entre 20 et 29 ans 21,84 % entre 30 et 39 ans 26,82 % entre 40 et 49 ans 25,29 % entre 50 et 59 ans 3,45 % > 60 ans	Total Groupe : 0 % < 20 ans 17,73 % entre 20 et 29 ans 23,51 % entre 30 et 39 ans 27,22 % entre 40 et 49 ans 28,25 % entre 50 et 59 ans 3,30 % > 60 ans	10
		Moyenne d'âge des collaborateurs en CDI	Total Groupe : 41,1 ans	Total Groupe : 41,04 ans	Total Groupe : 42,4 ans	10
		Ancienneté moyenne des collaborateurs en CDI	Total Groupe : 9,3 ans	Total Groupe : 9,3 ans	Total Groupe : 9,6 ans	8 et 10
		Nombre de recrutements par cooptation	Total Groupe : 16	Total Groupe : 10	Total Groupe : 8	11
	Egalité des sexes	Parité (H/F) sur effectif global	Total Groupe : 51 % H 49 % F	Total Groupe : 54 % H 46 % F	Total Groupe : 54,25 % H 45,75 % F	5
		Parité (H/F) sur effectif de l'encadrement	Total Groupe : 56 % H 44 % F	Total Groupe : 59,15 % H 40,85 % F	Total Groupe : 53,54 % H 46,46 % F	5
Index égalité professionnelle femmes et hommes		Total Groupe : 91/100	Total Groupe : 92/100	Total Groupe : 91/100	5	
Inclusion Handicap	Taux d'emploi des personnes en situation de handicap par rapport à l'effectif global	Total Groupe : > 6 %	Total Groupe : SAINT JEAN : 6,91 % DEROUX FRERES 7,6 %	Total Groupe : SAINT JEAN : 6 % DEROUX FRERES 8,1 %	8 et 10	
	Nombre de salariés en situation de handicap	Total Groupe : 28	Total Groupe : 23	Total Groupe : 28	8 et 10	
Mécénat	Contribution par mécénat à des structures sociales locales	Total Groupe : 30 000 €	Total Groupe : 41 000 €	Total Groupe : 43 500 €	11 et 17	
	Soutien aux associations sportives locales	Total Groupe : 36 900 €	Total Groupe : 28 550 €	Total Groupe : 28 950 €	11 et 17	
	Dons alimentaires en tonnes	SAINT JEAN 51	SAINT JEAN 93	SAINT JEAN 85,6	1, 2, 11, 12 et 17	

DOMAINE	SOUS-CATEGORIE	INDICATEUR	2022 Périmètre Groupe : SAINT JEAN GROUPE / SAINT JEAN / SAINT JEAN BOUTIQUE	2023 Périmètre Groupe : SAINT JEAN GROUPE / SAINT JEAN / DEROUX FRERES / SAINT JEAN BOUTIQUE	2024 Périmètre Groupe : SAINT JEAN GROUPE / SAINT JEAN / DEROUX FRERES / SAINT JEAN BOUTIQUE	OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE
Production responsable	Ancrage territorial / Relations parties prenantes	Effectif total (au 31/12)	517 (Périmètre Groupe + DEROUX FRERES)	Total Groupe : 521	Total Groupe : 527	8 et 11
		Equivalent temps plein (au 31/12)	SAINT JEAN : 477,2 SAINT JEAN BOUTIQUE : 2,30	Total Groupe : 513,39 SAINT JEAN : 485,2 DEROUX FRERES : 19,6 SAINT JEAN BOUTIQUE : 4,59 SAINT JEAN GROUPE : 4	Total Groupe : 519,61 SAINT JEAN : 493,7 DEROUX FRERES : 17,91 SAINT JEAN BOUTIQUE : 5 SAINT JEAN GROUPE : 4	8 et 11
		Répartition des effectifs par structure juridique	Total Groupe + DEROUX FRERES : SAINT JEAN BOUTIQUE 0,5 % SAINT JEAN GROUPE 0,6 % DEROUX FRERES 3,9 % SAINT JEAN 95 %	Total Groupe : SAINT JEAN BOUTIQUE 1,15 % SAINT JEAN GROUPE 0,77 % DEROUX FRERES 4,03 % SAINT JEAN 94,05 %	Total Groupe : SAINT JEAN BOUTIQUE 0,95 % SAINT JEAN GROUPE 0,76 % DEROUX FRERES 3,41 % SAINT JEAN 94,88 %	8 et 11
		Part d'intérim/nombre d'intérimaires	Total Groupe : 34,4 ETP	Total Groupe : 44,01 ETP	Total Groupe : 61,98 ETP	1 et 8
		Part d'achat MP ⁽¹⁾ en région Auvergne-Rhône-Alpes et Franche-Comté (en quantité)	SAINT JEAN 22 %	SAINT JEAN 22 % DEROUX FRERES 96,2 %	SAINT JEAN 22,10 % DEROUX FRERES 79 %	11, 12, 13 et 17
		Part d'achat MP reste de la France (en quantité)	SAINT JEAN 54 %	SAINT JEAN 58 % DEROUX FRERES 3,8 %	SAINT JEAN 57,70 % DEROUX FRERES 21 %	11, 12, 13 et 17
		Part d'achat MP reste de l'Europe géographique (en quantité)	SAINT JEAN 19 %	SAINT JEAN 16 % DEROUX FRERES 0 %	SAINT JEAN 15,20 % DEROUX FRERES 0 %	11, 12, 13 et 17
		Part d'achat MP reste du monde (en quantité)	SAINT JEAN 5 %	SAINT JEAN 4 %	SAINT JEAN 5 %	11, 12, 13 et 17
		Part d'achat emballage en région Auvergne-Rhône-Alpes et Franche-Comté (en CA ⁽²⁾)	SAINT JEAN 40 %	SAINT JEAN 40 % DEROUX FRERES 26 %	SAINT JEAN 42,30 % DEROUX FRERES 19 %	11, 12, 13 et 17
		Part d'achat emballage reste de la France (en CA)	SAINT JEAN 32 %	SAINT JEAN 36 % DEROUX FRERES 47 %	SAINT JEAN 34,20 % DEROUX FRERES 61 %	11, 12, 13 et 17
		Part d'achat emballage reste de l'Europe (en CA)	SAINT JEAN 29 %	SAINT JEAN 24 % DEROUX FRERES 27 %	SAINT JEAN 23,50 % DEROUX FRERES 20 %	11, 12, 13 et 17
		Part d'achat emballage reste du monde (en CA)	SAINT JEAN 0 %	SAINT JEAN 0 % DEROUX FRERES 0 %	SAINT JEAN 0 % DEROUX FRERES 0 %	11, 12, 13 et 17
		Evaluation fournisseurs de MP (Moyenne de la note/100)	SAINT JEAN 89 %	SAINT JEAN 91 %	SAINT JEAN 93 %	17
		Evaluation fournisseurs d'emballages	SAINT JEAN 89 %	SAINT JEAN 91 %	SAINT JEAN 92 %	17
		Evaluation transporteurs	SAINT JEAN 83 %	SAINT JEAN 82 %	SAINT JEAN 84 %	17
	Offre alimentaire savoureuse, durable et saine	Part d'achat de MP sous SIQO ⁽³⁾ (en quantité)	SAINT JEAN 9,5 %	SAINT JEAN 8 %	SAINT JEAN 9,30 %	12, 13 et 17
		Part de MP issues de l'agriculture biologique (en quantité)	SAINT JEAN 18 %	SAINT JEAN 15,9 % DEROUX FRERES 8,6 %	SAINT JEAN 14,80 % DEROUX FRERES 6,51 %	12, 13, 14, 15 et 17
		Part des œufs de poules élevées hors cages (ponte au sol, plein air, bio) sur l'ensemble des produits fabriqués (Marques propres + MDD)	SAINT JEAN 41 %	SAINT JEAN 48 %	SAINT JEAN 47,30 %	12 et 15
	Energies	Consommation de gaz en kWh par tonne fabriquée	SAINT JEAN 791	SAINT JEAN 765	SAINT JEAN 704	7, 9, 12 et 13
		Consommation d'électricité en kWh par tonne fabriquée	SAINT JEAN 836	SAINT JEAN 846 DEROUX FRERES 126	SAINT JEAN 881 DEROUX FRERES 56,67	7, 9, 12 et 13
		Talon énergétique électricité en kWh hors production	SAINT JEAN 1 588	SAINT JEAN 1 323 DEROUX FRERES 49	SAINT JEAN 1 497,18 DEROUX FRERES 53	7, 9, 12 et 13
		Production d'énergie renouvelable MWh	SAINT JEAN 136	SAINT JEAN 130 DEROUX FRERES 106	SAINT JEAN 121,33 DEROUX FRERES 206,19	7, 9, 12 et 13
	Déchets	Déchets totaux en tonnes	SAINT JEAN 1 511	SAINT JEAN 1 776	SAINT JEAN 1 816	12 et 15
		Taux de déchets recyclés	SAINT JEAN 14,40 %	SAINT JEAN 13 %	SAINT JEAN 12 %	12 et 15
		Taux de déchets réemployés (palettes, cuves...)	SAINT JEAN 4,20 %	SAINT JEAN 11 %	SAINT JEAN 3 %	12 et 15
		Quantité de déchets organiques valorisés en tonnes	SAINT JEAN 622	SAINT JEAN 956	SAINT JEAN 1 131	12 et 15
	Ressource en eau	Conformité analyse rejet d'eau	SAINT JEAN : Romans : 97 % Saint-Just-de-Claix : 86 % Bourg-de-Péage : 91 % Frans : 90 %	SAINT JEAN : Romans : 100 % Saint-Just-de-Claix : 100 % Bourg-de-Péage : 87,5 % Frans : 95 %	SAINT JEAN : Romans : 100 % Saint-Just-de-Claix : 92,5 % Bourg-de-Péage : 91,66 % Frans : 98,61 %	6 et 14
		Consommation d'eau en m ³ par tonne fabriquée (Produits SAINT JEAN)	SAINT JEAN 5,2	SAINT JEAN 5,12	SAINT JEAN 5,43	6 et 14
	Innovation	Pourcentage du CA généré par les nouvelles recettes SAINT JEAN	SAINT JEAN 2,44 %	SAINT JEAN 7,18 %	SAINT JEAN 5,78 %	9
		Pourcentage du CA de produits bio certifiés SAINT JEAN	SAINT JEAN 20 %	SAINT JEAN 15,2 %	SAINT JEAN 14 %	12, 13, 14 et 15
	Impact environnemental	Contribution Citéo SAINT JEAN	SAINT JEAN 347 K€	SAINT JEAN 335 K€	SAINT JEAN 446 K€	12, 16 et 17
		Part d'achat d'emballage réalisé chez des fournisseurs certifiés ISO14001 et/ou ISO 50 001	SAINT JEAN 47 %	SAINT JEAN 46 % DEROUX FRERES 18 % ⁽⁴⁾	SAINT JEAN 47,10 % DEROUX FRERES 18 %	12, 13, 14, 15 et 17

⁽¹⁾ MP : Matières premières

⁽²⁾ en CA : en pourcentage du chiffre d'affaires

⁽³⁾ SIQO : Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine : SAINT JEAN GROUPE considère que les matières premières bio sont déjà un signe de qualité. L'agriculture biologique (AB) est un système global de production agricole qui allie les meilleures pratiques environnementales, le respect de la biodiversité, la préservation des ressources naturelles et l'application de normes élevées en matière de bien-être animal.

⁽⁴⁾ 18 % : Donnée modifiée en 2023 après avoir revu le calcul de la part d'achats d'emballages réalisée auprès de fournisseurs certifiés ISO 14 0001 et/ou ISO 50 001 pour l'entité DEROUX FRERES.

DOMAINE	SOUS-CATEGORIE	INDICATEUR	2022 Périmètre Groupe : SAINT JEAN GROUPE / SAINT JEAN / SAINT JEAN BOUTIQUE	2023 Périmètre Groupe : SAINT JEAN GROUPE / SAINT JEAN / DEROUX FRERES / SAINT JEAN BOUTIQUE	2024 Périmètre Groupe : SAINT JEAN GROUPE / SAINT JEAN / DEROUX FRERES / SAINT JEAN BOUTIQUE	OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE
Décarbonation	Bilan Carbone	Emissions totales directes ou indirectes de gaz à effet de serre Scope 1 et 2 (tonnes équivalent CO ₂)	Total Groupe : 4 914	Total Groupe : 4 795	Bilan carbone non réalisé	12 et 13
		Emissions totales indirectes de gaz à effet de serre Scope 3 (tonnes équivalent CO ₂)	-	Total Groupe : 68 828	Bilan carbone non réalisé	12 et 13
		Nombre de personnes touchant la prime mobilité « douce »	Total Groupe : 11	Total Groupe : 35	Total Groupe : 58	12 et 13
	Achats énergies	Pourcentage d'énergie verte auto-consommée dans le mix énergétique	-	SAINT JEAN 0% DEROUX FRERES 30 %	SAINT JEAN 0 % DEROUX FRERES 23 %	7, 12 et 13
Financier	Données économiques	Chiffre d'affaires consolidé 3 x net	104,5 M€ (Périmètre Groupe + DEROUX FRERES)	Total Groupe : 115,6 M€	Total Groupe : 116,8 M€	16
		EBE consolidé	6,7 M€ (Périmètre Groupe + DEROUX FRERES)	Total Groupe : 12,7 M€	Total Groupe : 11,2 M€	16
		Résultat opérationnel courant consolidé	0,6 M€ (Périmètre Groupe + DEROUX FRERES)	Total Groupe : 4,9 M€	Total Groupe : 1,4 M€	16
		Production en tonnes	SAINT JEAN 20 100	SAINT JEAN 19 352	SAINT JEAN 19 164	12
		Répartition des tonnages pâtes, ravioles, quenelles, plats traiteurs	SAINT JEAN : Ravioles : 7 254 tonnes Pâtes Fraîches : 5 907 tonnes Quenelles : 4 843 tonnes Traiteur : 2 095 tonnes	SAINT JEAN : Ravioles : 6 792 tonnes Pâtes Fraîches : 5 651 tonnes Quenelles : 5 032 tonnes Traiteur : 1 943 tonnes	SAINT JEAN : Ravioles : 7 008 tonnes Pâtes Fraîches : 5 057 tonnes Quenelles : 5 314 tonnes Traiteur : 1 785 tonnes	12

6. RISQUES EXTRA-FINANCIERS

CATEGORIE	TYPE DE RISQUE	DESCRIPTION DU RISQUE	GESTION DU RISQUE
IMPACT ACTIVITE	Image et réputation	Problèmes de sécurité humaine ou environnementale majeurs / Crise médiatique des filières agro-alimentaires	La promotion des marques est une démarche continue. Les actions du Groupe se veulent exemplaires et en cohérence avec la stratégie des marques afin d'accroître la reconnaissance des produits et du savoir-faire de la Maison SAINT JEAN. Mise en place de procédures Qualité Sécurité Environnement (QSE) robustes et de systèmes contrôlés par des certifications (IFS, ISO ...).
	Perte de clients	Exigence de la grande distribution en matière de RSE	Afin de maintenir ses référencements, le Groupe s'attache à répondre de manière transparente et sincère aux demandes des clients et des parties prenantes.
	Exigences des consommateurs	Absence de prise en compte de l'éco-conception (pollution engendrée par les emballages / utilisations des ressources)	SAINT JEAN soutient la stratégie européenne 2025 sur le plastique, proposant que tous les emballages plastiques soient recyclables ou réutilisables d'ici à 2030 sans compromettre la sécurité sanitaire. Dans le cadre de sa stratégie en économie circulaire, SAINT JEAN travaille avec différentes instances pour se conformer au décret 3R et aux autres réglementations concernant les emballages. De plus, SAINT JEAN est signataire du plan d'éco-conception sectoriel agro-alimentaire.
		Absence de la prise en compte des attentes des consommateurs en matière de naturalité	Les gammes de produits sont développées pour répondre aux attentes des consommateurs, en matière de santé et de sécurité nutritionnelle (agriculture biologique, naturalité, clean label, éco-conception...).
		Risque médiatique en cas d'utilisation de matières premières contraires aux principes du bien-être animal	SAINT JEAN s'engage à n'utiliser, pour ses produits à marque, que des œufs issus de poules élevées en plein air d'ici fin 2025 au plus tard ainsi que de la volaille respectant les critères de l'European Chicken Commitment, d'ici 2026. SAINT JEAN est aussi engagée pour le Pig Minimum Standard d'ici 2030.
	Aliments ultra-transformés / additifs	Risques d'additifs ou d'aliments ultra-transformés dans les produits	SAINT JEAN réduit au minimum les additifs dans ses recettes et veille à utiliser des ingrédients sains et peu transformés.
	Qualité et sécurité sanitaires des produits	Risques sanitaires des aliments produits	SAINT JEAN intègre la démarche qualité au cœur de ses usines et dans le travail quotidien. L'entreprise a la volonté de maintenir son niveau de sécurité sanitaire en poursuivant sans cesse l'amélioration du système HACCP (analyse des dangers), en l'adaptant à toutes modifications du process, dans le respect de la réglementation et du cahier des charges clients. En matière de qualité des produits, SAINT JEAN a adopté une démarche globale validée par la certification des sites industriels selon le référentiel IFS Food en vigueur. Les risques sanitaires, classés par catégorie de risque, sont réévalués sur l'ensemble des sites à minima annuellement. Une organisation interne de prévention et d'actions est chargée de mettre en place les procédures nécessaires pour garantir la sécurité des consommateurs et préserver la notoriété des marques.
	Implantation géographique des sites et des fournisseurs par rapport aux risques climatiques	Vulnérabilité aux événements climatiques des usines implantées dans la même région	Les normes de construction suivies tiennent compte des événements climatiques possibles. Le Groupe considère que la problématique de l'approvisionnement en eau est cruciale pour son modèle économique. Des innovations sont déployées localement pour réduire sa consommation en eau.
		Rareté d'un produit en raison des conditions météorologiques défavorables ou d'une zoonose	Le Groupe souhaite développer des filières d'approvisionnement locales et s'engage à maintenir des partenariats forts avec ses fournisseurs. La mise en culture des ingrédients est supérieure aux besoins estimés et un référencement au-delà de l'aire géographique prédéfinie est effectué avec éventuellement un changement des emballages en conséquence.
	Difficultés d'accès aux ressources naturelles et énergies (eau, gaz, électricité...)	Difficultés d'approvisionnement	Le Groupe travaille à optimiser ses consommations d'énergie afin de s'approvisionner de la quantité de ressource suffisante notamment dans sa nouvelle usine. De nombreux investissements sont réalisés dans les utilités des usines. Par exemple, des chaudières performantes équipées de brûleurs micromodulants et de récupération de chaleur sur les fumées, les productions de froid sont équipées de variateur de vitesse, de récupération de chaleur et de Haute Pression flottante, l'isolation des bâtiments est choisie selon des critères de performance, la mise en place de gestions techniques centralisées et de comptage d'énergie et aussi la récupération de chaleur fatale sur les eaux de cuisson et l'installation de panneaux solaires photovoltaïques en autoconsommation permettent de limiter les consommations. SAINT JEAN a une procédure de gestion de crise qui serait convoquée en cas de restriction d'énergie et de ressources. Le Groupe a mis en place un service performance énergétique pour suivre les évolutions des disponibilités en énergie et être en mesure de contracter rapidement avec les fournisseurs, le Groupe entretient des liens étroits avec ceux-ci.
Impact tarifaire et rareté de certaines ressources (énergie, gaz d'inertage, eau...)		Des contrats avec des fournisseurs de matières premières ou d'énergie sont signés pour fixer les cours en fonction des volumes prévus afin de pouvoir bénéficier des meilleurs tarifs et ainsi sécuriser les approvisionnements.	
Impact environnemental de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre		Soucieux de l'impact sur l'environnement et de la maîtrise de la consommation d'énergie, SAINT JEAN tient compte des aspects environnementaux dans ses décisions stratégiques et continuera à optimiser les installations existantes par une maintenance orientée performance énergétique. SAINT JEAN investit dans la performance environnementale de ses usines lors du choix de nouveaux équipements. SAINT JEAN se préoccupe de son empreinte carbone et mène des actions de réduction de ses émissions.	

CATEGORIE	TYPE DE RISQUE	DESCRIPTION DU RISQUE	GESTION DU RISQUE
IMPACT ACTIVITE	Gestion des ressources humaines	Difficultés des recrutements	Les ressources humaines sont adaptées à l'activité et à la croissance de l'entreprise. Le Groupe analyse et veille à l'attractivité de l'entreprise et de ses métiers compte tenu de la concurrence et des besoins en recrutement. Le Groupe poursuit une démarche de recrutement multicanal et orientée vers la formation : apprentissage, développement des CQP, programme HOPE, parcours SAINT JEAN et pôle formation maintenance. Les évolutions et les mobilités internes sont travaillées, tout comme l'appel à volontaires intersites pour soutenir les équipes en sous-effectifs ou en pic d'activité qui est pratiqué chaque fois que le besoin s'en fait sentir.
		Manquement à la santé et à la sécurité des collaborateurs	Le Groupe a mis en place une politique santé sécurité permettant de garantir des conditions de travail sécurisantes et a engagé, depuis 2021, un projet sécurité structurant qui intègre l'ensemble des collaborateurs. SAINT JEAN a revu son analyse de risques avec le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) afin de la rendre adaptée au terrain. Des prérequis à déployer dans les usines et des incontournables sécurité ont été définis et communiqués. La démarche santé sécurité est accompagnée d'une démarche managériale permettant d'engager les managers et les collaborateurs dans cet enjeu.
		Insatisfaction des collaborateurs en matière de gestion de leur parcours professionnel	La démarche du Groupe en matière de formation cherche à garantir l'adéquation entre les compétences des collaborateurs et les attendus de leur métier. Un baromètre social est déployé régulièrement comme moyen d'écoute des salariés, afin d'adapter les actions. SAINT JEAN est inscrit dans une démarche QVCT (Qualité de Vie et des Conditions de Travail). Des groupes d'écoute et des groupes de travail transverses sont régulièrement renouvelés pour travailler les thèmes remontés. SAINT JEAN accompagne également les nouveaux managers avec un programme de tutorat.
		Départ de personnes clés	Un état des lieux des postes à risques et des suppléances est réalisé lors de la revue de personnel annuelle dans les services, cette revue est consolidée en Comité de Direction. Le Groupe réalise également un suivi des plans d'actions axé sur la polyvalence, les formations assurant la continuité d'activité et la formalisation de certaines connaissances. De plus, le Groupe développe aussi une approche pépinière dans les services.
	Dépendance vis-à-vis de fournisseurs	Défaillance des fournisseurs	Dans les relations avec les fournisseurs, le Groupe veille à ne pas avoir une trop grande dépendance qui serait due à un trop fort pourcentage des achats chez un même fournisseur. Ainsi, pour les principales matières premières, le Groupe fait appel à un large parc de fournisseurs pour réduire le risque de défaillance de l'un d'entre eux.
Raréfaction de certaines matières premières indispensables à l'activité du Groupe		Le Groupe a une stratégie de diversification de ses fournisseurs afin de garantir l'approvisionnement en certaines matières premières. Le Groupe travaille à sécuriser les filières de ses principaux ingrédients. Le Groupe met en place des partenariats avec ses fournisseurs et aide au maintien et/ou à la création de filières.	
Fraudes alimentaires et non conformités des matières premières et des emballages		SAINT JEAN utilise de nombreuses matières premières provenant majoritairement de pays européens, les provenances hors Europe sont limitées au maximum. La démarche est de garantir la bonne pratique des achats : cahier des charges, évaluation, sélection des fournisseurs, évaluation des risques de fraudes revue chaque année ou encore évaluation de la dépendance financière.	
Risque cyber-informatique	Faible de sécurité informatique dans un contexte de digitalisation des process	Des communications régulières alertent le personnel sur les risques de hackage, cyber-attaque et les bonnes pratiques pour les éviter. Une formation interne aux fondamentaux des Systèmes d'Informations et à la sensibilisation des risques Cyber est dispensée, chaque année, à tous les collaborateurs et aux nouveaux arrivants. Homogénéisation des systèmes et ancrage de procédure tant au niveau de l'acquisition d'une solution informatique que pendant l'exploitation ou en prévision de l'imprévu par des sauvegardes régulières et des tests de restauration. Sécurisation des accès au Système d'Information tant interne qu'externe.	
IMPACT JURIDIQUE	Non-conformité aux réglementations	Evolutions réglementaires impactant les activités du Groupe	L'organisation en matière de veille réglementaire et l'adhésion aux organisations professionnelles de ses filières permettent à SAINT JEAN de participer activement aux groupes de travail traitant des futures évolutions réglementaires et donc d'être très en amont des décisions. Ces processus garantissent une conformité en lien avec les instances en charge de ces sujets.
	Veille réglementaire	Exigences réglementaires	SAINT JEAN utilise un logiciel de suivi sur la veille réglementaire HSE (Hygiène, Sécurité, Environnement) et procède à des points réguliers avec son conseiller réglementaire sur la mise à jour des textes.
IMPACT ENVIRON- NEMENTAL	Crises environnementales	Risques environnemental, incendie, pollution des sols et de la nappe phréatique	Le Groupe ne détient pas d'installations à très hauts risques. La prévention des risques de dommages tels que les incendies ou des risques environnementaux fait l'objet d'un système de management spécifique. La quasi-totalité des locaux industriels du Groupe est équipée de systèmes anti-incendie, de détection et de protection. La plupart des installations sont construites de façon à veiller à la rétention des écoulements accidentels. Au-delà de la couverture assurance des actifs existants pour l'ensemble des sites, le Groupe procède régulièrement à la vérification de la conformité des installations techniques pouvant avoir des conséquences sur l'environnement ou la sécurité des personnes (équipements de lutte contre l'incendie, installations électriques, installations sous pression etc...). Cette vérification est réalisée par différents bureaux de contrôle indépendants, dont les observations sont prises en compte par la société.
IMPACT DEPENDANCE	Diversification sur les approvisionnements	Hausse du prix de certaines matières premières et dépendance vis-à-vis des fournisseurs	Diversification des activités et des produits afin de limiter la dépendance aux évolutions des cours de l'une ou l'autre matière première. Le Groupe sécurise ses approvisionnements en travaillant avec au minimum deux fournisseurs afin de garantir une hausse limitée et juste de la matière première.
	Perte d'un marché	Dépendance à des canaux de vente et défaillance de certains clients	Le Groupe travaille avec environ 2 500 clients et veille à ne pas avoir une trop grande dépendance vis-à-vis de ses clients. Son organisation est basée sur des procédures très strictes établies afin de limiter au maximum le risque client. Le Groupe veille également au recouvrement de ses créances clients en réagissant rapidement en cas d'impayés. Un travail sur la rentabilité a été entamé en 2022 permettant de mettre en lumière les marchés non rentables. Cela permet également au Groupe de s'engager avec des clients fiables et en phase avec sa démarche d'entreprise.
IMPACT PANDEMIE	Gestion de crise sanitaire	Impact des mesures sanitaires sur la consommation, la production, les approvisionnements et l'investissement - Risques sur la poursuite des activités des sites (Approvisionnement - Clients - Personnel)	Fort de trois ans de gestion de pandémie, le Groupe a développé des procédures de gestion des Ressources Humaines, Hygiène et Sécurité, Télétravail afin de contenir les contaminations et de poursuivre les activités industrielles.

Conformément à l'article L.225-37 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le gouvernement d'entreprise mentionnant les informations prévues aux articles L.22-10-8 à L.22-10-11 et L.225-37-4 du même code.

PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration a décidé de se référer au code de gouvernement d'entreprise de Middelnext publié en décembre 2009 et mis à jour en septembre 2021, à l'exception de la recommandation relative à la durée du mandat des Administrateurs qui est maintenue à un an. De plus, les Administrateurs ont pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce code.

Les règles de gouvernance de la société sont indiquées ci-dessous.

Modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'Administration

• Organisation et fonctionnement du Conseil d'Administration

SAINT JEAN GROUPE est une Société Anonyme administrée par un Conseil d'Administration composé de cinq administrateurs dont deux indépendants.

Le nombre de membres indépendants et les critères d'indépendance sont conformes au code Middelnext. Trois membres, M. Claude GROS, Mme Marie-Christine GROS-FAVROT et M. Guillaume BLANLOEIL ne sont pas indépendants.

La durée du mandat des administrateurs est d'une année ; elle expire à l'issue de l'assemblée qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

En cas de conflit d'intérêt survenant après l'obtention de son mandat, l'Administrateur doit informer le Conseil d'Administration, s'abstenir de voter ou de participer aux délibérations et, le cas échéant, démissionner.

Le Conseil d'Administration élit, parmi ses Administrateurs, un Président et un Vice-Président, qui sont obligatoirement des personnes physiques et détermine, le cas échéant, leur rémunération. Aucune limitation n'est apportée aux pouvoirs du Président.

Le fonctionnement du Conseil d'Administration est organisé par un règlement intérieur qui est disponible sur le site internet de la société.

• Parité hommes / femmes

Le Conseil d'Administration est composé de cinq membres dont deux femmes, le taux de féminisation du Conseil d'Administration est ainsi de 40 %, soit conforme aux dispositions légales imposant un seuil de 40 %.

Compte-rendu de l'activité du Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé

• Fréquence des réunions

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration s'est réuni à quatre reprises et le quorum pour chacune de ces réunions a été largement atteint. Le taux de présence des Administrateurs aux séances du Conseil d'Administration a été de 87 %.

• Invités au Conseil d'Administration

Les Commissaires aux Comptes de la société sont convoqués aux réunions du Conseil d'Administration à l'ordre du jour desquelles figure l'examen des comptes, qu'il s'agisse des comptes annuels, des comptes semestriels ou des comptes consolidés.

• Contenu des réunions

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration a consacré deux réunions à vérifier et contrôler les comptes semestriels et annuels.

Outre l'autorisation de certaines opérations en application des dispositions légales et statutaires, le Conseil d'Administration a également travaillé sur diverses questions d'ordre stratégique concernant l'évolution des différentes activités du Groupe. Il a aussi débattu de la politique de rémunération des dirigeants sociaux, du plan de succession du dirigeant, de la répartition des rémunérations allouées (jetons de présence), des conventions règlementées, de l'auto-évaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration, de projets d'investissements en France et en Europe, de l'avancement des travaux et du suivi du budget pour l'extension de la nouvelle usine de

Romans, de l'approbation du budget du nouveau siège social de Romans, de l'approbation d'un nouvel emprunt pour la construction du nouveau siège social de Romans, de la rémunération du Président de SAINT JEAN, de la nomination d'un Directeur Général Délégué de SAINT JEAN GROUPE et de sa rémunération, de la nomination et de la rémunération du Président et du vice-Président de SAINT JEAN GROUPE, des documents prévisionnels, du budget consolidé prévisionnel 2025, des investissements prévisionnels 2025 et du budget prévisionnel consolidé 2025-2030 du groupe SAINT JEAN, de la déclaration de franchissement de seuils d'un actionnaire, de la signature d'un avenant à la promesse synallagmatique de vente portant sur le solde des terrains du domaine de la Peronne, de l'autorisation de procéder à l'achat de ses propres actions et de l'annulation d'actions propres détenues, d'un plan d'attribution d'actions gratuites, de la signature d'un contrat d'intéressement chez SAINT JEAN et DEROUX FRERES et du contrôle fiscal sur la CFE en cours chez SAINT JEAN.

Travaux préparatoires aux réunions du Conseil d'Administration

• Modalités d'accès des Administrateurs à l'information nécessaire à leur participation aux réunions du Conseil d'Administration

Préalablement à chaque réunion du Conseil d'Administration, les Administrateurs reçoivent, dans les délais utiles à leurs examens, les documents nécessaires à leur mission et relatifs aux sujets qui seront abordés, qui peuvent être :

- pour les réunions à l'ordre du jour desquelles figurent l'arrêté des comptes annuels ou semestriels : les comptes sociaux comprenant bilan, compte de résultat et annexe, ainsi que les comptes consolidés comprenant les mêmes éléments, de même que les projets de documents qui seront remis à l'assemblée générale et la situation de trésorerie du Groupe détaillée par entité,
- pour les réunions à l'ordre du jour desquelles figurent des propositions d'investissements soumises à autorisation préalable en application des statuts, les documents et comptes des sociétés dans lesquelles le Groupe envisage d'investir, ainsi qu'une note sur l'investissement proposé,
- et, d'une manière générale, divers documents, tels que des articles de presse relatifs à la société, ses filiales ou les secteurs dans lesquels elles opèrent, ainsi que, le cas échéant, des articles d'analyse financière relatifs à la société.

• Organisation et fonctionnement des comités

- Comité d'Audit

L'ensemble des Administrateurs, à l'exception du Président, de Mme Marie-Christine GROS-FAVROT, compte tenu de son lien familial avec M. Claude GROS et de M. Guillaume BLANLOEIL, compte tenu de sa fonction au sein de SAINT JEAN, remplit les fonctions de Comité d'Audit. Les membres du Comité d'Audit se réunissent au début de deux réunions du Conseil d'Administration afin de procéder à l'audit des comptes semestriels et annuels, un dossier ayant été remis à l'avance à chacun d'entre eux. Tous documents complémentaires nécessaires à cet audit sont mis à la disposition des Administrateurs à leur demande.

- Autres comités

Aucun autre comité n'a été constitué au sein du Conseil d'Administration de la société.

LISTE DES MANDATS

Les mandats et fonctions exercés par les Administrateurs au 31 décembre 2024 sont les suivants :

M. Claude GROS, Président Directeur Général de SAINT JEAN GROUPE, est également Président de la SAS PARNY. En dehors du Groupe, M. Claude GROS n'exerce aucun autre mandat.

Mme Marie-Christine GROS-FAVROT est administrateur et Directeur Général Délégué de SAINT JEAN GROUPE. En dehors du Groupe, Mme Marie-Christine GROS-FAVROT n'exerce aucun autre mandat.

M. Guillaume BLANLOEIL, administrateur de SAINT JEAN GROUPE, est également :

- Président de SAINT JEAN,
- Président de DEROUX FRERES,
- Représentant permanent de SAINT JEAN, Président de SAINT JEAN BOUTIQUE,
- Représentant permanent de SAINT JEAN, Président de SAS DU ROYANS,
- Gérant de la S.C.I J2FD,
- Gérant de la S.C.I LES DODOUX,
- Co-gérant de la S.C.I DEROUX JUVEN.

En dehors du Groupe, Monsieur Guillaume BLANLOEIL est Président de l'ARIA (Association Régionale des Industries Agroalimentaires) Auvergne-Rhône-Alpes.

Administrateurs indépendants :

M. Laurent DELTOUR, Vice-Président de SAINT JEAN GROUPE, n'a pas d'autre fonction dans le Groupe.
En dehors du Groupe, M. Laurent DELTOUR est administrateur de la fondation CELSIUS.

Mme Aline COLLIN, administrateur de SAINT JEAN GROUPE, n'a pas d'autre fonction dans le Groupe.
En dehors du Groupe, Mme Aline COLLIN n'exerce aucun autre mandat.

REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Approbation des éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux au titre de 2025

La rémunération fixe du Président, du Directeur Général, du Vice-Président et du Directeur Général Délégué, le cas échéant, est décidée par le Conseil d'Administration. Les dirigeants ne bénéficient pas de rémunération variable ou d'avantage en nature. Une prime exceptionnelle peut être versée aux dirigeants, sur décision du Conseil d'Administration, en cas d'acquisition ou de cession d'actifs dans le Groupe. Les dirigeants peuvent se voir attribuer, par le Conseil d'Administration, des actions de la société dans le respect des dispositions réglementaires.

Les Administrateurs reçoivent une rémunération allouée fixe annuelle déterminée par l'Assemblée Générale et maintenue jusqu'à décision contraire de toute autre assemblée. La répartition de la rémunération allouée aux membres du Conseil d'Administration est faite entre les Administrateurs et prend en compte, pour partie, l'assiduité et le temps qu'ils consacrent à leur fonction. Pour l'exercice écoulé, les rémunérations allouées se sont élevées à 47 000 euros.

Il n'existe pas d'engagement portant sur des indemnités de rupture, ni de régime de retraite supplémentaire au profit des mandataires sociaux.

Il sera demandé à la prochaine Assemblée Générale de bien vouloir approuver ces principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages en nature de toute nature, attribuables aux dirigeants mandataires sociaux.

Approbation des éléments de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de 2024

La loi a institué une procédure de contrôle, à posteriori (ex post) par les actionnaires, des éléments de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

En application de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce, il sera demandé à la prochaine Assemblée Générale de bien vouloir statuer sur les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués, au titre de l'exercice 2024, aux dirigeants mandataires sociaux.

Ces éléments de rémunération sont décrits ci-dessous et sont conformes avec la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale du 27 juin 2024.

Tableau des rémunérations

Administrateurs opérationnels	Rémunérations fixes et variables dues en K€									
	Partie fixe		Partie variable annuelle		PEE/PERCO		Avantage en nature		Total	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Claude GROS, Président Directeur Général de SAINT JEAN GROUPE	-	-	-	-	9	8	-	-	9	8
Marie-Christine GROS-FAVROT, Directeur Général Délégué de SAINT JEAN GROUPE	18	18	-	-	9	2	-	-	27	20
Guillaume BLANLOEIL, Président de SAINT JEAN	280	280	25	18	-	-	3	4	308	302

Par ailleurs, le 12 décembre 2024 :

- 15 000 actions SAINT JEAN GROUPE ont été attribuées gratuitement à M. Guillaume BLANLOEIL,
- 1 500 actions SAINT JEAN GROUPE ont été attribuées gratuitement à Mme Marie-Christine GROS-FAVROT.

Administrateurs dépendants	Rémunérations allouées versées en K€	
	2024	2023
Claude GROS, Président Directeur Général de SAINT JEAN GROUPE	8,0	8,0
Marie-Christine GROS-FAVROT, Directeur Général Délégué de SAINT JEAN GROUPE	-	8,0
Guillaume BLANLOEIL, Président de SAINT JEAN	8,5	8,5

Administrateurs indépendants	Rémunérations allouées versées en K€	
	2024	2023
Marc CHAPOUTHIER, Administrateur	4,0	8,0
Aline COLLIN, Administrateur	8,0	8,0
Martine COLLONGE, Administrateur	4,75	9,5
Laurent DELTOUR, Vice-Président	9,0	9,0
Françoise VIAL-BROCCO, Administrateur	4,75	9,5

RATIO D'EQUITE

Ratio d'équité entre le niveau de rémunération des dirigeants de SAINT JEAN GROUPE et les rémunérations moyennes et médianes des salariés de la société SAINT JEAN GROUPE.

L'article 187 de la loi Pacte introduit la communication du ratio d'équité par les sociétés cotées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise présenté à l'Assemblée Générale annuelle par le Conseil d'Administration. Il s'agit du ratio d'équité entre le niveau de la rémunération des dirigeants mis en regard de la rémunération moyenne des salariés à temps plein de la société et du ratio d'équité entre le niveau de la rémunération des dirigeants mis en regard de la rémunération médiane des salariés à temps plein de la société et des mandataires sociaux.

	2024	2023
Ratio d'équité avec la rémunération moyenne		
Dirigeants de SAINT JEAN GROUPE	0,18	0,19
Ratio d'équité avec la rémunération médiane		
Dirigeants de SAINT JEAN GROUPE	0,13	0,14

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Il n'y a pas de convention, visée à l'article L.225-38 du Code de commerce, conclue ou poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

ACTIONNARIAT

En application de l'article L.233-13 du Code de commerce, nous vous informons, qu'au 31 décembre 2024, le capital et les droits de vote exerçables de SAINT JEAN GROUPE étaient répartis de la manière suivante :

	% du capital	% des droits vote
Claude GROS (pleine propriété)	2,56	2,64
Claude GROS (usufruit)	-	50,01
Marie-Christine GROS-FAVROT	1,51	1,52
Enfants GROS (nue-propriété)	46,55	-
Enfants GROS (nue-propriété)	15,96	17,14 ⁽¹⁾
Sous total groupe familial GROS	66,58	71,31
Laurent DELTOUR	12,41	11,42
Public	21,01	17,27
TOTAL	100,00	100,00

⁽¹⁾ Les droits de vote sont exerçables par le nu-propriétaire, à l'exception des décisions concernant l'affectation du résultat pour lesquelles le droit de vote appartient à M. Claude GROS, usufruitier.

A notre connaissance, aucun autre actionnaire que ceux mentionnés ci-dessus ne détient plus de 5 % du capital social ou des droits de vote.

La déclaration de franchissement de seuil, au cours de l'exercice 2024, est la suivante :

- M. Laurent DELTOUR a déclaré avoir franchi, à la hausse, le seuil de 10 % des droits de vote de la société SAINT JEAN GROUPE et détenir 397 247 actions SAINT JEAN GROUPE représentant 680 094 droits de vote.

Le personnel du Groupe détenait, au 31 décembre 2024, dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise, 48 355 actions de la société, représentant 1,51 % du capital.

DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE

Il n'existe pas de délégation d'augmentation de capital en cours de validité à la clôture de l'exercice.

MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

La direction générale de la société est assumée, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale est effectué par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration du 29 juin 2017 a décidé que la direction générale de la société sera assumée par le Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration du 15 décembre 2022 a nommé un Directeur Général Délégué à compter du 1^{er} janvier 2023.

MODALITES PARTICULIERES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les statuts de SAINT JEAN GROUPE précisent au titre VI les conditions de participation des actionnaires aux Assemblées Générales.

ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Conformément aux dispositions de l'article L.22-10-11 du Code de commerce, nous vous précisons les éléments suivants :

- la structure du capital de la société est présentée au paragraphe actionnariat ci-dessus,
- il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions,
- aucune convention prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition n'a été portée à la connaissance de la société en application de l'article L.233-11 du Code de commerce,
- les participations directes ou indirectes dans le capital de la société, dont elle a connaissance en vertu des articles L.233-7 et L.233-12 du Code de commerce, sont présentées au paragraphe actionnariat ci-dessus,
- il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux,
- les droits de vote des actions détenues par le personnel sont exercés directement par ces derniers,
- il n'existe pas, à la connaissance de la société, d'accord entre les actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote,
- les règles applicables à la nomination et au remplacement des Administrateurs ainsi qu'à la modification des statuts de la société sont les règles légales,
- le Conseil d'Administration ne dispose d'aucune délégation en matière d'augmentation de capital,
- l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2024 a autorisé le Conseil d'Administration, pour une période de dix-huit mois, à procéder à l'achat par la société de ses propres actions dans la limite de 10 % du capital de la société,
- il n'existe pas d'accord particulier prévoyant des indemnités en cas de cession des fonctions d'administrateurs ou de salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse, ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange, à l'exception de deux cadres de la société qui bénéficient, en cas de rupture intervenant avant le 4 avril 2029, d'une indemnité contractuelle de licenciement.

INFORMATIONS SUR LES PRINCIPAUX RISQUES

Les risques qui pourraient avoir un effet défavorable sur l'activité de la société, sa situation financière et ses résultats sont les suivants :

• *Risques de marché, de liquidité et de trésorerie :*

Il n'existe aucun risque significatif de taux. Compte tenu de la structure du bilan et de l'échéance des dettes, il n'y a pas de risque de liquidité. Les excédents de trésorerie sont placés sous forme de dépôts à terme et de valeurs mobilières de placement dans des banques de première catégorie.

• *Risques juridiques :*

Il n'existe pas, à la connaissance de la société, de faits exceptionnels ou litiges susceptibles d'avoir une influence sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de la société et du Groupe.

• *Risques de changement de contrôle de la société :*

Il n'existe aucun accord conclu par la société susceptible d'être modifié ou de prendre fin en cas de changement de contrôle de la société.

• *Risques liés à la protection des actifs :*

Au-delà de la couverture assurance des actifs existants pour l'ensemble des sites, le Groupe procède régulièrement à la vérification de la conformité des installations techniques pouvant avoir des conséquences sur l'environnement ou la sécurité des personnes (équipements de lutte contre l'incendie, installations électriques, installations sous pression etc...). Cette vérification est réalisée par différents bureaux de contrôle indépendants, dont les observations sont prises en compte par la société.

• **Risques informatiques :**

La gestion des risques informatiques repose essentiellement sur les procédures de sauvegardes régulières des données informatiques, des logiciels d'exploitation et sur le contrôle de la qualité technique des sauvegardes. La conservation des supports est en outre assurée en dehors du site de sauvegarde. Une communication régulière alerte le personnel sur les risques de cyber attaque et les bonnes pratiques pour les éviter.

• **Risques qualité :**

En matière de qualité des produits, le Groupe a adopté une démarche globale validée par la certification des sites industriels selon le référentiel IFS 7. Les risques sanitaires, classés par catégorie de risque, sont évalués mensuellement sur l'ensemble des sites. Une organisation interne de prévention et d'actions est chargée de mettre en place les procédures nécessaires pour garantir la sécurité des consommateurs et préserver la notoriété des marques.

• **Risques de variation des cours des matières premières :**

Le Groupe est exposé au risque de hausse de certaines matières premières ; pour cela, il diversifie son activité et ses produits afin de limiter sa dépendance aux évolutions des cours de l'une ou l'autre matière première. Des contrats avec des fournisseurs de matières premières peuvent parfois être signés pour fixer les cours.

• **Risques de variation des prix de l'énergie :**

Le Groupe est exposé au risque de hausse de l'énergie. Des contrats avec des fournisseurs d'énergie sont signés pour fixer, sur une partie de la consommation, les cours en fonction des volumes prévus.

• **Risques environnementaux et climatiques :**

Soucieux de l'impact sur l'environnement et de la maîtrise de la consommation d'énergie, le Groupe se préoccupe de son empreinte carbone et mène des actions de réduction de ses émissions. Il tient compte des aspects environnementaux dans ses décisions stratégiques, notamment en investissant dans la performance environnementale des nouveaux équipements et optimise les installations existantes par une maintenance orientée performance énergétique.

• **Risques fournisseurs/clients :**

Dans les relations avec les fournisseurs, SAINT JEAN veille à ne pas avoir une trop grande dépendance qui serait due à un trop fort pourcentage des achats. Ainsi, pour les principales matières premières, SAINT JEAN fait appel à un large parc de fournisseurs pour réduire le risque de défaillance de l'un d'entre eux.

Comme pour les fournisseurs, SAINT JEAN veille à ne pas avoir une trop grande dépendance vis-à-vis de ses clients et suit le recouvrement de ses créances clients en réagissant rapidement en cas d'impayés..

• **Risques sur l'obtention d'autorisations administratives et épuisement des voies de recours possibles :**

Le Groupe est exposé, dans les dossiers immobiliers, aux risques sur les autorisations administratives nécessaires à leur aboutissement ainsi qu'à la possibilité de recours par des tiers sur ces autorisations.

Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

NATURE DES INDICATIONS (en euros)	2020	2021	2022	2023	2024
I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
- Capital social	3 355 677	3 355 677	3 355 677	3 205 774	3 200 000
- Nombre d'actions ordinaires existantes	3 355 677	3 355 677	3 355 677	3 205 774	3 200 000
- Nombre maximal d'actions futures à créer par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- Nombre maximal d'actions futures à créer par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-
II - OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
- Chiffre d'affaires hors taxes	174 511	210 132	164 835	168 210	171 045
- Résultat avant impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	112 777	(1 030 095)	(473 774)	445 179	1 303 533
- Impôts sur les bénéfices	(146 445)	(113 275)	(715 187)	(320 923)	(1 768 528)
- Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	(259 195)	(570 689)	221 331	720 004	2 756 992
- Montant des bénéfices distribués	-	335 568	335 568	320 577	⁽¹⁾ 0
III - RESULTAT PAR ACTION					
- Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotation aux amortissements et provisions	0,08	(0,27)	(0,07)	0,24	0,96
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	(0,08)	(0,17)	0,07	0,22	0,86
- Dividende net distribué à chaque action	-	0,10	0,10	0,10	⁽¹⁾ 0
IV - PERSONNEL					
- Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	4	4	4	4	4
- Montant de la masse salariale de l'exercice	306 224	338 649	296 997	309 731	325 136
- Montant versé au titre des avantages sociaux de l'exercice	182 762	207 545	193 016	205 505	207 163

⁽¹⁾ Proposition de distribution pour les 3 200 000 actions composant le capital social à ce jour.

*Opérations réalisées par les dirigeants, les personnes assimilées et leurs proches
au cours de l'exercice 2024 sur les titres SAINT JEAN GROUPE*

Mandataires sociaux	Achat d'actions	Vente d'actions	Prix moyen par action
M. Claude GROS, Président du Conseil d'Administration dans le cadre du P.E.E	436	-	20,84 euros
M. Guillaume BLANLOEIL, Administrateur dans le cadre du P.E.E	538 22	- -	19,66 euros 19,40 euros
Mme Aline COLLIN, Administrateur dans le cadre du PEE	20	-	19,40 euros
Mme Marie-Christine GROS-FAVROT, Directeur Général Délégué dans le cadre du P.E.E.	6 050 399	- -	19,79 euros 20,97 euros
M. Marc CHAPOUTHIER, Administrateur jusqu'à juin 2024	-	2 429	20,00 euros

Bilan

ACTIF	31.12.2024			31.12.2023
(en milliers d'euros)	Brut	Amortissements & provisions	Net	Net
Actif immobilisé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions, brevets , licences, marques, procédés...	4	4	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	1 589	-	1 589	1 589
Constructions	423	231	192	210
Autres immobilisations corporelles	45	44	1	4
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations	22 385	32	22 353	22 354
Créances rattachées à des participations	12 085	31	12 054	4 507
Autres titres immobilisés	84	-	84	6
	36 615	342	36 273	28 670
Actif circulant				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	-	-	-	-
Autres	1 482	-	1 482	694
ACTIONS PROPRES	362	-	362	362
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	793	-	793	2 590
DISPONIBILITES	30 976	-	30 976	35 473
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	16	-	16	17
	33 629	-	33 629	39 136
TOTAL DE L'ACTIF	70 244	342	69 902	67 806

au 31 décembre 2024

PASSIF	31.12.2024	31.12.2023
(en milliers d'euros)		
CAPITAUX PROPRES		
Capital	3 200	3 206
Primes d'émission, de fusion, d'apport	9 558	9 558
Réserves :		
Réserve légale	420	420
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves réglementées	-	-
Autres réserves	52 671	52 379
Report à nouveau	-	-
Résultat de l'exercice	2 757	720
Provisions réglementées	-	-
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT REPARTITION	68 606	66 283
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	409	120
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières divers	580	412
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	127	149
Dettes fiscales et sociales	180	842
Autres dettes	-	-
TOTAL DES DETTES	887	1 403
TOTAL DU PASSIF	69 902	67 806

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Montant net du chiffre d'affaires	171	168
Transferts de charges, autres produits	286	1
	457	169
Charges d'exploitation :		
Autres achats et charges externes	(341)	(325)
Impôts, taxes et versements assimilés	(16)	(16)
Salaires et traitements	(325)	(310)
Charges sociales	(207)	(205)
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
sur immobilisations : dotations aux amortissements	(21)	(26)
sur actif circulant : dotations aux provisions	(289)	(14)
Autres charges	(53)	(74)
	(1 252)	(970)
RESULTAT D'EXPLOITATION	(795)	(801)
Produits financiers :		
de participations	-	-
d'intérêts et charges assimilées	1 655	1 081
reprises dépréciations financières	-	20
produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	133	125
	1 788	1 226
Charges financières :		
dotations financières aux amortissements et provisions	(4)	(26)
intérêts et charges assimilées	-	-
	(4)	(26)
RESULTAT FINANCIER	1 784	1 200
RESULTAT COURANT avant impôts	989	399
Produits exceptionnels :		
sur opérations de gestion et de capital	-	-
reprise dépréciation et transfert de charges	-	-
amortissements dérogatoires	-	-
	-	-
Charges exceptionnelles :		
sur opérations de gestion et de capital	-	-
dotations aux amortissements et provisions	-	-
	-	-
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	-
Impôts sur les bénéfices	1 768	321
Total des produits	2 245	1 395
Total des charges	512	(675)
RESULTAT NET	2 757	720

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Ces comptes ont été arrêtés le 27 mars 2025 par le Conseil d'Administration.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

En date du 12 décembre 2024, le Conseil d'Administration de SAINT JEAN GROUPE a décidé l'annulation de 5 774 actions propres détenues par la société pour un prix de 115 K€, ventilé en réduction de capital à hauteur de 6 K€ et en « Autres Réserves » pour 109 K€.

En décembre 2024, 20 000 actions gratuites ont été attribuées à trois salariés et deux mandataires sociaux du Groupe dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 22 juin 2023. Ces actions seront définitivement acquises par les bénéficiaires au terme d'une période d'un an et devront être conservées pendant une durée minimale de 5 ans à compter de leur acquisition.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément au règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au plan comptable général, homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2016.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, sauf évolution réglementaire,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

METHODES COMPTABLES

Immobilisations incorporelles

Elles correspondent à des logiciels amortis en linéaire sur 36 mois.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée probable de vie et de la nature des immobilisations.

Les principales durées retenues sont :

- | | |
|--|---------------------|
| • terrains et mali technique relatifs à des terrains | aucun amortissement |
| • agencements de terrains | 10 ans |
| • constructions | de 10 à 20 ans |
| • agencements des constructions | de 5 à 10 ans |
| • autres immobilisations corporelles | de 2 à 10 ans |

Au 31 décembre 2024, la société n'a pas identifié d'indice de perte de valeur nécessitant une dépréciation des actifs corporels.

Immobilisations financières

La valeur des titres de participation ainsi que des autres titres immobilisés est constituée par le prix d'acquisition. Une dépréciation est éventuellement constituée lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure au prix d'acquisition. La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à leur valeur d'usage pour l'entreprise ; elle est déterminée, selon les caractéristiques de chaque filiale, par rapport aux capitaux propres réestimés de la filiale, à sa rentabilité et à ses perspectives d'avenir, notamment à travers l'actualisation des flux futurs de trésorerie. Les flux futurs de trésorerie de la société SAINT JEAN sont actualisés sur une période de six ans avec un taux d'actualisation de 8,87 % avec prise en compte d'une valeur terminale.

Les prêts et créances détenus sur les filiales sont évalués à leur valeur nominale, diminuée le cas échéant d'une dépréciation en fonction de la recouvrabilité de ces sommes.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances sur clients sont éventuellement dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement et de l'ensemble des sinistres connus jusqu'à la date de clôture des comptes.

Valeurs mobilières de placement et dépôts à terme

Les valeurs mobilières de placement et dépôts à terme sont comptabilisés pour leur valeur brute au prix d'acquisition ou de souscription. Ils sont éventuellement dépréciés au vu de leur valeur boursière en fin d'année. Le cours retenu pour procéder à cette dépréciation, par comparaison avec leur valeur brute, est la valeur liquidative pour les Sicav et dépôts à terme.

Provisions

Les provisions comprennent les provisions jugées nécessaires pour couvrir l'ensemble des risques encourus. Les engagements en matière de retraite comptabilisés au 31 décembre 2024 ont fait l'objet d'une provision d'un montant de 132 K€ selon la méthode des unités de crédit projetées en tenant compte de la convention collective, de l'ancienneté et de l'âge des salariés, d'une table de mortalité, d'un taux de turnover faible, d'une revalorisation des salaires de 1 %, d'un taux d'actualisation de 3,35 % (taux IBOXX Corporates AA au 31 décembre 2024) et du taux de charges sociales appliqué dans la société. L'intégralité de la dette actuarielle a été provisionnée dans les comptes au 31 décembre 2024 en application de la recommandation ANC 2013-02.

Sauf indication contraire, les montants mentionnés dans ces notes sont exprimés en milliers d'euros.

Note 1 - MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE

	31.12.2023	Augmentations	Diminutions	31.12.2024
VALEURS BRUTES				
Immobilisations incorporelles	4	-	-	4
Immobilisations corporelles	2 057	-	-	⁽¹⁾ 2 057
Immobilisations financières				
. titres SAINT JEAN	21 457	-	-	21 457
. titres SAS DU ROYANS	896	-	-	896
. titres PARNY	32	-	-	32
. avances aux filiales	4 533	8 544	992	12 085
. dépôt et caution	7	192	115	84
TOTAL DES VALEURS BRUTES	28 986	8 736	1 107	36 615

⁽¹⁾ Compte-tenu de l'expertise réalisée en 2015, la valeur vénale des actifs immobiliers de la société est supérieure à la valeur nette comptable de ces derniers dans les comptes au 31 décembre 2024.

	31.12.2023	Augmentations	Diminutions	31.12.2024
AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS				
Immobilisations incorporelles	4	-	-	4
Immobilisations corporelles	254	22	-	276
Immobilisations financières				
. titres PARNY	31	-	-	31
. avances PARNY	27	4	-	31
TOTAL DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	316	26	-	342

Note 2 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DEPOTS A TERME

	31.12.2023	31.12.2024
Sicav monétaires	2 590	793
TOTAL VMP	2 590	793
Dépôts à terme (DAT)	35 000	30 505
Intérêts à recevoir sur DAT	418	398
TOTAL DES DAT	35 418	30 903
TOTAL	38 008	31 696

La valeur au bilan correspond à la valeur liquidative des dépôts à terme et des valeurs mobilières de placement au 31 décembre 2024.

Note 3 - ACTIONS PROPRES DETENUES PAR LA SOCIETE

Au 31 décembre 2024, la société détenait 23 865 actions SAINT JEAN GROUPE pour un montant de 438,6 K€.

Note 4 - CAPITAL SOCIAL

Le capital de la société qui s'élevait, au 31 décembre 2023, à 3 205 774 euros divisé en 3 205 774 actions entièrement libérées d'un euro, s'élève, au 31 décembre 2024, à 3 200 000 euros divisé en 3 200 000 actions, à la suite de l'annulation de 5 774 actions propres détenues par la société.

Note 5 - TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice 2024	66 283
Variations en cours d'exercice :	
- annulation de 5 774 actions propres	(115)
- distribution d'un dividende de 0,10 € par action ⁽¹⁾	(319)
- résultat de l'exercice	2 757
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice 2024 avant affectation du résultat	68 606

⁽¹⁾ Dividendes pour 3 205 774 actions composant le capital au jour de la distribution.

Note 6 - ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

	31.12.2023	Dotations	Reprises		31.12.2024
			Utilisées	Non utilisées	
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS					
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
Provisions pour risques	-	-	-	-	-
Provisions pour charges :					
. provision pour indemnités de départ en retraite	121	12	-	-	133
. provision pour impôts	-	-	-	-	-
. autres provisions	-	277	-	-	277
Dépréciation des immobilisations financières :					
. sur titres PARNY	31	-	-	-	31
. sur avances PARNY	27	4	-	-	31
TOTAL DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	179	293	-	-	472

Note 7 - ENTREPRISES LIEES

	Valeur brute	Dont entreprises liées	Dont hors Groupe
POSTES DU BILAN			
Immobilisations financières et créances rattachées	34 470	34 470	-
Clients et comptes rattachés	-	-	-
Autres créances	1 482	606	876
Emprunts et dettes financières diverses	580	580	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	127	-	127
POSTES DU COMPTE DE RESULTAT			
Produits de participations	-	-	-
Reprise dépréciation des immobilisations financières	-	-	-
Dépréciation des immobilisations financières	4	4	-
Intérêts et charges assimilées (produits et charges)	1 644	382	1 262

Transactions significatives effectuées avec des parties liées

Parties liées	Nature de la relation avec les parties liées	Montant des transactions réalisées avec les parties liées (HT)
SAINT JEAN, filiale	Convention de prestations de services	90
SAS DU ROYANS, filiale	Convention de prestations de services	6
DEROUX FRERES, filiale	Convention de prestations de services	20
SAINT JEAN, filiale	Location	52

Note 8 - CREANCES ET DETTES

L'ensemble des créances et dettes est à échéance à moins d'un an.

Note 9 - COMPTES DE RATTACHEMENT DES PRODUITS ET DES CHARGES

Montant des charges à payer :

. Dettes fournisseurs	126
. Dettes fiscales et sociales	78
	<u>204</u>

Montant des produits à recevoir :

. Clients et comptes rattachés	-
. Intérêts courus sur dépôts à terme	398
. Autres créances	272
	<u>670</u>

Montant des charges constatées d'avance :

. Eléments d'exploitation	16
---------------------------	----

Note 10 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

	31.12.2023	31.12.2024
Prestations de services	117	117
Location	49	51
Vente	3	3
TOTAL	169	171

Le chiffre d'affaires est réalisé exclusivement en France.

Note 11 – TRANSFERT DE CHARGES

	31.12.2023	31.12.2024
Transfert de charges	1	⁽¹⁾ 278
TOTAL	1	278

⁽¹⁾ Correspond à une provision pour charges sur les attributions d'actions gratuites.

Note 12 - RESULTAT FINANCIER

	31.12.2023	31.12.2024
Produits de participations	-	-
Produits sur VMP et DAT	962	1 395
Intérêts des avances	244	382
Autres produits	-	11
Reprise dépréciation des titres et avances PARNY	20	-
Total produits financiers	1 226	1 788
dont entreprises liées	264	382
Autres charges	-	-
Dotations pour dépréciation des titres et avances PARNY	26	4
Total des charges financières	26	4
dont entreprises liées	26	4
RESULTAT FINANCIER	1 200	1 784

Note 13 - RESULTAT EXCEPTIONNEL

	31.12.2023	31.12.2024
Produits exceptionnels divers	-	-
Charges exceptionnelles diverses	-	-
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	-

Note 14 - VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

	Résultat avant impôt	Impôt correspondant	Résultat après impôt
Résultat courant	989	-	989
Résultat exceptionnel	-	-	-
Produit net dû à l'intégration fiscale	-	1 768	1 768
Reprise de la provision pour impôts	-	-	-
TOTAL GENERAL	989	1 768	2 757

Note 15 - CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous indiquons qu'il n'y a pas de dépenses non admises dans les charges par l'administration fiscale, au titre de l'article 39-4 du même code, qui ont été comptabilisées dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Note 16 - EFFECTIF

Au 31 décembre 2024, SAINT JEAN GROUPE employait quatre personnes.

Note 17 - REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS

Le montant versé aux Administrateurs, au titre des rémunérations allouées (jetons de présence), s'est élevé à 47 K€.

Les rémunérations brutes des organes de direction de la société prises en charge au titre de l'exercice 2024 sont les suivantes :

SAINT JEAN GROUPE		
	Claude GROS, Président Directeur Général	Marie-Christine GROS-FAVROT, Directeur Général Délégué
Rémunération fixe	-	18
Rémunération variable	-	-
Avantages en nature	-	-
Abondement Plan Epargne Entreprise	7	7
Abondement PERCO	2	2
TOTAL	9	27

Il est précisé que M. Guillaume BLANLOEIL, administrateur de SAINT JEAN GROUPE, est Président de SAINT JEAN et qu'il a perçu de cette dernière une rémunération brute annuelle de 308 K€.

Par ailleurs, le 12 décembre 2024, 15 000 actions SAINT JEAN GROUPE ont été attribuées gratuitement à M. Guillaume BLANLOEIL et 1 500 actions SAINT JEAN GROUPE ont été attribuées gratuitement à Mme Marie-Christine GROS-FAVROT.

Note 18 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SAINT JEAN GROUPE	ERNST & YOUNG AUDIT		AURYS AUDIT	
	Montant HT	%	Montant HT	%
AUDIT				
Certification des comptes	22 250 €	100 %	22 250 €	100 %
Services autres que la certification des comptes	Néant		Néant	
TOTAL	22 250 €	100 %	22 250 €	100 %

Note 19 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements reçus

L'acte de vente signé en 2015 portant sur les 19,6 hectares de terrain à Miramas prévoit une « clause d'intéressement » qui serait due par l'acquéreur à la société, proportionnellement aux m² de surface de plancher supplémentaires qui seraient réalisés par l'acquéreur au-delà de 35 000 m² de surface de plancher, dans un délai maximum de 15 ans à compter de l'ouverture au public du village de marques, soit le 13 avril 2032.

Engagements donnés

Option d'achat consentie par SAINT JEAN GROUPE sur 49 % du capital de SAS DU ROYANS à SAINT JEAN au prix d'exercice de 200 euros par action, majoré d'un intérêt annuel de 4 % capitalisé et diminué des dividendes qui pourraient être versés par SAS DU ROYANS. Cette option est exerçable depuis le 1^{er} janvier 2007.

Caution solidaire de SAINT JEAN GROUPE pour le paiement des concours bancaires que le CIC Lyonnaise de Banque Valence a consentis à SAINT JEAN pour un montant total restant dû au 31 décembre 2024 de 11,8 M€.

Caution solidaire de SAINT JEAN GROUPE pour le paiement des concours bancaires que le LCL a consentis à SAINT JEAN pour un montant restant dû au 31 décembre 2024 de 8,1 M€.

Caution solidaire de SAINT JEAN GROUPE pour le paiement des concours bancaires que la BNP PARIBAS a consentis à SAINT JEAN pour un montant restant dû au 31 décembre 2024 de 8,9 M€.

Caution solidaire de SAINT JEAN GROUPE pour le paiement des concours bancaires que le CREDIT AGRICOLE a consentis à SAS DU ROYANS pour un montant restant dû au 31 décembre 2024 de 9,6 M€.

Caution solidaire de SAINT JEAN GROUPE pour le paiement des concours bancaires que le CIC Lyonnaise de Banque a consentis à SAS DU ROYANS pour un montant restant dû au 31 décembre 2024 de 7,8 M€.

Caution solidaire de SAINT JEAN GROUPE pour le paiement des concours bancaires que la BNP PARIBAS a consentis à SAS DU ROYANS pour un montant restant dû au 31 décembre 2024 de 3,4 M€.

La société SAINT JEAN GROUPE s'est engagée à ne pas modifier le pourcentage qu'elle détient dans le capital de SAINT JEAN jusqu'au remboursement complet de l'emprunt de 10 M€ souscrit par SAINT JEAN auprès du CIC.

Note 20 - INTEGRATION FISCALE

Dans le cadre de l'intégration fiscale, les conventions de répartition de l'impôt entre les sociétés SAINT JEAN, SAS DU ROYANS, SAINT JEAN BOUTIQUE, SCI LES DODOUX, PARNY, DEROUX FRERES et SAINT JEAN GROUPE ont une durée expirant le 31 décembre 2027.

La convention de répartition de l'impôt au sein du Groupe est la suivante :

- les charges d'impôts sont supportées par les sociétés comme en absence d'intégration fiscale,
- les économies d'impôts réalisées par le Groupe sont constatées en résultat dans les comptes de la société mère,
- les économies d'impôts ne sont pas réallouées aux filiales sauf éventuellement en cas de sortie.

Du fait de l'intégration fiscale, la société SAINT JEAN GROUPE a bénéficié, au 31 décembre 2024, d'une économie d'impôts cumulée d'un montant de 3 351 K€ liée à l'utilisation des déficits fiscaux des filiales fiscalement déficitaires. Aucune provision n'est constatée à ce titre dans les comptes de la société SAINT JEAN GROUPE dans la mesure où :

- la convention d'intégration fiscale ne prévoit pas l'obligation de restituer les économies d'impôts aux filiales sous forme de reversement de trésorerie,
- la société n'a pas opté pour la méthode de l'impôt différé dans ses comptes sociaux.

Note 21 – ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

Provisions non déductibles temporairement

Provision pour congés payés	42	
Provision pour engagements de retraite	132	
Allègement de la dette future d'impôt au taux de 25 %		44

Note 22 – INCIDENCE DES DISPOSITIONS FISCALES DEROGATOIRES SUR LE RESULTAT DE L'EXERCICE

Résultat net de l'exercice	2 757	
Reprise sur l'exercice des provisions réglementées	-	
Impôt du fait des reprises des provisions réglementées	-	
Résultat hors incidence des dispositions fiscales dérogatoires	2 757	

Filiales et participations

(en milliers d'euros)	SAINT JEAN 44, avenue des Allobroges 26100 ROMANS	SAS DU ROYANS 44, avenue des Allobroges 26100 ROMANS	PARNY 59, chemin du Moulin Carron 69570 DARDILLY
Capital	9 220	915	50
Capitaux propres autres que le capital	10 204	11 316	(82)
Quote part du capital détenue (en %)	100	49	100
Valeur comptable brute des titres détenus	21 457	896	32
Valeur comptable nette des titres détenus	21 457	896	-
Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	12 027	-	31
Montant cautions et avals donnés par la société	28 785	20 762	-
Chiffre d'affaires du dernier exercice HT	105 787	5 609	-
Bénéfice ou perte du dernier exercice	(8 705)	2 751	(5)
Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	-	-	-

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

A l'Assemblée Générale de la société,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie »), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), établie de manière volontaire par l'entité dans le respect des dispositions des articles L.225-102-1, R.225-105 et R.225-105-1 du Code de commerce, et présentée dans le rapport de gestion du Groupe.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière respecte les dispositions des articles L.225-102-1, R.225-105 et R.225-105-1 du Code de commerce, et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration (ou disponibles sur le site internet ou sur demande au siège de l'entité).

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Comme indiqué dans la Déclaration, les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient à la direction de :

- sélectionner ou établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance ;
- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant ; ainsi que

- mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par le Conseil d'Administration.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R.225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R.225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément à la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, Intervention du Commissaire aux Comptes, intervention de l'OTI – Déclaration de performance extra-financière, et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée)¹.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L.821-28 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de deux personnes et se sont déroulés entre mars 2025 et avril 2025 sur une durée totale d'intervention d'une semaine.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable

⁽¹⁾ ISAE 3000 (révisée) - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une quinzaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions générales, administration et finances, gestion des risques, conformité, ressources humaines, santé et sécurité, environnement et achats.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L.225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale, et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L.225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services, ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des

principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et

- corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes. Pour l'ensemble des risques, nos travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités² ;

- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L.233-16 du Code de commerce avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices et couvrent entre 92 % et 100 % des données consolidées sélectionnées³ pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris la Défense, le 3 avril 2025

KPMG S.A.

Isabelle LHOSTE

Associée et Experte ESG

⁽²⁾ Indicateurs sociaux : Périmètre SAINT JEAN, SAINT JEAN BOUTIQUE, DEROUX FRERES excepté pour les indicateurs suivants (Périmètre SAINT JEAN, DEROUX FRERES) : Taux d'absentéisme, Taux de fréquence, Taux de gravité. Indicateurs environnementaux : Périmètre SAINT JEAN excepté pour les indicateurs suivants (Périmètre SAINT JEAN, DEROUX FRERES) : Production d'énergie renouvelable MWh, Pourcentage d'énergie verte auto-consommée dans le mix énergétique ; excepté pour l'indicateur suivant (Périmètre SAINT JEAN – Site Romans) : Conformité analyse rejet d'eau. Indicateurs sociétaux : Périmètre SAINT JEAN.

⁽³⁾ Effectif total (au 31/12), Effectif en CDI par statut, Répartition des collaborateurs par âge en CDI, Parité (H/F) sur effectif global, Moyenne d'âge en CDI, Ancienneté moyenne en CDI, Proportion des contrats en CDI, Taux de rotation sur les CDI (au 31/12), Taux d'absentéisme (absence pour maladie, maladie professionnelle, accident de travail et de trajet), Nombre total d'heures de formation accordées aux salariés, Nombre de salariés en situation de handicap, Nombre d'accords signés, Taux de fréquence TF (Nombre d'accidents du travail avec arrêt par millions d'heures travaillées), Taux de Gravité TG (Nombre de jours d'absence pour motif d'accident pour mille heures travaillées), Heures de formation dédiées à la Santé & la Sécurité au travail (Gestes et postures / SST / TMS / échauffements...), Consommation de gaz par tonne fabriquée, Consommation d'électricité par tonne fabriquée, Talon énergétique en kWh hors production, Production d'énergie renouvelable MWh, Déchets totaux en tonnes, Taux de déchets recyclés, Quantité de déchets organiques valorisés en tonnes, Conformité analyse rejet d'eau, Consommation d'eau en m³ par tonne fabriquée, Pourcentage d'énergie verte auto-consommée dans le mix énergétique, Emissions totales directes ou indirectes de gaz à effet de serre - Scope 1 & 2, Scope 3 (Calculé en 2023 sur les données 2022) – Vérifié en 2023, Part d'achat MP en région Auvergne-Rhône-Alpes et Franche-Comté, reste de la France, reste de l'Europe géographique, reste du monde, Part d'achat de MP sous SIQO (en quantité), Part des œufs de poules élevées hors cages (ponte au sol, plein air, bio) sur l'ensemble des produits fabriqués, Parts de MP issues de l'agriculture Biologique, Part d'achat d'emballage réalisé chez des fournisseurs certifiés ISO14001 et/ou ISO 50 001, Évaluation fournisseurs de MP, Évaluation fournisseurs d'emballages, Évaluation transporteurs.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'Assemblée Générale de la société SAINT JEAN GROUPE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAINT JEAN GROUPE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation et des créances rattachées à des participations

• Risque identifié

Les titres de participation et les créances rattachées à des participations, figurant au bilan au 31 décembre 2024 pour une valeur nette de 34,4 M€, représentent 49 % du bilan de votre société.

Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'inventaire.

Comme indiqué dans la note « Immobilisations financières » de l'annexe des comptes annuels, la valeur d'inventaire des titres de participation correspond à leur valeur d'usage. Elle est déterminée par la direction sur la base de la valeur des capitaux propres réestimés à la clôture de l'exercice des participations concernées, de leur niveau de rentabilité et de leurs perspectives d'avenir, notamment à travers l'actualisation des flux futurs de trésorerie.

L'estimation de la valeur d'usage de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, éléments qui peuvent correspondre selon le cas à des éléments historiques ou à des éléments prévisionnels.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, telle que la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation et des créances rattachées à des participations constituait un point clé de l'audit.

• Notre réponse

Nos procédures d'audit ont consisté principalement à apprécier les méthodes d'évaluation retenues et, selon les titres de participation concernés, à :

Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques :

- examiner la concordance des capitaux propres retenus avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques et étudier si les ajustements opérés, le cas échéant sur ces capitaux propres, sont fondés sur une documentation probante ;

Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :

- apprécier la cohérence des prévisions de flux de trésorerie établies par les directions opérationnelles avec les données prévisionnelles établies sous le contrôle de la direction générale et du Conseil d'Administration de votre société, dans le cadre du processus budgétaire ;

- analyser la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique, en particulier, la méthode de détermination des taux d'actualisation et de croissance à long terme ;

- comparer les prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier l'atteinte des objectifs passés ;
- examiner la valeur résultant des prévisions de trésorerie et étudier le caractère probant des ajustements du montant de l'endettement de l'entité considérée.

Au-delà de l'appréciation des valeurs d'usage des titres de participation, nos travaux ont consisté également à :

- vérifier l'exactitude arithmétique des valeurs estimatives retenues par votre société ;
- apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées à des participations au regard des analyses effectuées sur les titres de participation.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des

dispositions de l'article L.22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du Commissaire aux Comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président Directeur Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des Commissaires aux Comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux Comptes de la société SAINT JEAN GROUPE par votre Assemblée Générale du 21 juin 2016 pour le cabinet AURYS AUDIT et du 22 juin 2022 pour le cabinet ERNST & YOUNG AUDIT.

Au 31 décembre 2024, le cabinet AURYS AUDIT était dans la neuvième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG AUDIT dans la troisième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Lyon, le 4 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

AURYS AUDIT
Christophe BOURGOGNON

ERNST & YOUNG AUDIT
Benjamin MALHERBE

SAINT-JEAN
GROUPE

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

A l'Assemblée Générale de la société SAINT JEAN GROUPE,
En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la

Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'Assemblée Générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Lyon, le 4 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

AURYS AUDIT ERNST & YOUNG AUDIT
Christophe BOURGOGNON Benjamin MALHERBE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUTORISATION D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES EXISTANTES OU A EMETTRE

A l'Assemblée Générale de la société SAINT JEAN GROUPE,
En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L.225-197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux de votre société et des sociétés qui lui sont liées, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 1,25 % du capital de la société.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de vingt-quatre mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'Administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'Administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Lyon, le 4 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

AURYS AUDIT ERNST & YOUNG AUDIT
Christophe BOURGOGNON Benjamin MALHERBE

ORDRE DU JOUR

Partie ordinaire

- Rapports du Président du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024.
- Affectation du résultat.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024.
- Approbation des éléments de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de 2025.
- Approbation des éléments de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de 2024.
- Approbation des opérations et conventions mentionnées dans le rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes en application de l'article L.225-40 du Code de commerce.
- Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur.
- Renouvellement des mandats des Administrateurs.
- Nomination d'un nouvel Administrateur.
- Fixation du montant global annuel des rémunérations allouées au Conseil d'Administration.
- Nomination d'un auditeur en charge de la mission de certification des informations en matière de durabilité.
- Autorisation au Conseil d'Administration pour intervenir en bourse sur les actions de la société.

Partie extraordinaire

- Rapports du Président du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes.
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'attribuer des actions gratuites au profit des salariés et/ou mandataires sociaux du Groupe dans la limite de 40 000 actions.
- Modification de l'article 18 des statuts.
- Ajout d'un nouvel article dans les statuts.

PROJETS DE RESOLUTIONS

RESOLUTIONS A CARACTERE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils lui sont présentés, avec toutes les opérations qu'ils traduisent ou qui sont mentionnées dans ces rapports, et qui font ressortir un bénéfice de 2 756 991,53 euros.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2 756 991,53 euros au compte « autres réserves ».

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que les dividendes versés par la société au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividende	Taux de réfaction
2021	0,10 euro	40 %
2022	0,10 euro	40 %
2023	0,10 euro	40 %

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils lui sont présentés, avec toutes les opérations qu'ils traduisent ou qui sont mentionnées dans ces rapports, et qui font ressortir un bénéfice part du Groupe de 2 011 645 euros.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport sur le gouvernement d'entreprise annexé au rapport du Conseil d'Administration sur la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux pour 2025 établie en application de l'article L.22-10-8, I du Code de commerce, approuve les principes et critères de détermination de la rémunération totale attribuable aux dirigeants mandataires sociaux tels que présentés dans ce rapport, dans la section rémunération des mandataires sociaux.

CINQUIEME RESOLUTION

En application de l'article L.22-10-8, II du Code de commerce, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport sur le gouvernement d'entreprise annexé au rapport du Conseil d'Administration sur la rémunération attribuée au titre de l'exercice 2024 aux dirigeants mandataires sociaux de SAINT JEAN GROUPE, approuve leurs rémunérations telles que présentées dans ce rapport, dans la section rémunération des mandataires sociaux.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce, approuve le contenu dudit rapport.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, ratifie la cooptation de Monsieur David-Alexandre GROS en qualité d'Administrateur de la société en remplacement de Monsieur Guillaume BLANLOEIL, démissionnaire, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Aline COLLIN pour une période d'un an qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Laurent DELTOUR pour une période d'un an qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Marie-Christine GROS-FAVROT pour une période d'un an qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur David-Alexandre GROS pour une période d'un an qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Claude GROS, arrivé à expiration à la présente assemblée, à la demande de ce dernier.

TREIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, nomme Monsieur Guillaume BLANLOEIL, Administrateur de la société pour une période d'un an qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

QUATORZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de fixer à 25 500 euros le montant global des rémunérations allouées aux Administrateurs pour l'exercice en cours et les exercices ultérieurs, et ce jusqu'à décision contraire.

QUINZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, nomme le cabinet AURYS AUDIT, actuel Co-Commissaire aux Comptes de la société, en qualité d'auditeur de durabilité pour une durée équivalente à celle de son mandat de Commissaire aux Comptes, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

SEIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L.22-10-62 du Code de commerce, du règlement UE 596/2014 du 16 avril 2014 et du règlement délégué UE 2016/1052 du 8 mars 2016 et des articles 241-1 à 241-6 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, autorise le Conseil d'Administration, avec la faculté de subdélégation, à procéder à l'achat par la société de ses propres actions représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital de la société.

Les actions pourront être achetées, sur décision du Conseil d'Administration, par ordre de priorité décroissant, en vue de :

- l'annulation partielle ou totale des actions, dans les conditions fixées par la dix-neuvième résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 23 juin 2021,
- leur attribution ou cession aux salariés ou dirigeants de la société ou du Groupe, par attribution d'options d'achat d'actions dans le cadre des dispositions des articles L.225-179 et suivants du Code de commerce, ou par attribution d'actions gratuites dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce ou dans le cadre de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise,
- l'achat d'actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe.

L'Assemblée Générale décide que :

- le prix maximum d'achat sera de 25 euros par action, hors frais d'acquisition,
- le montant maximal des fonds que la société pourra consacrer à l'opération est de 7,4 Millions d'euros.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution de titres gratuits ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement de titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et après l'opération.

Les achats, cessions ou transferts de ces actions pourront être effectués à tout moment et par tous moyens autorisés par la réglementation applicable, sur le marché ou de gré à gré, y compris par achats ou cessions de blocs de titres, à tout moment, y compris en période d'offre publique, par applications hors marché et par utilisation de produits dérivés, la part réalisée par achats de blocs de titres, par applications hors marché ou par utilisation de produits dérivés pouvant atteindre l'intégralité du programme.

Le Conseil d'Administration donnera aux actionnaires, dans son rapport à l'assemblée générale annuelle, les informations relatives aux achats, aux transferts, aux cessions ou aux annulations d'actions ainsi réalisés.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour exécuter les décisions prises dans le cadre de la présente autorisation.

La présente autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois.

RESOLUTIONS A CARACTERE EXTRAORDINAIRE

DIX-SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce :

- 1° Autorise le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, à une attribution gratuite d'actions ordinaires, existantes ou à émettre au profit de certains mandataires sociaux et/ou salariés de la société ou de ses filiales sous réserve que les conditions légales d'attribution soient remplies. En cas d'attribution d'actions à émettre, la présente autorisation emportera, à l'issue de la ou des périodes d'acquisition, augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission au profit des bénéficiaires desdites actions ;
- 2° Décide que le Conseil d'Administration procèdera aux attributions et déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions ;
- 3° Décide que les attributions d'actions effectuées en vertu de la présente autorisation ne pourront porter sur un nombre d'actions existantes ou nouvelles représentant un nombre supérieur à 40 000 actions, sous réserve des éventuels ajustements susceptibles d'être opérés conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables et, le cas échéant, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières ou autres droits donnant accès au capital ;
- 4° Décide que des actions existantes ou nouvelles attribuées en vertu de cette autorisation pourront bénéficier, dans les conditions prévues par la loi, aux dirigeants mandataires sociaux du Groupe si elles sont attribuées sous conditions de performance ;
- 5° Décide que des actions pourront être consenties à certains salariés du Groupe, à l'exclusion des dirigeants mandataires sociaux, sans condition de performance ;
- 6° Décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition d'une durée d'un (1) an et que les bénéficiaires devront conserver les actions pendant une durée minimale de cinq (5) ans à compter de l'attribution définitive de celles-ci ; par exception, la durée minimale de conservation sera réduite à un (1) an en cas de départ du bénéficiaire à la retraite à l'âge légal ou en cas d'offre publique faite sur la totalité du capital de SAINT JEAN GROUPE ; en cas de décès du bénéficiaire, ses héritiers pourront demander l'attribution des actions dans un délai de six (6) mois à compter du décès et les actions seront librement cessibles, conformément à la loi ;
- 7° Décide que les Président, Directeur Général, Directeur Général Délégué des sociétés du Groupe ne pourront pas céder les actions attribuées avant la cessation de leurs fonctions et devront, en cas de cessation de leurs fonctions, conserver, au minimum pour une durée de cinq (5) ans, les actions attribuées ; par exception, la durée minimale de conservation sera réduite à un (1) an en cas de départ du bénéficiaire à la retraite à l'âge légal ou en cas d'offre publique faite sur la totalité du capital de SAINT JEAN GROUPE ; en cas de décès du bénéficiaire, ses héritiers pourront demander l'attribution des actions dans un délai de six (6) mois à compter du décès et les actions seront librement cessibles, conformément à la loi ;

- 8° Prend acte que le droit résultant de l'attribution gratuite d'actions sera incessible jusqu'au terme de la période d'acquisition d'un (1) an ;
- 9° Prend acte que la présente autorisation emporte de plein droit, au profit des bénéficiaires, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription sur les actions qui seraient émises en vertu de la présente résolution ;
- 10° Délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, pour mettre en œuvre la présente autorisation, dans les conditions ci-dessus et dans les limites autorisées par les textes en vigueur et, notamment, fixer, le cas échéant, les modalités et conditions des émissions qui seraient réalisées en vertu de la présente autorisation et la date de jouissance des actions nouvelles, constater la réalisation des augmentations de capital, modifier les statuts en conséquence, et, plus généralement, accomplir toutes les formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente résolution et faire tout ce qui sera utile et nécessaire dans le cadre des lois et règlements en vigueur ;
- 11° Décide que la présente autorisation pourra être utilisée par le Conseil d'Administration, en une ou plusieurs fois, pendant un délai de vingt-quatre mois à compter de la présente assemblée ;
- 12° Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

DIX-HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de modifier le paragraphe II de l'article 18 des statuts de la société qui est désormais libellé de la façon suivante :

Article 18 - Délibérations

I – *paragraphe inchangé.*

II - Pour la validité des délibérations du conseil, la présence de la moitié au moins des administrateurs en exercice est nécessaire et suffisante.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents et représentés.

Sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication, ou tout autre moyen reconnu par la législation y compris pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés, annuels et semestriels.

III – *paragraphe inchangé.*

DIX-NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de compléter les statuts de la société en rajoutant un paragraphe sur la nomination de Censeurs qui serait libellé de la façon suivante :

Article 21 – Censeurs

Un ou plusieurs Censeurs peuvent être nommés, pour une durée d'un an renouvelable et révoqués, par le Conseil d'Administration.

Toute personne physique peut être nommée Censeur sans condition de détention d'actions de la société.

Le ou les Censeurs sont soumis aux mêmes limites d'âge que les Administrateurs.

Le ou les Censeurs peuvent assister aux réunions du Conseil d'Administration, avec une voix consultative et non délibérative.

Le ou les Censeurs ont pour mission d'apporter leur éclairage et présenter des observations au Conseil d'Administration ou à l'Assemblée Générale des actionnaires, et de mener des missions spécifiques confiées par le Conseil d'Administration.

Le ou les Censeurs sont convoqués à toutes les réunions du Conseil d'Administration dans les mêmes conditions que les Administrateurs. Ils reçoivent les mêmes informations que celles communiquées aux Administrateurs et dans les mêmes délais.

Etat de situation financière

ACTIF	Note	31.12.2024 IFRS	31.12.2023 IFRS
(en milliers d'euros)		Net	Net
ACTIFS NON COURANTS			
Ecarts d'acquisition	3.1	5 931	5 931
Autres immobilisations incorporelles	3.2	355	164
Immobilisations corporelles	3.3	98 968	100 132
Autres actifs non courants	3.4	87	47
Actifs d'impôts non courants		-	-
Total actifs non courants		105 341	106 274
ACTIFS COURANTS			
Stocks	3.5	10 256	9 743
Clients et comptes rattachés	3.6	12 218	12 463
Autres actifs courants	3.7	3 819	4 837
Actifs d'impôts courants		851	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.8	33 823	41 133
Total actifs courants		60 967	68 175
TOTAL DE L'ACTIF		166 308	174 449

au 31 décembre 2024

PASSIF	Note	31.12.2024 IFRS	31.12.2023 IFRS
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	4.1	3 200	3 206
Réserves consolidées	4.2	71 039	67 349
Résultat de l'exercice part du groupe		2 012	4 177
Intérêts minoritaires		-	-
Total capitaux propres		76 251	74 732
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et dettes financières à long terme	4.3	50 115	54 325
Passifs d'impôts non courants	4.4	2 075	1 500
Provisions à long terme	4.5	1 961	1 665
Autres passifs non courants	4.6	6 008	6 235
Total passifs non courants		60 159	63 725
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	4.7	13 809	18 898
Emprunts à court terme		7	5
Emprunts et dettes financières à long terme courants	4.3	8 579	8 699
Passifs d'impôts courants		-	642
Autres passifs courants	4.8	7 503	7 747
Total passifs courants		29 898	35 992
TOTAL DU PASSIF		166 308	174 449

Etat de résultat global

(en milliers d'euros)	Note	31.12.2024 IFRS	31.12.2023 IFRS
Chiffre d'affaires	5.1	116 816	115 635
Autres produits de l'activité		-	-
Achats consommés		(53 063)	(52 921)
Charges de personnel	5.2	(28 403)	(27 871)
Charges externes		(22 954)	(20 860)
Impôts et taxes		(1 528)	(1 398)
Dotations aux amortissements		(10 940)	(8 256)
Dotations aux provisions		(466)	(191)
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		239	28
Autres produits et charges d'exploitation	5.3	1 620	712
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		1 321	4 878
Autres produits opérationnels	5.4	156	99
Autres charges opérationnelles	5.5	(97)	(71)
RESULTAT OPERATIONNEL		1 380	4 906
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	5.6	1 438	995
Coût de l'endettement financier brut	5.7	(791)	(678)
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET		647	317
Autres produits et charges financières		2	3
RESULTAT NET AVANT IMPOT		2 029	5 226
Charge / produit d'impôts	5.8	(17)	(1 049)
RESULTAT NET		2 012	4 177
RESULTAT NET PART DU GROUPE		2 012	4 177
RESULTAT NET REVENANT AUX MINORITAIRES		-	-
RESULTAT NET PART DU GROUPE PAR ACTION	5.9	0,629 €	1,303 €
RESULTAT NET PART DU GROUPE DILUE PAR ACTION	5.9	0,629 €	1,303 €
Etat des autres éléments du résultat global consolidé			
		31.12.2024 IFRS	31.12.2023 IFRS
RESULTAT NET		2 012	4 177
Autres éléments du résultat global		(4)	(107)
TOTAL DU RESULTAT GLOBAL		2 008	4 070
TOTAL DU RESULTAT GLOBAL PART DU GROUPE		2 008	4 070
TOTAL DU RESULTAT REVENANT AUX INTERETS MINORITAIRES		-	-

Etat des variations des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et résultat consolidés	Ecarts actuariels	Capitaux propres part du groupe	Intérêts mino- ritaires	Capitaux propres totaux
Capitaux propres au 31 décembre 2022 en normes IFRS	3 355	9 558	60 917	227	74 058	-	74 058
Opérations sur capital et affectation du résultat en réserves	(150)	-	(2 548)	-	(2 698)	-	(2 698)
Opérations sur titres autodétenus	-	-	(362)	-	(362)	-	(362)
Dividendes	-	-	(335)	-	(335)	-	(335)
Ecarts actuariels nets d'impôts différés sur les engagements de retraite	-	-	-	(107)	(107)	-	(107)
Résultat global total de la période	-	-	4 177	-	4 177	-	4 177
Capitaux propres au 31 décembre 2023 en normes IFRS	3 206	9 558	61 849	120	74 732	-	74 732
Opérations sur capital et affectation du résultat en réserves	(6)	-	(109)	-	(115)	-	(115)
Opérations sur titres autodétenus	-	-	(76)	-	(76)	-	(76)
Attribution d'actions gratuites - IFRS 2	-	-	20	-	20	-	20
Dividendes	-	-	(318)	-	(318)	-	(318)
Ecarts actuariels nets d'impôts différés sur les engagements de retraite	-	-	-	(4)	(4)	-	(4)
Résultat global total de la période	-	-	2 012	-	2 012	-	2 012
Capitaux propres au 31 décembre 2024 en normes IFRS	3 200	9 558	63 378	116	76 251	-	76 251

Etat des flux de trésorerie consolidés

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Résultat net consolidé	2 012	4 177
Plus ou moins dotations nettes aux amortissements et aux provisions ⁽¹⁾	11 231	8 240
Plus ou moins charges ou produits calculés lié aux normes IFRS ⁽²⁾	21	-
Autres produits et charges	(587)	(382)
Plus et moins-values de cession	37	(25)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	12 713	12 010
Coût de l'endettement financier net	(647)	(319)
Charge d'impôts (y compris impôts différés)	17	1 050
Impôt reçu / (versé)	(935)	350
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et après impôt	11 148	13 091
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(502)	(2 349)
FLUX NETS DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE (A)	10 646	10 742
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(13 536)	(17 321)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	45	28
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	(42)	(16)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	1	7
Incidence des variations de périmètre	-	-
Variation des prêts et avances consentis	-	-
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	(13 532)	(17 302)
Achats d'actions propres	(191)	(362)
Rachats et reventes d'actions propres	-	(2 698)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(318)	(335)
Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées	-	-
Subvention reçue	362	5 705
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	3 917	10 345
Remboursements d'emprunts (y compris les contrats de location financement)	(8 839)	(7 850)
Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)	645	317
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)	(4 426)	5 121
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE D = (A + B + C)	(7 312)	(1 440)
TRESORERIE D'OUVERTURE	41 128	42 567
TRESORERIE DE CLOTURE	33 816	41 128

⁽¹⁾ A l'exclusion de celles liées à l'actif circulant.

⁽²⁾ Les charges calculées en IFRS sont constituées de l'attribution des actions gratuites (IFRS 2).

Rapprochement de la trésorerie de clôture et d'ouverture avec le bilan	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022
Trésorerie et équivalents de trésorerie figurant à l'actif	33 823	41 133	42 574
Emprunts à court terme (concours bancaires courants)	(7)	(5)	(7)
Soit trésorerie nette présente dans le tableau des flux de trésorerie	33 816	41 128	42 567

La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024 de la société SAINT JEAN GROUPE, Société Anonyme immatriculée en France sous le numéro 958 505 729 RCS de Lyon et dont le siège social est à Dardilly (69570) – 59, chemin du Moulin Carron.

La société SAINT JEAN GROUPE a pour objet la fabrication, sous toutes ses formes, de produits alimentaires, en particulier de ravioles, quenelles, pâtes fraîches, pâtes farcies et produits traiteurs.

Les comptes consolidés de l'exercice 2024, d'une durée de 12 mois, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 27 mars 2025.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

En avril 2024, le Groupe a mis en service une nouvelle ligne de production dans l'usine de Romans pour un montant de 21,2 M€.

Par ailleurs, le Groupe a débuté la construction du nouveau siège social de la société SAINT JEAN, financée par des emprunts bancaires d'un montant total de 9 M€, débloqués à hauteur de 3,8 M€ au 31 décembre 2024.

En décembre 2024, 20 000 actions gratuites ont été attribuées à trois salariés et deux mandataires sociaux du Groupe dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte en date du 22 juin 2023. Ces actions seront définitivement acquises par les bénéficiaires au terme d'une période d'un an et devront être conservées pendant une durée minimale de 5 ans à compter de leur acquisition.

En application de la norme IFRS 2, une charge de 21 K€ a été comptabilisée au 31 décembre 2024 à ce titre.

En décembre 2024, le Conseil d'Administration de SAINT JEAN GROUPE a décidé l'annulation de 5 774 actions propres détenues par la société pour un prix de 115 K€, ventilé en réduction de capital à hauteur de 6 K€ et en « Autres Réserves » pour 109 K€.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant.

1. PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2024 est le suivant :

SOCIETES	RCS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2024	2023	2024	2023	2024	2023
SAINT JEAN GROUPE SA	958.505.729					Mère	Mère
SAINT JEAN SAS	311.821.268	100%	100%	100%	100%	IG	IG
SAS DU ROYANS	439.713.330	100%	100%	100%	100%	IG	IG
PARNY SAS	444.248.272	100%	100%	100%	100%	IG	IG
SCI LES DODOUX	325.298.610	100%	100%	100%	100%	IG	IG
SAINT JEAN BOUTIQUE SAS	529.137.044	100%	100%	100%	100%	IG	IG
DEROUX FRERES SAS	389.759.440	100%	100%	100%	100%	IG	IG
SCI J2FD	500.716.113	100%	100%	100%	100%	IG	IG

IG : intégration globale.

Le périmètre de consolidation n'a connu aucune évolution comparativement au 31 décembre 2023.

La société PARNY SAS n'a pas généré d'activité au cours de l'exercice 2024.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Principes de consolidation

PRINCIPES GENERAUX

Sauf indication contraire, les montants contenus dans cette annexe sont exprimés en milliers d'euros.

Les comptes consolidés de SAINT JEAN GROUPE sont établis conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Boards (IASB) et adoptées par l'Union Européenne à la date de préparation des états financiers, et ceci pour toutes les périodes présentées.

Les règles comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses fondamentales de continuité d'exploitation, d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes sauf évolutions réglementaires.

Le Groupe n'est concerné par aucune norme, amendement aux normes et interprétation publié par l'IASB et adopté par l'Union Européenne et d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2024.

Aucune norme publiée, mais d'application non obligatoire au 31 décembre 2024, n'est appliquée par anticipation.

2.2. Modalités retenues

GENERALITES

La consolidation est effectuée sur la base des comptes et documents sociaux arrêtés au 31 décembre 2024 par chaque société. Certains retraitements spécifiques sont effectués comme précisé ci-après.

ECARTS D'EVALUATION

Les écarts d'évaluation représentent la différence entre la valeur d'entrée dans le bilan consolidé et la valeur comptable du même élément dans le bilan de l'entreprise contrôlée.

ECARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition correspondent à la différence entre les coûts d'acquisition des titres des sociétés consolidées et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Les acquisitions et cessions réalisées antérieurement au 1^{er} janvier 2004 n'ont pas été retraitées en application de l'option offerte par IFRS 3.

Lors d'une acquisition, les actifs, les passifs et les passifs éventuels de la filiale sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Tout surplus du coût d'acquisition par rapport aux justes valeurs des actifs et passifs identifiables acquis est comptabilisé en écart d'acquisition. Toute différence négative entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs nets identifiables acquis est reconnue en résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

Conformément aux normes IFRS 3 et IAS 36, les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation annuels, ainsi que ponctuels en cas d'évolution défavorable de certains indicateurs. Les principes retenus sont détaillés dans la note sur la dépréciation des immobilisations incorporelles.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations incorporelles comprennent notamment les procédés et droits similaires correspondant aux droits d'usage des logiciels acquis par le Groupe. Ces logiciels sont amortis selon leur durée probable d'utilisation, soit trois et cinq ans.

La valeur brute des immobilisations inscrites à l'actif du bilan correspond à leur coût historique amorti, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 ayant fait l'objet d'une réévaluation. Cette réévaluation n'a pas été retraitée en raison de son caractère non significatif. Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Les coûts d'emprunts relatifs au financement d'immobilisations corporelles dites « qualifiées » sont capitalisés dans le coût d'acquisition de ces dernières pour la part encourue au cours de la période de construction.

Amortissement des immobilisations corporelles

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction des composants et de leurs durées d'utilité effectives :

		Matériels réévalués ⁽¹⁾
• Gros-œuvre des constructions	30 ans	
• Façades	25 ans	
• Installations générales et technique	10 ans	
• Agencements des constructions	10 ans	
• Matériels	5 ans	3 - 10 ans
• Installations générales	5 à 10 ans	
• Matériel de transport	4 ans	
• Matériels de bureau et informatique	3 ans	
• Mobiliers.....	5 ans	

⁽¹⁾ Les matériels industriels issus des sociétés absorbées ETS ROCHAT et JACQUES PELLERIN SA ont été réévalués à la juste valeur lors de la prise de contrôle de ces sociétés. Les durées d'amortissement ont également été revues en fonction de l'ancienneté du matériel ainsi que de son importance.

Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

Le Groupe réalise régulièrement des tests de valeur de ses actifs : immobilisations corporelles, écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles. Ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre leur valeur vénale et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation.

Pour les immobilisations corporelles, ce test de valeur est réalisé lorsqu'il existe des indices internes ou externes de perte de valeur.

Pour les écarts d'acquisition et les autres immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, un test de valeur est mis en place une fois par an au minimum au niveau des unités génératrices de trésorerie auxquelles l'écart d'acquisition a été affecté conformément à IFRS 8 dans le cadre de la présentation de l'information sectorielle.

Dans le cas où le test de valeur annuel révèle une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée pour ramener la valeur comptable de l'immobilisation ou de l'écart d'acquisition à cette valeur recouvrable.

Lorsque la valeur recouvrable d'une immobilisation corporelle ou incorporelle, hors écarts d'acquisition, s'apprécie au cours d'un exercice et qu'elle excède la valeur comptable de l'actif, les éventuelles pertes de valeur constatées lors d'exercices précédents sont reprises en résultat.

Les pertes de valeur constatées sur les écarts d'acquisition ne sont jamais reprises en résultat.

Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) définies en fonction des critères de secteur d'activité

Il existe deux unités génératrices de trésorerie :

- Gestion de Patrimoine (société SAINT JEAN GROUPE),
- Agroalimentaire (sociétés SAINT JEAN, SAS DU ROYANS, SAINT JEAN BOUTIQUE, SCI LES DODOUX, DEROUX FRERES et SCI J2FD).

Les écarts d'acquisition au 31 décembre 2024 sont affectés à chaque unité génératrice de trésorerie de la façon suivante :

Unité génératrice de trésorerie	31.12.2024	31.12.2023
Gestion de Patrimoine	313	313
Agroalimentaire	5 618	5 618
TOTAL	5 931	5 931

UGT Gestion de Patrimoine :

Les biens fonciers et immobiliers détenus par SAINT JEAN GROUPE à Miramas à la clôture de l'exercice ont été évalués en décembre 2015 par un expert National Agréé par la Cour de Cassation à un montant de 2 028 K€.

Cette valeur est supérieure aux valeurs inscrites à l'actif du bilan consolidé. Aucun indice de perte de valeur susceptible de remettre en cause les valeurs comptables n'a été relevé depuis cette date.

Une promesse synallagmatique de vente portant sur des terrains du domaine de la Peronne d'une superficie d'environ 5,6 hectares a été signée en date du 10 juillet 2019. Cette promesse est assortie de plusieurs conditions qui ne sont pas toutes réalisées à la date d'arrêté des comptes. De ce fait, la norme IFRS 5 n'est pas applicable au 31 décembre 2024.

UGT Agroalimentaire :

Au 31 décembre 2024, les tests de dépréciation réalisés pour le secteur « Agroalimentaire », sur la base de l'actualisation des flux futurs de trésorerie, n'entraînent la constatation d'aucune dépréciation. Les principaux paramètres pris en compte sont les suivants :

- horizon des prévisions : 6 ans,
- prise en compte d'une valeur terminale calculée en tenant compte d'un flux normatif actualisé et d'un taux de croissance de 1,5 % à l'infini,
- taux de croissance du chiffre d'affaires consolidé de 5 % en 2026 et de 4 % l'an entre 2027 et 2030,
- amélioration régulière du ratio d'EBITDA sur le chiffre d'affaires entre 2025 et 2030 pour atteindre 15 % du chiffre d'affaires en 2030,
- taux d'actualisation de 8,87 %.

Ce taux d'actualisation prend en compte de manière raisonnable les aléas qui pourraient avoir une incidence significative sur les hypothèses retenues pour le calcul de la valeur recouvrable de l'UGT Agroalimentaire.

Incidence sur la valeur d'utilité d'un changement raisonnable des hypothèses de ratio d'EBITDA :

La baisse de 1 point du ratio d'EBITDA sur le chiffre d'affaires en valeur terminale aurait un impact de 9,3 M€ sur la valeur d'entreprise, n'entraînant pas de dépréciation de l'actif économique de la société.

STOCKS ET EN COURS

Les stocks sont évalués :

- au coût unitaire moyen pondéré pour les matières premières, pièces de rechange et emballages,
- au coût de production pour les produits finis.

Les stocks sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de la valeur du marché à la clôture de l'exercice.

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES, AUTRES ACTIFS COURANTS

Les créances d'exploitation sont évaluées à leur coût historique.

Les créances douteuses sont dépréciées de manière à les ramener à leur valeur probable de réalisation.

Compte tenu de l'historique des passages en pertes sur créances irrécouvrables du Groupe, aucune dépréciation pour pertes attendues n'est comptabilisée.

TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont principalement constitués de comptes de caisse, de comptes bancaires, de dépôts à terme et de valeurs mobilières de placement qui sont cessibles à très court terme et dont les sous-jacents ne présentent pas de risques de fluctuation significatifs.

Les valeurs mobilières de placement et les dépôts à terme sont réévalués à leur juste valeur par le compte de résultat.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS

Les subventions d'investissements, incluant les Certificats d'Economie d'Energie (C2E), sont classées en « Autres passifs non courants » et sont étalées au compte de résultat dans la rubrique « Autres produits et charges d'exploitation », au même rythme que l'amortissement des biens subventionnés.

PROVISIONS

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation, juridique ou implicite, à l'égard d'un tiers, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources.

Les engagements en matière de retraite comptabilisés au 31 décembre 2024 pour l'ensemble des salariés ont fait l'objet d'une provision d'un montant de 1 594 K€ selon la méthode des unités de crédit projetées en tenant compte de la convention collective, de l'ancienneté et de l'âge des salariés, d'une table de mortalité, d'un taux de turnover faible, d'un taux d'actualisation de 3,35 % (taux IBOXX AA10+ au 31 décembre 2024), d'un taux de revalorisation des salaires de 1 % et du taux de charges sociales propre à chaque société du Groupe.

L'intégralité de la dette actuarielle est provisionnée dans les comptes au 31 décembre 2024.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 19, les écarts actuariels sont enregistrés en réserves.

IMPOTS DIFFERES (actifs ou passifs d'impôts non courants)

Les comptes consolidés enregistrent des impôts différés résultant :

- du décalage dans le temps entre les traitements comptables et fiscaux de certains produits ou charges,
- de la comptabilisation des écarts d'évaluation constatés lors de la première consolidation d'une filiale,
- des actifs d'impôts différés liés à des pertes fiscales reportables dont la récupération semble probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés, quelle que soit leur échéance, sont compensés par entité fiscale.

Les passifs et actifs d'impôts différés doivent être évalués au montant que l'on s'attend à payer aux administrations fiscales en utilisant les taux d'impôts adoptés à la date de clôture. Le taux retenu pour le calcul des impôts différés au 31 décembre 2024 reste à 25 %, identique à celui retenu au 31 décembre 2023.

Les impôts différés sont comptabilisés en charges ou en profits dans le compte de résultat sauf lorsqu'ils sont engendrés par des éléments imputés directement en capitaux propres. Dans ce cas, les impôts différés sont également imputés sur les capitaux propres. Ils sont regroupés, selon le cas, dans le poste « Actifs d'impôts non courants » ou « Passifs d'impôts non courants ».

L'impôt sur les sociétés est comptabilisé suivant la méthode de l'impôt exigible. Il est enregistré, selon le cas, en « Actifs d'impôts courants » ou « Passifs d'impôts courants ».

CHIFFRE D'AFFAIRES

En application de la norme IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients, le chiffre d'affaires du Groupe, principalement composé de ventes de produits finis, est constaté dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur, à savoir à la livraison.

Le chiffre d'affaires est enregistré net des remises et ristournes accordées aux clients, des coûts liés aux accords commerciaux, des coûts de référencement ou liés aux actions promotionnelles ponctuelles facturées par les distributeurs. Ces montants sont estimés au moment de la reconnaissance du chiffre d'affaires, sur la base des accords et des engagements avec les clients concernés.

ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

En application de la norme IFRS 2, le coût d'attribution des actions gratuites est comptabilisé en charge sur la période au cours de laquelle les droits à bénéficier des actions gratuites sont acquis, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice après déduction des actions conservées par le Groupe.

Le résultat dilué par action est calculé en prenant en compte dans le nombre moyen d'actions en circulation la conversion de l'ensemble des instruments dilutifs existants.

2.3. Flux de trésorerie consolidés

Dans le tableau consolidé des flux de trésorerie, l'autofinancement est défini comme étant la somme du résultat net des sociétés intégrées, des dotations aux amortissements et provisions, hors dépréciations sur actif circulant.

3. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1. Ecarts d'acquisition des titres consolidés

SOCIETES	Valeur brute				Valeur nette		
	31.12.2023	Entrées	Variations de périmètre	Sorties	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024
Sous-groupe C.A.I.C ⁽¹⁾	1 214	-	-	-	1 214	1 214	1 214
J. PELLERIN ⁽²⁾	4 376	-	-	-	4 376	4 376	4 376
ETS. ROCHAT ⁽²⁾	341	-	-	-	341	341	341
TOTAL	5 931	-	-	-	5 931	5 931	5 931

⁽¹⁾ Filiale de SAINT JEAN GROUPE absorbée par cette dernière en novembre 2000.

⁽²⁾ Filiales de SAINT JEAN absorbées par cette dernière à effet du 1^{er} janvier 2008.

SOCIETES	Valeur écart d'acquisition	Affectation aux U.G.T.	
		Gestion de Patrimoine	Agroalimentaire
Sous-Groupe C.A.I.C	1 214	313	901
J. PELLERIN	4 376	-	4 376
ETS ROCHAT	341	-	341
TOTAL	5 931	313	5 618

3.2. Immobilisations incorporelles

	31.12.2023	Acquisition / Dotation	Cession / reprise	Transfert de compte	Variation de périmètre	31.12.2024
VALEURS BRUTES						
Logiciels	2 059	18	-	291	-	2 369
TOTAL	2 059	18	-	291	-	2 369
AMORTISSEMENTS						
Logiciels	(1 895)	(119)	-	-	-	(2 014)
TOTAL	(1 895)	(119)	-	-	-	(2 014)
MONTANT NET	164	(101)	-	291	-	355

3.3. Immobilisations corporelles

	31.12.2023	Acquisition / dotation	Cession / reprise	Transfert de compte	Variation de périmètre	IFRS 16	31.12.2024
VALEURS BRUTES							
Terrains	1 947	1	1	-	-	-	1 947
Constructions	68 194	117	-	-	-	-	68 311
Inst tech., matériel et outillage (IFRS 16)	2 998	-	-	-	-	156	3 154
Inst tech., matériel et outillage	47 403	157	8	17 262	-	-	64 813
Autres (IFRS 16)	687	-	-	-	-	5	692
Autres	42 193	790	145	8 145	-	-	50 982
Immobilisations en cours	24 727	8 391	-	(25 698)	-	-	7 420
Avances et acomptes	40	8	28	-	-	-	19
TOTAL	188 189	9 463	182	(291)	-	162	197 338
AMORTISSEMENTS							
Terrains	(42)	(2)	-	-	-	-	(44)
Constructions	(29 040)	(2 496)	-	-	-	-	(31 535)
Inst tech., matériel et outillages (IFRS 16)	(1 913)	-	-	-	-	(194)	(2 106)
Inst tech., matériel et outillages	(40 578)	(4 186)	(8)	-	-	-	(44 755)
Autres (IFRS 16)	(314)	-	-	-	-	(116)	(430)
Autres	(16 172)	(3 437)	(107)	-	-	-	(19 500)
TOTAL	(88 057)	(10 120)	(115)	-	-	(310)	(98 370)
MONTANT NET	100 132	(657)	67	(291)	-	(148)	98 968

3.4. Autres actifs non courants

	31.12.2023	Acquisition / dotation	Cession / reprise	Variation de périmètre	31.12.2024
VALEURS BRUTES					
Titres de participations	18	-	-	-	18
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-
Prêts	1	-	1	-	-
Autres immobilisations financières	27	118	77	-	69
Dépréciations	-	-	-	-	-
MONTANT NET	47	118	78	-	87

3.5. Stocks et en cours

	31.12.2024	31.12.2023
Stock de matières premières	4 538	4 384
Stock de pièces de rechange ⁽¹⁾	3 118	3 009
Stock de produits finis	2 633	2 394
Stock de marchandises	15	20
Dépréciation sur matières premières	(49)	(64)
TOTAL	10 256	9 743

⁽¹⁾ Stock composé de pièces de rechange, d'entretien et de sécurité ayant une durée d'utilisation inférieure à 12 mois

3.6. Clients et comptes rattachés

	31.12.2024	31.12.2023
Créances clients	12 125	12 382
Créances douteuses	933	1 197
Dépréciation des créances douteuses	(840)	(1 116)
MONTANT NET	12 218	12 463

L'ensemble des créances clients est exigible à moins d'un an.

Dépréciation des créances douteuses

Dépréciation au 31.12.2023	Dotation	Reprise		Variation de périmètre	Dépréciation au 31.12.2024
		Utilisée	Non utilisée		
1 116	165	441	-	-	840

Etat des créances échues et non dépréciées

	31.12.2024		
	Créances échues	Montant déprécié	Créances échues non dépréciées
SAINT JEAN	600	18	582
TOTAL	600	18	582

Les créances échues n'ont pas été complètement dépréciées car leur valeur probable de réalisation est estimée égale à leur valeur nette comptable. Pour l'essentiel, ces créances sont échues depuis moins de trois mois et ont été, pour la plupart, encaissées en 2025.

Il n'existe aucun client avec lequel le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires supérieur à 10 % du chiffre d'affaires total consolidé, hors le chiffre d'affaires réalisé en marque distributeur.

3.7. Autres actifs courants

	31.12.2024	31.12.2023
Avances et acomptes sur commandes	57	72
Créance sur cession d'immobilisation	-	-
Etat, TVA et autres créances	2 544	3 678
Autres créances en valeur brute	2 601	3 750
Dépréciations des créances	-	-
Autres créances en valeur nette	2 601	3 750
Charges constatées d'avance	1 218	1 087
MONTANT NET	3 819	4 837

L'ensemble des créances est exigible à moins d'un an.

3.8. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31.12.2024	31.12.2023
SICAV	793	2 590
Dépôts à terme (DAT)	30 903	35 418
Disponibilités	2 127	3 125
MONTANT NET DES SICAV, DAT ET DISPONIBILITES	33 823	41 133

4. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1. Capital social

	Nombre d'actions ⁽¹⁾	Valeur nominale	Total
Début de l'exercice	3 205 774	1 €	3 205 774 €
Réduction de capital SAINT JEAN GROUPE	(5 774)	1 €	(5 774 €)
FIN DE L'EXERCICE	3 200 000	1 €	3 200 000 €

⁽¹⁾ Complètement libérées.

4.2. Réserves attribuables au Groupe

	31.12.2024	31.12.2023
Prime d'émission	9 558	9 558
Réserve légale	420	420
Ecart actuariels	118	122
Réserves consolidées	60 943	57 249
TOTAL	71 039	67 349

4.3. Echancier des emprunts

	31.12.2024	31.12.2023
Moins d'un an	8 578	8 699
Un an à cinq ans	28 589	29 690
Plus de cinq ans	21 526	24 635
TOTAL	58 693	63 024

4.4. Passifs nets d'impôts non courants

Le solde net des impôts différés passifs, résultant de la compensation des impôts différés actifs et passifs compensés par entité fiscale, qui s'élève à un montant de 2 075 K€ au 31 décembre 2024, se présente comme suit :

	31.12.2024	31.12.2023	Variation
Décalages temporaires	499	477	22
Ecarts d'évaluation	(223)	(239)	16
Retraitements / éliminations	(2 351)	(1 738)	(613)
TOTAL	(2 075)	(1 500)	(575)

4.5. Provisions à long terme

Les provisions à long terme se composent principalement de la provision pour engagement de retraite au 31 décembre 2024.

La provision pour engagement de retraite a évolué de la façon suivante :

Provision pour indemnités de départ à la retraite à l'ouverture de l'exercice 2024	1 507
Coût des services rendus	30
Coût financier (désactualisation)	52
Indemnités versées	-
Charge comptabilisée pendant l'exercice ⁽¹⁾	82
Ecarts actuariels (réserves consolidées)	5
Provision pour indemnités de départ à la retraite à la clôture de l'exercice 2024	1 594

⁽¹⁾ Cette charge a été comptabilisée intégralement dans les dotations aux provisions.

4.6. Autres passifs non courants

	31.12.2024	31.12.2023
Subventions d'investissements	6 008	6 235

4.7. Fournisseurs et comptes rattachés

	31.12.2024	31.12.2023
Dettes sur immobilisations	1 033	5 116
Fournisseurs	12 776	13 782
TOTAL	13 809	18 898

4.8. Autres passifs courants

	31.12.2024	31.12.2023
Dettes fiscales et sociales	6 521	7 092
Autres dettes	982	655
Comptes de régularisation	-	-
TOTAL	7 503	7 747

4.9. Instruments financiers

	31.12.2024		Ventilation par catégorie d'instruments	
	Valeur au bilan	Juste valeur	Prêts et créances, dettes	Actifs financiers dont la juste valeur se réévalue par le résultat
Immobilisations financières	87	87	87	-
Clients	12 218	12 218	12 218	-
Autres actifs courants	3 819	3 819	3 819	-
Equivalents de trésorerie	-	-	-	-
Disponibilités et Dépôts à terme (DAT)	33 823	33 823	-	33 823
Actifs financiers	49 947	49 947	16 124	33 823
Emprunts non courants	50 115	50 115	50 115	-
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	8 578	8 578	8 578	-
Fournisseurs et comptes rattachés	13 809	13 809	13 809	-
Autres passifs courants	7 503	7 503	7 503	-
Passifs financiers	80 005	80 005	80 005	-

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1. Chiffre d'affaires

	31.12.2024	31.12.2023
Production vente de biens	116 145	115 015
Production vente de services	104	162
Vente de marchandises	566	458
TOTAL	116 816	115 635

Le chiffre d'affaires réalisé à l'étranger est de 1 134 K€ ; il était de 1 073 K€ en 2023.

5.2. Charges de personnel et effectif du Groupe

Charges de personnel

	31.12.2024	31.12.2023
Salaires et traitements	20 499	20 150
Charges sociales	7 903	7 721
Participation des salariés	-	-
TOTAL	28 403	27 871

Effectif moyen des sociétés intégrées globalement

	31.12.2024	31.12.2023
Cadres	79	81
Agents de maîtrise	133	123
Employés	56	44
Ouvriers	226	245
TOTAL	494	493

5.3. Autres produits et charges d'exploitation

	31.12.2024	31.12.2023
Subventions d'exploitation	131	129
Transfert de charges	502	456
Quote-part de subventions	580	374
Reprises d'amortissements / reprises de provisions	474	174
Autres produits et charges d'exploitation	(66)	(421)
TOTAL	1 620	712

5.4. Autres produits opérationnels

	31.12.2024	31.12.2023
Prix de cession des immobilisations	45	28
Autres produits	111	71
TOTAL	156	99

5.5. Autres charges opérationnelles

	31.12.2024	31.12.2023
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	(82)	(3)
Autres charges opérationnelles	(15)	(68)
TOTAL	(97)	(71)

5.6. Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie

	31.12.2024	31.12.2023
Intérêts sur dépôts à terme	1 302	837
Produits sur cessions de VMP	136	158
TOTAL	1 438	995

5.7. Coût de l'endettement financier brut

	31.12.2024	31.12.2023
Intérêts et charges assimilées	(791)	(678)
TOTAL	(791)	(678)

5.8. Charge d'impôts

	31.12.2024	31.12.2023
Impôt exigible	559	(807)
Impôt différé	(576)	(242)
TOTAL	(17)	(1 049)

Le calcul de l'impôt est le suivant :

Résultat consolidé avant impôt	2 029
Déduction exceptionnelle en faveur de l'investissement (40 %)	(187)
Autres décalages fiscaux permanents	547
Soit base soumise au taux normal de 25 %	2 389
Charge d'impôt correspondante	(597)
Crédits d'impôts	580
Autres	-
TOTAL	(17)

5.9. Résultat net par action

Les modalités de calcul du résultat net par action ont été précisées dans les règles et méthodes comptables.

	31.12.2024	31.12.2023
Résultat net du Groupe par action non dilué		
Nombre moyen total d'actions	3 200 000	3 205 774
Résultat net du Groupe total	2 011 645 €	4 176 727 €
Résultat net du Groupe par action non dilué	0,629 €	1,303 €
Résultat net du Groupe par action dilué		
Nombre moyen total d'actions	3 200 000	3 205 774
Résultat net du Groupe total	2 011 645 €	4 176 727 €
Résultat net du Groupe par action dilué	0,629 €	1,303 €

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. Evaluation des risques

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable sur son activité, sa situation financière et ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après :

Risques de marché, de liquidité et de trésorerie :

Il n'existe aucun risque significatif de taux dans la mesure où tous les emprunts ont été souscrits à taux fixes. Compte tenu de la structure du bilan et de l'échéance des dettes, il n'y a pas de risque de liquidité. Les excédents de trésorerie sont placés en dépôts à terme et en valeurs mobilières de placement dans des banques de première catégorie.

Risques juridiques :

Il n'existe pas, à la connaissance de la société, de faits exceptionnels ou litiges susceptibles d'avoir une influence sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de la société et du Groupe.

Risques de changement de contrôle de la société :

Il n'existe aucun accord conclu par la société susceptible d'être modifié ou de prendre fin en cas de changement de contrôle de la société.

Risques liés à la protection des actifs :

Au-delà de la couverture assurance des actifs existants pour l'ensemble des sites, le Groupe procède régulièrement à la vérification de la conformité des installations techniques pouvant avoir des conséquences sur l'environnement ou la sécurité des personnes (équipements de lutte contre l'incendie, installations électriques, installations sous pression etc...). Cette vérification est réalisée par différents bureaux de contrôle indépendants, dont les observations sont prises en compte par la société.

Risques informatiques :

La gestion des risques informatiques repose essentiellement sur les procédures de sauvegardes régulières des données informatiques, des logiciels d'exploitation et sur le contrôle de la qualité technique des sauvegardes. La conservation des supports est en outre assurée en dehors du site de sauvegarde.

Risques qualité :

En matière de qualité des produits, le Groupe a adopté une démarche globale validée par la certification des sites industriels selon le référentiel IFS 7. Les risques sanitaires, classés par catégorie de risque, sont évalués mensuellement sur l'ensemble des sites. Une organisation interne de prévention et d'actions est chargée de mettre en place les procédures nécessaires pour garantir la sécurité des consommateurs et préserver la notoriété des marques.

Risques de variation des cours des matières premières :

Le Groupe est exposé au risque de hausse de certaines matières premières ; pour cela, il diversifie son activité et ses produits afin de limiter sa dépendance aux évolutions des cours de l'une ou l'autre matière première. Des contrats avec des fournisseurs de matières premières peuvent parfois être signés pour fixer les cours.

Risques de variation des prix de l'énergie :

Le Groupe est exposé au risque de hausse de l'énergie. Des contrats avec des fournisseurs d'énergie sont signés pour fixer, sur une partie de la consommation, les cours en fonction des volumes prévus.

Risques environnementaux et climatiques :

Soucieux de l'impact sur l'environnement et de la maîtrise de la consommation d'énergie, le Groupe se préoccupe de son empreinte carbone et mène des actions de réduction de ses émissions. Il tient compte des aspects environnementaux dans ses décisions stratégiques notamment en investissant dans la performance environnementale des nouveaux équipements et optimise les installations existantes par une maintenance orientée performance énergétique.

Risques fournisseurs/clients :

Dans les relations avec les fournisseurs, le Groupe veille à ne pas avoir une trop grande dépendance qui serait due à un trop fort pourcentage des achats. Ainsi, pour les principales matières premières, le Groupe fait appel à un large parc de fournisseurs pour réduire le risque de défaillance de l'un d'entre eux.

Comme pour les fournisseurs, le Groupe veille à ne pas avoir une trop grande dépendance vis-à-vis de ses clients.

Le Groupe veille également au recouvrement de ses créances clients en réagissant rapidement en cas d'impayés.

Risques sur l'obtention d'autorisations administratives et épuisement des voies de recours possibles :

Le Groupe est exposé, dans les dossiers immobiliers, aux risques sur les autorisations administratives nécessaires à leur aboutissement ainsi qu'à la possibilité de recours par des tiers sur ces autorisations.

6.2. Engagements ou opérations avec les parties liées

Les parties liées concernent l'ensemble des mandataires sociaux de SAINT JEAN GROUPE.

Il n'y a aucun engagement ou opération avec des parties liées hormis les éléments de rémunération mentionnés ci-dessous.

6.3. Rémunération des organes d'administration et de direction

Les rémunérations allouées aux Administrateurs de SAINT JEAN GROUPE s'élèvent à 47 K€.

Les rémunérations brutes des organes de direction des sociétés du Groupe prises en charge, au titre de l'exercice 2024, sont les suivantes :

	SAINT JEAN GROUPE		SAINT JEAN
	Claude GROS Président Directeur Général	Marie-Christine GROS-FAVROT Directeur Général Délégué	Guillaume BLANLOEIL Président
Rémunération fixe	-	18	280
Rémunération variable	-	-	25
Avantages en nature	-	-	3
Abondement Plan Epargne Entreprise	7	7	-
Abondement PERCO	2	2	-
TOTAL	9	27	308

Par ailleurs, le 12 décembre 2024, 15 000 actions SAINT JEAN GROUPE ont été attribuées gratuitement à M. Guillaume BLANLOEIL et 1 500 actions SAINT JEAN GROUPE ont été attribuées gratuitement à Mme Marie-Christine GROS-FAVROT.

6.4. Honoraires des Commissaires aux Comptes pris en charge par SAINT JEAN GROUPE et ses filiales faisant l'objet d'une intégration globale

	ERNST & YOUNG AUDIT		AURYS AUDIT		FABIEN BOUILLARD	
	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%
SAINT JEAN GROUPE						
Certification des comptes	22 250 €	46 %	22 250 €	100 %	Néant	
Services autres que la certification des comptes	Néant		Néant		Néant	
FILIALES						
Certification des comptes	26 250 €	54 %	Néant		6 300 €	100 %
Services autres que la certification des comptes	Néant		Néant		Néant	
TOTAL	48 500 €	100 %	22 250 €	100 %	6 300 €	100 %

6.5. Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8, l'information sectorielle est présentée ci-après selon l'approche du management et du suivi des performances au sein du Groupe.

DEFINITION DES SECTEURS OPERATIONNELS

Les secteurs retenus pour la présentation de l'information sectorielle reprennent les principales activités exercées par les entités économiques composant le Groupe SAINT JEAN GROUPE, à savoir : l'agroalimentaire pour les sociétés SAINT JEAN, SAINT JEAN BOUTIQUE, SAS DU ROYANS, SCI LES DODOUX, DEROUX FRERES et SCI J2FD et la gestion de patrimoine pour la société SAINT JEAN GROUPE.

La société PARNY a été classée dans la colonne « Autres ».

RESULTAT SECTORIEL

AU 31 DECEMBRE 2024	AGROALIMENTAIRE	GESTION PATRIMOINE	INTER SECTEUR	AUTRES	TOTAL
Chiffre d'affaires	116 813	171	(168)	-	116 816
Autres produits de l'activité	-	381	(381)	-	-
Achats consommés	(53 063)	-	-	-	(53 063)
Charges de personnel	(27 870)	(533)	-	-	(28 403)
Charges externes	(22 800)	(319)	168	(3)	(22 954)
Impôts et taxes	(1 512)	(16)	-	-	(1 528)
Dotation aux amortissements	(10 897)	(42)	-	-	(10 940)
Dotation aux provisions	(458)	(9)	-	-	(466)
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis	239	-	-	-	239
Autres produits et charges	1 663	(44)	-	-	1 620
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	2 115	(411)	(381)	(3)	1 320
Autres produits et charges opérationnels	59	-	-	-	59
RESULTAT OPERATIONNEL	2 174	(411)	(381)	(3)	1 380
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	32	1 407	(1)	-	1 438
Coût de l'endettement financier brut	(1 171)	(1)	382	(2)	(791)
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(1 139)	1 407	381	(2)	647
Autres produits et charges financiers	2	(5)	5	-	2
Charge d'impôts	(1 788)	1 771	-	-	(17)
RESULTAT NET	(750)	2 762	5	(5)	2 012

AU 31 DECEMBRE 2023	AGROALIMENTAIRE	GESTION PATRIMOINE	INTER SECTEUR	AUTRES	TOTAL
Chiffre d'affaires	115 632	168	(165)	-	115 635
Autres produits de l'activité	-	242	(242)	-	-
Achats consommés	(52 921)	-	-	-	(52 921)
Charges de personnel	(27 356)	(515)	-	-	(27 871)
Charges externes	(20 718)	(303)	165	(3)	(20 860)
Impôts et taxes	(1 382)	(16)	-	-	(1 398)
Dotation aux amortissements	(8 209)	(47)	-	-	(8 256)
Dotation aux provisions	(185)	(5)	-	-	(191)
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis	28	-	-	-	28
Autres produits et charges	785	(73)	-	-	712
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	5 673	(549)	(242)	(3)	4 879
Autres produits et charges opérationnels	29	-	-	-	29
RESULTAT OPERATIONNEL	5 702	(549)	(242)	(3)	4 908
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	33	964	(3)	-	995
Coût de l'endettement financier brut	(920)	19	224	(1)	(678)
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(887)	983	222	(1)	316
Autres produits et charges financiers	2	(26)	26	-	2
Charge d'impôts	(1 371)	322	-	-	(1 049)
RESULTAT NET	3 445	730	6	(5)	4 177

BILAN SECTORIEL

ACTIF AU 31 DECEMBRE 2024	AGROALIMENTAIRE	GESTION PATRIMOINE	INTER SECTEUR	AUTRES	TOTAL
Ecart d'acquisition	5 617	313	-	-	5 931
Autres immobilisations incorporelles	355	-	-	-	355
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	98 715	253	-	-	98 968
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	-
Autres actifs non-courants	80	34 517	(34 509)	-	87
Actif d'impôt non-courants	-	-	-	-	-
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	104 767	35 083	(34 509)	-	105 341
Stocks et en-cours	10 256	-	-	-	10 256
Clients et comptes rattachés	12 218	-	-	-	12 218
Autres actifs courants	4 357	376	(914)	-	3 819
Actifs d'impôts courants	-	851	-	-	851
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 053	31 768	-	1	33 823
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-	-
TOTAL ACTIFS COURANTS	28 884	32 995	(914)	1	60 966
TOTAL DE L'ACTIF	133 651	68 079	(35 424)	1	166 307

PASSIF AU 31 DECEMBRE 2024	AGROALIMENTAIRE	GESTION PATRIMOINE	INTER SECTEUR	AUTRES	TOTAL
Capital émis	-	3 200	-	-	3 200
Autres réserves	32 405	61 090	(22 429)	(27)	71 039
Résultat de l'exercice	(750)	2 762	5	(5)	2 012
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES	31 655	67 052	(22 424)	(32)	76 251
Emprunts et dettes financières à long terme	62 459	624	(12 999)	31	50 115
Passif d'impôts non courants	2 132	(57)	-	-	2 075
Provisions à long terme	1 829	132	-	-	1 961
Passifs non courants	6 008	-	-	-	6 008
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	72 428	698	(12 999)	31	60 158
Fournisseurs et comptes rattachés	13 681	127	-	1	13 809
Emprunts à court terme	7	-	-	-	7
Partie courante des emprunts et des dettes financières à LT	8 557	21	-	-	8 579
Passifs d'impôts courants	-	-	-	-	-
Autres passifs courants	7 323	181	-	-	7 503
TOTAL PASSIFS COURANTS	29 568	329	-	1	29 898
TOTAL DU PASSIF	133 651	68 079	(35 424)	1	166 307

ACTIF AU 31 DECEMBRE 2023	AGROALIMENTAIRE	GESTION PATRIMOINE	INTER SECTEUR	AUTRES	TOTAL
Ecart d'acquisition	5 617	313	-	-	5 931
Autres immobilisations incorporelles	164	-	-	-	164
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	99 837	296	-	-	100 133
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	-
Autres actifs non-courants	40	26 969	(26 963)	-	47
Actif d'impôt non-courants	-	-	-	-	-
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	105 658	27 578	(26 963)	-	106 274
Stocks et en-cours	9 743	-	-	-	9 743
Clients et comptes rattachés	12 463	-	-	-	12 463
Autres actifs courants	5 197	711	(1 071)	-	4 837
Actifs d'impôts courants	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 070	38 062	-	1	41 133
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-	-
TOTAL ACTIFS COURANTS	30 472	38 774	(1 071)	1	68 175
TOTAL DE L'ACTIF	136 130	66 352	(28 034)	1	174 449

PASSIF AU 31 DECEMBRE 2023	AGROALIMENTAIRE	GESTION PATRIMOINE	INTER SECTEUR	AUTRES	TOTAL
Capital émis	-	3 206	-	-	3 206
Autres réserves	28 946	60 861	(22 435)	(22)	67 349
Résultat de l'exercice	3 445	730	6	(5)	4 177
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES	32 391	64 797	(22 429)	(27)	74 732
Emprunts et dettes financières à long terme	59 427	477	(5 605)	26	54 325
Passif d'impôts non courants	1 554	(54)	-	-	1 500
Provisions à long terme	1 545	120	-	-	1 665
Passifs non courants	6 235	-	-	-	6 235
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	68 762	543	(5 605)	26	63 726
Fournisseurs et comptes rattachés	18 748	150	-	1	18 898
Emprunts à court terme	5	-	-	-	5
Partie courante des emprunts et des dettes financières à LT	8 677	21	-	-	8 699
Passifs d'impôts courants	-	642	-	-	642
Autres passifs courants	7 548	200	-	-	7 747
TOTAL PASSIFS COURANTS	34 978	1 013	-	1	35 991
TOTAL DU PASSIF	136 130	66 352	(28 034)	1	174 449

6.6. Engagements hors bilan

ENGAGEMENTS DONNES

La société SAINT JEAN a accordé une garantie d'hypothèque à première demande sur les biens immobiliers de Frans en garantie d'un emprunt dont le capital restant dû au 31 décembre 2024 est de 2,90 M€.

La société SAS DU ROYANS a consenti une promesse d'affectation hypothécaire à quatre établissements bancaires sur les biens immobiliers de Romans. Le capital restant dû au 31 décembre 2024 est de 25,4 M€ dont 8 M€ souscrits par la société SAINT JEAN.

La SCILES DODOUX a accordé une affectation hypothécaire sur les biens immobiliers de Saint-Just-de-Claix en garantie d'un emprunt dont le capital restant dû au 31 décembre 2024 est de 3,3 M€.

La société SAINT JEAN GROUPE s'est engagée à ne pas modifier le pourcentage qu'elle détient dans le capital de SAINT JEAN jusqu'au remboursement complet de l'emprunt de 10 M€ souscrit par SAINT JEAN auprès du CIC.

ENGAGEMENTS REÇUS

L'acte de vente signé en 2015 portant sur les 19,6 hectares de terrain à Miramas prévoit une « clause d'intéressement » qui serait due par l'acquéreur à la société proportionnellement aux m² de surface de plancher supplémentaires qui seraient réalisés par l'acquéreur au-delà de 35 000 m² de surface de plancher, dans un délai maximum de 15 ans à compter de l'ouverture au public du village de marques, soit le 13 avril 2032.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société SAINT JEAN GROUPE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société SAINT JEAN GROUPE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Reconnaissance du chiffre d'affaires et estimation des éléments portés en déduction du chiffre d'affaires

• Risque identifié

Le chiffre d'affaires s'élève à 116,8 M€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Comme décrit dans le paragraphe « Chiffre d'affaires » de la note 2.2. de l'annexe des comptes consolidés, le chiffre d'affaires de votre groupe est :

- constaté dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur, à savoir la livraison ;
- enregistré net des remises et ristournes accordées aux clients, des coûts liés aux accords commerciaux, des coûts de référencement ou liés aux actions promotionnelles ponctuelles facturées par les distributeurs. Ces montants sont estimés au moment de la reconnaissance du chiffre d'affaires sur la base des accords et des engagements avec les clients concernés.

Compte tenu du nombre de transactions, du caractère significatif des remises et ristournes accordées et de la complexité de leur estimation à la clôture, nous avons considéré l'évaluation des remises et ristournes accordées aux clients, des coûts liés aux accords commerciaux, des coûts de référencement ou liés aux actions promotionnelles ponctuelles facturées par les distributeurs comme un point clé de l'audit.

• **Notre réponse**

Nos travaux ont notamment consisté à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne mises en place pour la reconnaissance du chiffre d'affaires et pour l'estimation des éléments portés en déduction du chiffre d'affaires ;
- réaliser des procédures analytiques substantives pour les évolutions des ristournes et coopérations commerciales ;
- analyser le passage entre le cumul des chiffres d'affaires des filiales et le chiffre d'affaires consolidé ;
- pour la principale filiale contributrice :
 - effectuer des procédures analytiques et analyser le correct déboucement du chiffre d'affaires en trésorerie à partir du fichier des écritures comptables ;
 - rapprocher le chiffre d'affaires issu du logiciel de gestion avec la comptabilité générale ;
- pour un échantillon d'éléments portés en déduction du chiffre d'affaires :
 - rapprocher les données utilisées dans le calcul des ristournes et coopérations commerciales avec les conditions commerciales figurant dans les contrats signés avec les clients ;
 - rapprocher les volumes de chiffre d'affaires retenus pour recalculer le montant des remises et ristournes comptabilisé au 31 décembre 2024 avec les volumes enregistrés dans le logiciel de gestion ;
 - comparer les estimations faites au titre de l'exercice précédent avec les réalisations effectives correspondantes afin d'évaluer la fiabilité du processus d'estimation.

Écart d'acquisition de l'UGT Agroalimentaire

• **Risque identifié**

Au 31 décembre 2024, les écarts d'acquisition s'élèvent à 5,9 M€, dont 5,6 M€ pour l'UGT Agroalimentaire.

Comme décrit dans les paragraphes « Ecarts d'acquisition » et « Immobilisations - Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) définies en fonction des critères de secteur d'activité » des notes 2.2 et 3.1 de l'annexe des comptes consolidés, ces écarts d'acquisition ont été affectés aux UGT des activités dans lesquelles les entreprises acquises ont été intégrées et font l'objet de tests de dépréciation annuels.

Les modalités des tests de dépréciation annuels mis en œuvre et le détail des hypothèses retenues sont décrits dans le paragraphe « UGT Agroalimentaire » de la note 2.2 de l'annexe des comptes consolidés et reposent sur l'actualisation des flux futurs de trésorerie.

Nous avons considéré l'évaluation de l'écart d'acquisition de l'UGT Agroalimentaire comme un point clé de l'audit, compte tenu du fait que la valeur recouvrable des écarts d'acquisition repose très largement sur le jugement de la direction, s'agissant notamment des ratios d'EBITDA, des taux de croissance retenus pour les projections de flux de trésorerie et du taux d'actualisation qui leur sont appliqués et compte tenu des incertitudes inhérentes à la probabilité de réalisation des prévisions dans le contexte actuel.

• **Notre réponse**

Nous avons pris connaissance de la méthodologie appliquée par la société pour l'évaluation des écarts d'acquisition et examiné sa conformité avec les normes IFRS.

Nos travaux ont principalement consisté à :

- étudier les éléments composant la valeur comptable de l'UGT Agroalimentaire et analyser la cohérence de la détermination de cette valeur avec la façon dont les projections des flux de trésorerie ont été déterminées pour la valeur d'utilité ;
- apprécier la cohérence des projections de flux de trésorerie avec les dernières estimations de la direction telles qu'elles ont été présentées au Conseil d'Administration dans le cadre du processus budgétaire, en tenant compte du contexte économique et financier dans lequel s'inscrit l'UGT Agroalimentaire ;
- évaluer la fiabilité du processus d'estimation, en analysant les causes des différences entre les prévisions et les réalisations ;
- comparer les hypothèses de calcul du taux d'actualisation et du taux de croissance retenus appliqués aux flux de trésorerie estimés attendus de l'activité Agroalimentaire avec les pratiques de marché.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations présentées dans les notes 2.2 et 3.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du Commissaire aux Comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des Commissaires aux Comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux Comptes de la société SAINT JEAN GROUPE par votre Assemblée Générale du 21 juin 2016 pour le cabinet AURYS AUDIT et du 22 juin 2022 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2024, le cabinet AURYS AUDIT était dans la neuvième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la troisième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Lyon, le 4 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes
AURYS AUDIT ERNST & YOUNG AUDIT
Christophe BOURGOGNON Benjamin MALHERBE



SI RAFFINÉS QU'ILS
RÉVEILLENENT VOS INSTINCTS



SAINT·JEAN®

GROUPE

Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 3.200.000 €
Siège social : 59 Chemin du Moulin Carron - 69570 DARDILLY
Adresse postale: B.P. 101 - 69573 DARDILLY CEDEX
Téléphone : 04.72.52.22.00 - Télécopie : 04.78.66.04.38
Site internet : www.saint-jean-groupe.fr
958 505 729 RCS LYON

TYPOCENTRE 03 85 39 94 74



BROCHURE

